

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

\* \* \*

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019 - 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 04 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, SIMÉON et VITET MM. BAË, BATAILLE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MARIN, MONROZIER, PETER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
<b>PROCURATIONS</b>	Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à Mme LACOSTE Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. LASCRET a donné procuration à Mme CALVO M. PERROT a donné procuration à M. LALANNE
<b>ABSENT(E)S</b>	Mmes HERNANDEZ, VOISIN et MM. BROUSSE, LOUZON
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. CHOUARD Jean-Stéphane
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2019</li> <li>2 - Présentation du plan de déploiement de la fibre optique</li> <li>3 - Présentation du rapport d'activité 2018 du Centre Communal d'Action Sociale</li> <li>4 - Avenant n° 1 - marché de travaux pour la création d'un relais d'entreprises (tiers-lieu) au Centre Commercial Saint-Nicolas II</li> <li>5 - Avenant n° 2 - marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé</li> <li>6 - Marché de travaux - réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé</li> <li>7 - Marché public - installation et location d'un bâtiment modulaire provisoire à usage de cuisine et de salle de restauration</li> <li>8 - Subventions de projet - modification du "règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures"</li> <li>9 - Régie de recettes "entrées des spectacles" - destruction des tickets papier</li> <li>10 - Soutien à l'association "Nous Voulons des Coquelicots"</li> <li>11 - Demande d'un fonds de concours auprès du Muretain Agglo pour les travaux de création du tiers-lieu l'ETAPE situé au Centre Commercial Saint-Nicolas II à Fonsorbes</li> <li>12 - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2020</li> <li>13 - Tarification de la salle de cérémonie du cimetière de Campardou</li> <li>14 - Motion de soutien en faveur du maintien de la Trésorerie de Saint-Lys</li> <li>15 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AN n° 10 sise rue de l'Église - modification de la délibération du 28 mars 2019</li> <li>16 - Prêt de salles pour les élections municipales de 2020</li> <li>17 - Création de Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité</li> <li>18 - Création de postes pour le personnel contractuel dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</li> <li>19 - Fermeture de postes</li> <li>20 - Création de postes dans le cadre de la promotion interne et d'un changement de poste</li> <li>21 - Adhésion au Centre de Gestion de la Haute-Garonne - référent alerte éthique</li> <li>22 - Attribution d'une subvention de projet pour l'association Ouest Toulousain Basket concernant la section sportive du collège de Cantelauze</li> <li>23 - 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Frouzins - avis à formuler</li> <li>24 - Enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne</li> </ol>

- |  |
|--|
| 25 - Conventions de servitude avec les prestataires des divers réseaux - déplacement et raccordement de toutes canalisations souterraines, toutes lignes aériennes ou tous postes de transformation sur les divers réseaux de la commune |
| 26 - Le Muretain Agglo   |
| 27 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - Budget Primitif 2019   |
| 28 - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) - rapport d'activité 2018  |
| 29 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT   |
| 30 - Questions orales posées par les divers groupes  |
| 31 - Informations diverses   |

Date de la convocation : 30 septembre 2019	Date d'affichage de la convocation : 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 25 Votants : 29

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. CHOUARD Jean-Stéphane, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOIE</b>	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Mme le Maire** : en tant que Républicains, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé le 26 septembre.  
*Une minute de silence est observée.*

*Arrivée de Mme HERNANDEZ Adda à 19 h 06*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire** : je voudrais juste dire un mot sur l'incendie de l'entreprise SALES qui a eu lieu le 3 octobre. Les dégâts sont considérables, tout a brûlé. Lorsque nous passons devant, nous avons beau voir la façade de l'entreprise préservée, derrière c'est complètement dévasté, avec l'impossibilité totale pour l'entreprise de reprendre.

*Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 19 h 07*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Aujourd'hui, ils sont dans l'incapacité d'estimer quoi que ce soit. Le 3 octobre au soir, je m'y suis rendue avec plusieurs Élus, nous y sommes restés jusqu'à peu près 22 heures. J'y suis revenue le lendemain matin à 9 heures. J'ai rencontré Messieurs Sales. Vous imaginez l'état dans lequel ils pouvaient être. Je leur ai dit que la commune de Fonsorbes essaiera de faire ce qu'elle pourra pour leur rendre service, qu'ils n'hésitent pas à revenir vers nous. En l'occurrence, j'ai rendez-vous avec M. Sales mercredi matin pour faire le point avec lui sur la situation dans laquelle ils se trouvent, et voir quelles aides éventuelles que nous pourrions leur proposer. En termes de locaux à Fonsorbes, ce sera compliqué. Je lui ai dit que nous pourrions peut-être nous tourner vers le Muretain Agglo.

Sachez que nous prenons très à cœur cette situation puisqu'aujourd'hui plusieurs employés se retrouvent en chômage technique. C'est un vrai drame pour la commune, c'était une des grosses entreprises de la ville. Nous nous en occupons, nous allons voir comment les accompagner au mieux. Je vous tiendrai éventuellement au courant de leurs besoins et des réponses éventuelles que nous pourrions leur proposer.

#### Questions orales posées par les divers groupes

##### Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. La mise en place des plots empêchant les véhicules venant de Saint-Lys de tourner à gauche devant le centre commercial "la Martinette"
2. La circulation piétonne au niveau du chantier sis route de Tarbes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Les conditions "d'hivernage" de la guinguette de Bidot
2. La communication dans le cadre de l'organisation du forum des associations

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Les moustiques
2. L'enquête publique concernant la modification des trajectoires de décollage des avions de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Mme le Maire : avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais répondre à un questionnement concernant les remblais que nous avons déposés à Bidot, pour lesquels une alerte a été lancée auprès des services de la Préfecture. Je vous rappelle que l'objectif était d'éviter que les gens du voyage n'y reviennent. Nous avons donc récupéré de la terre végétale provenant, entre autres, du chantier du cimetière, puisque l'obligation de récupérer l'eau nous a obligés à faire des travaux publics considérables, que nous avons déposée à Bidot.

Voici le courrier que nous a adressé Mme Lenglet, Sous-Préfète de Muret :

"Madame le Maire,

*Après analyse des services concernés de la Direction Départementale des Territoires, service territorial et service environnement eau et forêt, une issue positive peut s'envisager concernant les remblais effectués pour protéger l'accès à la zone naturelle du site de Bidot.*

*Je vous fais part de leurs remarques ci-après :*

*Ces remblais ne se situent pas en zone humide, ni à priori en zone inondable (Plan de Prévention des Risques Inondables du Touch aval en cours d'élaboration). Une infraction au titre du PLU (qui autorise les remblais uniquement s'ils sont nécessaires à la réalisation de bassins de retenues d'orage, ce qui n'est pas le cas) pourrait être à priori relevée, même si les volumes relevés sont inférieurs aux seuils des autorisations d'urbanisme. Le service territorial estime dès lors l'enjeu négligeable.*

*Le service eau environnement et forêt précise quant à lui que les travaux de ce type, en tant que tels, ne sont pas soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.*

*Les remblais en zone humide > 0.01 ha pour les sites habitats-faune-flore en zone Natura sont soumis. Dans ce cas, il s'agit d'un site Oiseaux, donc non soumis.*

*La clause filet pourrait éventuellement être déclenchée s'il y avait un enjeu, mais ne disposant pas d'information sur la localisation exacte de ces remblais, il est difficile de se prononcer.*

*Vu l'urgence et en l'absence de localisation précise des merlons et d'inventaires, seules des prescriptions particulières pourraient être proposées lors de la remise en état du site : ré-enherbement avec des semences adaptées (sur les conseils du Conservatoire Botanique), réalisation d'un suivi de ce ré-enherbement pour lutter contre ces invasives.*

*Je vous invite donc à prendre contact avec la Chef de service environnement eau et forêt, Mme LAURENS, qui devrait vous proposer des prescriptions pour le re-enherbement de ces merlons et leur suivi afin de régulariser la situation et de mieux insérer ces remblais dans ce site naturel auquel je connais votre attachement."*

Nous avons donc bien entendu pris contact avec Mme LAURENS, Chef de service environnement eau et forêt de la DDT. Elle nous a renvoyés vers le Conservatoire Botanique. M. GARCIA, du Conservatoire Botanique, nous a renvoyés vers l'entreprise Semence Nature susceptible de répondre à notre demande pour revégétaliser avec des herbacées, ce que nous avons fait. Donc, pour nous, l'affaire est classée.

Comme vous avez pu le constater, les gens du voyage sont revenus sur la commune. Ils ne se sont pas installés à Bidot, mais se sont installés sur l'ancien terrain de football. La Préfecture nous a suivis lorsque nous avons demandé un arrêté d'expulsion avec mise en demeure. Ils sont arrivés le dimanche soir, nous avons formulé la demande le lundi, ils ont été avisés de la mise en demeure dès le mercredi matin par les services de la gendarmerie. Ils avaient 48 heures pour quitter les lieux, ils sont partis le vendredi. Nous allons prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je souhaiterais, si c'est possible, avoir communication du courrier adressé par Mme la Sous-Préfète.

Mme le Maire : il n'y a pas de problème.

M. Pilet : merci. Et connaître l'analyse, nous l'avions évoqué sur un Conseil Municipal précédent, sur les plastics, remblais et autres, bouts de fer qui existent et qui sont apparents.

Mme le Maire : manifestement, cela n'a pas l'air de poser de problèmes à la DDT. J'y suis passée récemment et je n'ai pas su les voir M. Pilet ...

M. Pilet : ... nous irons ensemble si vous voulez ...

Mme le Maire : ... le sujet est clos.

M. Pilet : non, je pense qu'il n'est pas clos ...

Mme le Maire : ... quand nous voyons l'état, M. Pilet, dans lequel s'est retrouvé le site de Bidot après le passage des gens du voyage, quand bien même il y aurait, selon vous, un ou deux morceaux de plastic qui dépasseraient, qu'est-ce qui est le plus préjudiciable au site de Bidot, aux gens qui le fréquentent ? Est-ce le fait d'avoir mis des remblais qui seront enherbés selon les consignes du Conservatoire Botanique Régional ? Ou bien l'état dans lequel les gens du voyage le laissent ? Personnellement, j'ai trouvé la réponse, et je pense que la plupart des Fonsorbais ont trouvé la même.

M. Pilet : je pense qu'il ne faut pas opposer les deux. Il y a d'un côté la préservation importante des espaces naturels, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi ; s'il y a un classement Natura 2000, ce n'est pas pour rien, nous ne pouvons pas nous permettre de faire n'importe quoi ...

Mme le Maire : ... c'est bon, M. Pilet ...

M. Pilet : ... non, excusez-moi, et après il y a le problème de la gestion des gens du voyage, qui n'ont pas d'aire pour s'installer, qui s'installent de manière sauvage. Ce sont deux choses différentes, je pense qu'il ne faut pas assimiler les deux choses. C'est vraiment très regrettable de faire cela.

Mme le Maire : sauf que sur ce site-là, pas de végétaux remarquables, pas d'animaux remarquables. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la Préfecture.

M. Pilet : c'est pour cela que nous faisons appel à des services compétents lorsque nous n'avons pas la réponse et que nous ne le savons pas, pour qu'ils puissent donner leur expertise, et qu'ils puissent dire ce qu'il faut faire. Ce qui aurait dû être fait avant. Parce qu'encore une fois, c'était après.

## 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 août 2019 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 29 août 2019.

VOTE		
Pour :		27
Contre :		0
Refus de vote :		0
Abstentions :		3 (Mmes Gosselin et Le Priol, et M. Séverac)
Absents au CM du 29/08/19 :		1 (Mme Malhieu-Deblache)

## 2 - PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M. Franchina, Conseiller délégué au Développement numérique" : tout le monde est au courant de l'arrivée imminente de la fibre optique sur la commune. Nous avons fait un certain nombre d'informations à ce sujet, y compris dans le dernier bulletin municipal. Sur la proposition de M. Verduron, de Fibre 31, et de M. Briançon, Directeur de la communication de Haute-Garonne Numérique, nous avons accepté qu'ils viennent faire une présentation rapide du projet et des prochaines échéances, notamment l'ouverture à la commercialisation prochaine pour le premier quartier, et répondre à vos questions par rapport à la présentation qui va être faite. Je leur laisse donc la parole.

*La présentation du plan de déploiement de la fibre optique sur la commune se déroule par vidéoprojection.*

M. Briançon : je suis le Responsable de la communication et des relations avec les Élus du Syndicat Haute-Garonne Numérique. M. Verduron représente notre délégataire de Fibre 31, à qui nous avons confié la responsabilité de construire le réseau de Fibre Optique.

Haute-Garonne Numérique est un syndicat mixte composé du Conseil Départemental, de dix-sept EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), des deux Communautés d'Agglomération du département, du Muretain Agglo dont vous faites partie, du SICOVAL, et des autres Communautés de Communes. Ensemble, ils ont créé un Syndicat Mixte Ouvert "Haute-Garonne Numérique" qui a la responsabilité d'apporter le très haut débit, principalement la Fibre Optique, sur 548 communes du département, à l'exception de quelques communes. Effectivement, pour ces dernières, ce sont directement les opérateurs qui interviennent, le Gouvernement, l'État, et la loi l'ont prévu ainsi. Il s'agit des communes qui composent la Métropole Toulousaine, les villes de Ramonville Saint-Agne, Muret, Plaisance du Touch et Fontenilles. Cette dernière est un cas particulier car elle est rattachée à un EPCI situé dans le Gers. Les opérateurs construisent eux-mêmes le réseau sur ces communes car l'État a estimé qu'ils avaient la possibilité, vu la population, de pouvoir rentabiliser leur investissement. Ailleurs, c'est la puissance publique qui intervient, c'est donc la mission que remplit votre intercommunalité avec les autres du département et le Conseil Départemental.

Nous avons lancé une délégation de service public à laquelle a répondu la plupart des grands groupes, notamment Orange, SFR, Free, etc. C'est le groupe "Altitude Infrastructure" qui a remporté cette délégation de service public, et qui a créé une société dédiée à ce projet, qui s'appelle "Fibre 31", que M. Verduron représente ici, composée, outre Altitude Infrastructure, de fonds d'investissements publics qui s'appellent Marguerite de la Caisse de Dépôts que vous connaissez bien.

Le projet est très simple, c'est un déploiement de la fibre optique en quatre ans sur l'ensemble de notre zone d'intervention. Il faut savoir que ce déploiement obéit à un Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique, que nous appelons le SDAN, et qu'initialement ce schéma prévoyait un déploiement de la fibre optique à l'horizon 2030. Nous avons donc pu ramener, dans la compétition entre les différents délégataires, le déploiement de ce réseau à quatre ans. Il sera donc terminé en 2022, et il couvre 278 000 foyers, entreprises ou bâtiments publics, un réseau qui sera exploité par la suite, toujours par notre délégataire, pendant vingt-cinq ans, mais un réseau qui reste un réseau public.

**M. Verduron** : un rappel pour certains, ou une vraie information pour les autres : qu'est-ce que la fibre optique ? Contrairement à l'ADSL, qui est un fil de cuivre, nous parlons d'un fil de verre qui transporte les données multimédia à la vitesse de la lumière et ouvre donc des débits jusqu'à mille fois plus rapides que la technologie existante, que nous considérerons dans quelques années comme ancienne.

L'FTTH (abréviation anglaise), c'est la fibre jusqu'à la maison. Le périmètre de déploiement du réseau par Fibre 31 en tant qu'opérateur d'infrastructure du légataire de navigation dont M. Briançon vient de parler, est défini par les pointillés bleus en domaine public, pour déployer la fibre optique partout, nous créons une vraie toile d'araignée, avec un certain nombre de nœuds, de raccordements plus ou moins importants. Le premier d'entre eux est un NRO (Nœud de Raccordement Optique). A Fonsorbes, vous dépendez de celui posé à Seysses, il y en a cinquante-et-un dans tout le projet. Ensuite, pour desservir des quartiers, lorsqu'on est en zone plutôt urbanisée et dense, potentiellement lorsqu'on est en zone rurale peu dense, le sous-répartiteur optique est généré d'une armoire de rue qui dessert ces territoires, pour ensuite adresser des PBO (Points de Branchement Optique) qui sont les boîtiers au plus proches de ce que nous appelons les prises qui sont les localisants grand public, entreprises ou collectivités. Le réseau s'arrête à la limite du domaine public, et ensuite nous parlerons du raccordement chez l'utilisateur, c'est ce que vous voyez en rouge. Nous l'avons dissocié exprès puisque cela rentrera dans le domaine des opérateurs commerciaux à qui Fibre 31 louera le réseau et qui commercialiseront véritablement les offres pour vous usagers.

Vous pourrez aller voir le Nœud de Raccordement Optique à Seysses, c'est une sorte de transformateur électrique, intégralement dédié à la fibre optique ; vous verrez les armoires de rue, les SRO (Sous-Répartiteurs Optiques), dans différents quartiers. Le Point de Branchement Optique peut être, soit en façade, soit en aérien sur des poteaux, de télécommunication en général et aussi potentiellement électriques, soit en souterrain (vous ne verrez que les chambres en dessous desquelles il se trouve).

Chez l'utilisateur : certains boîtiers sont nécessaires pour tirer la fibre puisque là où nous avons dissocié les deux réseaux, entre le réseau d'infrastructure qui s'arrête à la limite du domaine public et le réseau en privé, le raccordement chez l'utilisateur, nous avons de la fibre aussi chez l'utilisateur ; il faut bien raisonner 100 % fibre. Certains de ces boîtiers ne feront qu'un, notamment dans les logements de moins de dix ans où les obligations réglementaires urbanistiques imposent une rationalisation des boîtiers, il n'y en aura donc plus qu'un.

La Box, que vous connaissez tous, qui n'est pas visuellement très différente de celle que vous connaissez en ADSL.

Ce qui va beaucoup vous intéresser, c'est le déploiement chez vous, je repasse donc la parole à M. Briançon.

**M. Briançon** : le déploiement sur la commune sera prévu sur trois années. Il faut faire attention au langage : lorsque, nous, nous parlons de "déploiement", nous parlons de "construction du réseau". Vient ensuite une seconde période, celle de la commercialisation. Nous avons signé notre délégation de service public avec Fibre 31 le 1<sup>er</sup> juin 2018, nous sommes donc sur quatre ans de déploiement, nous travaillons donc sur des années de construction de réseau de juin en juin. S'ils respectent le délai, et nous faisons tout pour qu'ils le fassent, le réseau sera terminé sur l'ensemble de notre zone d'intervention au 1<sup>er</sup> juin 2022. Pour autant, cela ne veut pas dire que vous pourrez vous abonner le 2 juin de l'année concernée. La loi impose un délai allant de trois à cinq mois, délai durant lequel le réseau est "gelé". C'est l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) qui impose ce réseau en disant que le réseau est construit et maintenant, les opérateurs qui le souhaitent (pas forcément les plus connus, mais aussi les opérateurs locaux, des opérateurs dédiés à des métiers : entreprises, médecins, etc) ont cette période de trois ou cinq mois pour aller installer leurs équipements, notamment dans les grandes boîtes que nous avons vues tout à l'heure qui sont les NRO. C'est à l'issue de cette période que nous pouvons concrètement permettre à quelqu'un de s'abonner auprès de l'opérateur de son choix. Sur la première année, vous êtes concernés par 291 prises, c'est-à-dire une petite partie de la commune, et ensuite cela suivra dans les années 2 et 3. Ce qui veut dire, très concrètement, que pour les habitants concernés en année 1, le réseau sera ouvert à la commercialisation à partir du 25 novembre

2019, et ainsi de suite. Sur la première année, nous sommes plutôt plus près des cinq mois parce que les installations nécessaires ont été un peu plus longues, c'est la première année que nous posons ce réseau. Il faut savoir que lorsque nous construisons un réseau, la fibre est dépendante d'un réseau départemental que nous construisons. Il faut donc attendre que l'ensemble de ces points soit branché pour pouvoir alimenter au bout du bout, arriver à ces 291 prises. Sur les années suivantes, nous serons sur les trois mois réglementaires plutôt que sur les cinq.

Généralement, nous avons constaté, à partir du moment où un particulier, ou un professionnel, fait la demande à un opérateur de son choix, le délai d'installation est d'environ de trois semaines à un mois, pour brancher et éventuellement changer la Box. Autant les Box de dernière génération sont directement éligibles à la Fibre, mais si vous avez une Box plus ancienne, elle sera changée contre une nouvelle.

**M. Franchina** : dans la mesure où nous n'avons que trois phases, en principe la fin de réalisation est pour 2021 et non 2022.

**M. Briçon** : oui, je parlais en général, pour le département. Pour vous, c'est 2021.

**M. Verduron** : en l'occurrence, les informations couleurs sur le plan que vous voyez, où l'année 4 est vide, Fonsorbes n'est pas concernée. La commune sera intégralement fibrée courant 2021, en année 3.

**M. Briçon** : nous parlons de date limite. C'est-à-dire que lorsque nous disons année 3, juin 2021, nous n'avons pas aujourd'hui tous les plannings à l'avance, peut-être que le déploiement intégral de Fonsorbes sera fini en février 2021. Vous y ajoutez trois mois. La date de juin 2021 est celle à partir de laquelle notre délégataire nous devra des pénalités.

**M. Verduron** : M. Briçon expliquait tout à l'heure que nous étions au début du projet, même si cela fait déjà un an que nous y travaillons, mais la phase de lancement a été un peu plus longue que prévue. Nous sommes en train de passer en mode industrialisation, c'est-à-dire qu'une fois ce lancement effectué, il est évident que nous ne nous arrêterons pas. Du coup, le déploiement continuera au fil de l'eau. Effectivement, cette notion de date butoir contractuelle est une chose, c'est du juridique, c'est de l'engagement, mais pour autant, en mode construction nous sommes dans des logiques de continuité. Cela ne vous garantit pas qu'il y aura des choses plutôt en avance, mais évidemment nous essaierons de ne pas être en retard sinon cela nous coûtera cher. Considérez que nous continuerons au fil de l'eau, et, évidemment, nous poursuivrons la communication, tel que nous le faisons aujourd'hui, pour annoncer le lancement prévu dans un mois sur ce secteur-là, nous continuerons l'information auprès de vos équipes municipales au fur et à mesure des ouvertures.

Par rapport à ce délai de trois mois imposé par l'ARCEP, qui a été plutôt de cinq, nous avons volontairement mis un certain nombre d'opérateurs, dont certains j'imagine ne vous disent rien, c'est exprès. Il faut savoir qu'en tant qu'opérateur d'infrastructure, nous déclarons à l'ARCEP les zones ouvertes à la commercialisation. Les opérateurs ont le choix de venir ou pas. Nous avons donc volontairement été non exhaustifs, mais aussi volontairement diversifiés pour vous montrer qu'au-delà des gros opérateurs que vous connaissez tous, il en existe d'autres intéressés pour venir sur la plaque et qui sont en capacité, évidemment, de proposer des offres compétitives ; le but du jeu étant de vous offrir du choix.

**M. Briçon** : je vais peut-être devancer une question : quels opérateurs seront présents sur notre réseau ? Aujourd'hui, nous savons que les plus gros opérateurs, les plus connus (Free, Orange, Bouygues, SFR), ainsi que tous les autres (Crédit Mutuel, Wibox, Nordnet, etc ...) seront présents sur notre réseau à l'ouverture. Cela signifie qu'ils ont acté, fait des études, expertisé le réseau, ils ont fait savoir qu'ils seraient présents sur le réseau public que montent Haute-Garonne Numérique et Fibre 31. Pour autant, autant nous avons des certitudes sur un certain nombre d'entre eux, notamment Orange, Free sur leur présence dès l'ouverture, autant pour certains, notamment SFR, nous savons qu'ils ont des délais de mise en place, c'est leur process interne, mais c'est de leur responsabilité, nous ne pouvons rien leur imposer. Ce qui fait qu'ils seront plutôt présents sur le réseau dès le début, les premiers jours de janvier, tout simplement parce que c'est leur process de commercialisation de mise en place de leur équipe. Sur la commercialisation, vous aurez beaucoup de commercialisations masquées, c'est-à-dire que les opérateurs ripent leurs clients ; par exemple, les clients d'Orange recevront très certainement dans quelques semaines une offre commerciale par SMS, mail, vous proposant de changer votre abonnement ADSL en abonnement fibre optique, avec éventuellement un tarif préférentiel. Mais, vous pouvez aussi avoir des opérateurs, c'est le cas de SFR à ce jour (cela peut bouger, il reste encore un peu de temps), qui, pour des raisons propres à la vie de l'entreprise, disent qu'ils opéreront sur la Haute-Garonne au 1<sup>er</sup> janvier, et pas au 25 novembre, juste avant les fêtes. Ne soyez donc pas étonnés de ce petit delta, mais en tout cas l'ensemble des opérateurs importants, cela n'a rien de péjoratif, bien sûr, par rapport aux autres parce qu'ils offrent tous le même service, sera présent sur notre réseau dès l'ouverture. Ce qui est une très bonne nouvelle parce que la Haute-Garonne est le premier département pour lequel nous aurons l'ensemble des opérateurs présents dès l'ouverture.

**M. Verduron** : nous avons rapidement parlé du raccordement. C'est une image qui vous montre que la fibre va effectivement jusqu'au bout et jusqu'à la Box ; ce sera un sujet lors de la réunion publique dont nous

parlerons juste après, au cours de laquelle nous insisterons évidemment pour expliquer que le raccordement ne va pas de soi, c'est une réflexion à avoir en amont et nous avons vraiment une pédagogie pour sensibiliser le futur usager à ce raccordement. *M. Verduron explique le schéma* : nous retrouvons le PBO en domaine public et il faut évidemment rejoindre le localisant, en l'occurrence là un logement ; en rouge, c'est la fibre optique. Nous retrouvons le fameux boîtier, avec la Box au final pour avoir le service.

**M. Briançon** : si nous pouvions revenir sur la carte, je voudrais vous donner une information qu'en tant qu'Élus vous devez connaître. Lorsque nous parlons de mise en service en année 1, en année 2, en année 3, nous parlons de commercialisation de la zone. C'est-à-dire que nous avons fait notre travail public qui consiste à créer le réseau. Après, le réseau est commercialisable. Sauf, que vous aurez des personnes qui, ce ne sera pas forcément le cas dans les 291 prises, mais peut-être l'année prochaine, lorsqu'elles appelleront leur fournisseur pour savoir si elles sont éligibles, il leur sera répondu qu'elles ne le sont pas. C'est ce que nous appelons dans notre jargon professionnel des "prises frigo". Il faut donc que je vous explique cette notion parce qu'elle est importante. Cela veut dire que, par exemple, si vous avez un petit collectif de 4-5 immeubles, et que le syndicat n'a pas fait la réunion nécessaire pour que nous puissions passer une convention avec eux, nous ne pourrons pas brancher le PBO ; vous pouvez avoir des petits retards administratifs. Cela veut dire que vous avez une zone couverte par notre réseau, mais nous ne pouvons pas aller au bout parce que le syndicat ne s'est pas réuni

...

**M. Verduron** : ... ou parce que nous avons une petite difficulté technique marginale.

**M. Briançon** : donc, cela peut arriver. Nous chiffrons généralement entre 15 et 20 % le nombre de prises qui peuvent être résolues, mais généralement, cela fait en effet "réveil", c'est-à-dire que nous nous apercevons que le syndicat ne s'est pas réuni. Vous avez aussi des problèmes de conventions de façades pour les petits boîtiers qui finissent le réseau, les PBO : nous en disposons un toutes les 3-4 maisons ; mais si un ou deux propriétaires dans la même rue ne veulent rien sur leur façade, cela peut retarder d'un mois, le temps de discuter, d'en parler avec le Maire de la commune pour essayer de trouver une solution différente ou de convaincre l'usager. Généralement, lorsque nous ouvrons la commercialisation, ces petits problèmes se résolvent d'eux-mêmes parce que les gens sont pressés de pouvoir les régler. Sachez que cela existe, vous pouvez les rencontrer auprès de vos concitoyens.

**M. Verduron** : nous allons montrer les usages : avec un débit beaucoup plus élevé, vous imaginez la multi-connexion simultanée, mais aussi, plus pour les professionnels, des transferts de fichiers lourds, l'accès à la télévision en ultra haute définition, des conversations vidéo sans latence, donc plus de pixellisation, plus de bug. Sur du service public, l'accessibilité à la médecine et à l'administration, le télétravail pour les professionnels, les téléchargements quasi instantanés, mais aussi la télésurveillance et la domotique qui vont évidemment exploser en termes de services grâce à la qualité et à la rapidité de ce réseau.

Je pense que nous avons fait le tour.

**Mme le Maire** : merci Messieurs de vous être déplacés jusqu'à Fonsorbes pour nous donner ces explications. Peut-être certains d'entre vous ont-ils des questions à poser.

**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : tout d'abord, merci pour cette présentation, c'est sympa parce que souvent nous nous posons des questions et nous n'avons pas les réponses. Il vaut mieux avoir des spécialistes qui savent répondre.

La fibre optique arrive à Fonsorbes en souterrain. Comment cela se passera-t-il lorsqu'elle arrivera dans les quartiers, dans les lotissements ? Faudra-t-il refaire des tranchées si les gaines n'existent pas ? Où passera-t-elle en aérien ? Si elle passe en aérien, est-ce que la qualité ne sera pas diminuée ? Ou est-ce que la qualité du signal au final ne sera pas diminuée ?

**M. Verduron** : le contrat de délégation de service public prévoit une obligation de passer en souterrain pour la partie "transport" qui est entre le NRO et le SRO qui dessert la zone. En l'occurrence, si nous parlons de la zone d'Aygalounguo, qui ouvrira très bientôt, le SRO est au niveau du quartier ; de Seysses, c'est passé en souterrain. A partir du SRO, nous utiliserons des infrastructures permettant de conduire le réseau existant, puisque le contrat DSP (Délégation de Service Public) prévoit d'être le moins invasif possible. Je n'ai pas le détail ; mais si c'est de l'aérien, elle passera en aérien, si c'est du souterrain, elle passera en souterrain. Quant à la qualité si elle passe en aérien, il n'y a pas de raison qu'elle en soit affectée. Lorsque nous réceptionnons le réseau pour l'exploiter, des mesures optiques sont faites, des contrôles sont faits pour la qualité, les techniques sont de toute façon éprouvées. Nous pourrions nous dire que l'aérien est plus soumis à des aléas climatiques que le souterrain, mais cela c'est quelle que soit la technologie ou autre.

**M. Mailhé** : la dernière question : dans le cas où il n'y aurait aucune ligne aérienne dans les lotissements, est-ce que nous la créons ? Les derniers lotissements sont, la plupart du temps, en souterrain. Nous n'avons pas les poteaux avec le passage télécommunication.

**M. Verduron** : je parlais tout à l'heure de cette règle urbanistique qui imposait aux logements qui avaient deux boîtiers de n'en faire passer qu'un ; de la même façon en terme de desserte locale dans un lotissement, les règles

urbanistiques, je ne suis pas urbaniste, mais de ce dont je me souviens, c'est que depuis certaines années le lotisseur qui déploie des réseaux doit avoir les fourreaux et la réserve de fourreaux pour permettre à terme de tirer une fibre pour déployer les localisants qui seront dans ce lotissement. Si vous me dites que le lotissement n'est que du souterrain, la fibre passera en souterrain. S'il n'y pas de place pour passer, il faudra potentiellement faire du génie civil, donc détrancher et creuser.

M. Mailhé : merci.

Mme le Maire : donc, ce qui est à priori prévu dans les jours qui viennent, c'est l'organisation d'une réunion à Aygolounguo afin de pouvoir préciser aux privilégiés qui pourront être les premiers à bénéficier de la fibre à Fonsorbes la manière dont cela se passera, le déroulement avec la nécessité pour eux de se rapprocher des fournisseurs d'accès. Ce sera la prochaine démarche d'ici quelques semaines.

M. Franchina : oui, c'est ce qui est prévu. Nous attendons de fixer les dates précises avec Messieurs Verduron et Briançon, nous attendons également d'avoir des contacts avec eux afin de finaliser les deux courriers, celui de Haute-Garonne Numérique pour l'information globale à la commune et celui à destination des personnes qui seront invitées à la réunion, car cette dernière est destinée aux quartiers, pas à l'ensemble de la commune. Nous sommes donc à votre écoute pour fixer cette date.

M. Briançon : cela dépend de vous, de vos disponibilités en terme de salle.

Mme le Maire : nous reviendrons vers vous de façon à trouver une date qui convienne aux uns et aux autres.

M. Briançon : juste une dernière chose à vous dire : nous avons constaté dans certains départements que des gens peu scrupuleux s'adressaient à des particuliers pour leur proposer une pré-étude dans le cadre de l'utilisation des fourreaux pour le branchement de la fibre. Il faut être très vigilant ...

Mme le Maire : ... c'est important de le savoir car effectivement ...

M. Briançon : ... et nous le signaler afin que nous engagions des poursuites car des gens se font souvent abuser. Il y a toujours des gens qui profitent des avancées, des bonnes situations. Soyez donc vigilants là-dessus, et n'hésitez pas à nous le signaler tout de suite si vous sentez que des gens essaient de profiter de l'arrivée de la fibre pour monnayer des services auprès de la population. Nous avons déjà eu des cas.

Mme le Maire : encore merci Messieurs de votre présentation.

M. Verduron : merci à vous.

Mme le Maire : nous sommes ravis de recevoir des interlocuteurs qui permettent à la ville d'avancer, ce qui est le cas. Merci.

### **3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Mme le Maire : cette présentation a d'ores et déjà été faite lors du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenu une quinzaine de jours auparavant.

*La présentation du rapport d'activité 2018 du CCAS se déroule par vidéoprojection.*

Mme Lidos, Responsable de la Mosaïque des Partages : je vais vous présenter une synthèse rapide du rapport d'activité. Vous pouvez consulter ce rapport d'activité en Mairie.

Le CCAS gère plusieurs entités : la Mosaïque des Partages, le Centre Social, le service d'Actions Sociales, le Portage de Repas à domicile, le service Emploi et le service Logements.

#### **La Mosaïque des Partages**

Il s'agit d'un lieu d'animations et de vie sociale. Nous accueillons en moyenne 400 personnes par mois, et recevons 250 appels. La personne à l'accueil prépare la mise en page du programme bimestriel de la Mosaïque des Partages. Elle inscrit les personnes aux différentes manifestations et sorties.

En 2018, 31 personnes ont participé au séjour ANCV ; c'était un séjour d'une semaine à Légna (à côté de Perpignan).

Nous organisons aussi les repas partage avant certains spectacles du service culturel, puis, entre autres, la semaine bleue, Octobre Rose, etc.

Elle gère également le planning de la salle d'activités des deux bureaux de permanence. Il faut savoir qu'en 2018, nous étions en travaux ; donc, à partir de septembre, la salle de formation n'était plus utilisée en tant que telle.

Elle met à jour sur le site Internet tout ce qui est planification des manifestations de la Mosaïque des Partages, elle gère les courriers administratifs, elle est sous-régisseur des manifestations des Aînés, des manifestations de la Mosaïque des Partages.

En 2018, 1059 invitations ont été envoyées, 276 personnes ont participé au repas de la Nouvelle Année et 139 personnes ont participé à la Journée Détente.

La Mosaïque des Partages comprend 142 adhérents, principalement des jeunes seniors ; nous avons très peu de familles.

Nous avons proposé 10 ateliers par semaine et 11 ateliers parents/enfants durant les vacances scolaires.

Au niveau des animations ponctuelles, nous avons proposé notre premier spectacle de marionnettes, écrit, créé et joué par des adhérents. Nous avons fait 6 représentations sur deux groupes scolaires. Nous avons également proposé une formation secourisme en partenariat avec l'UFOLEP, nous avons formé gratuitement 48 personnes de plus de 60 ans au PSC1.

Pour la première année, nous avons ouvert durant l'été afin de permettre aux adhérents de maintenir un lien social car toutes les associations arrêtent leur activité en juin ; nous avons donc eu une demande de continuité de nos ateliers, qui sont des ateliers libres, autogérés par les adhérents.

Nous avons également proposé des ateliers de Bien Être, pour aussi répondre à une demande.

Le partenariat de la Mosaïque des Partages avec le service culturel est toujours aussi riche et dynamique : nous avons participé aux festivités, au Noël de la ville. Avec le CLAS, nous participons à la semaine de la Francophonie, nous faisons une représentation tous ensemble, ainsi que des goûters.

Avec le RAM (Relais des Assistantes Maternelles), nous proposons des ateliers cuisine 1 fois par mois.

Avec la médiathèque, nous organisons l'atelier "Dis-moi 10 mots"

Avec la ludothèque, nous organisons l'animation des ateliers Neurones.

Nous proposons aussi des animations inter-centres sociaux pour échanger sur les pratiques, environ tous les 6 mois.

En partenariat avec le Point Ecoutes Jeunes et Familles, nous avons co-animé des réunions sur les réseaux sociaux.

Il y a une forte implication des adhérents, c'est un peu le rôle d'un Centre Social. L'adhérent vient pour consommer une activité ; à nous de les rendre acteurs dans la ville. Ils ont proposé une pièce de théâtre, ils ont écrit les textes pour la semaine de la francophonie, et nous avons fait notre représentation à la salle du cinéma. Ils ont animé des ateliers créatifs pour les festivités sur les Etats-Unis et le Noël de la ville.

Le CCAS a proposé la fabrication des centres de tables pour le repas de la Nouvelle Année, la fabrication de brochures pour Octobre Rose. Ils ont participé au défilé de mode pour le Noël des Commerçants.

Comme chaque année, ils sont aussi présents au Comité des Usagers : il s'agit d'une réunion à laquelle est présente la CAF, à laquelle peuvent également être présents les Élus, au cours de laquelle les adhérents font remonter les critiques, le bien, ce que nous pouvons améliorer. Nous sommes donc à leur écoute, nous essayons d'y répondre tout au long de l'année.

## Le service d'Actions Sociales

### Aides sociales légales et facultatives

- 14 dossiers d'obligations alimentaires
- 8 dossiers d'aide sociale
- 17 dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- 10 dossiers pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- 8 dossiers de téléassistance
- 822 rendez-vous pour l'épicerie sociale

### Aides financières

- 39 dossiers CORAFIN (Coordination des Aides Financières du Conseil Général de la Haute-Garonne)
- 24 dossiers CCAS
  - pour un montant total de 11 880 €

### Aides alimentaires

- 4 bons attribués
- 38 coupons "activités Fon'Sport Culture" délivrés

### Secrétariat du CCAS

Il gère le secrétariat courant des Élus, le Conseil d'Administration (comptes-rendus et délibérations), la régie des recettes, pour 14 764 €.

### Actions sanitaires

- 21 personnes inscrites
- pas d'alerte grand froid
- 1 alerte canicule

### Portage de repas à domicile

2018 a été une année charnière. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre, le CCAS a assuré la livraison des repas chez les particuliers. A partir du 1<sup>er</sup> novembre, cette mission a été effectuée par la société Ansamble. Depuis fin 2018, le CCAS assure l'inscription, les commandes et annulations, la facturation des repas en fin de mois, la gestion administrative du service.

- 4 925 repas ont été distribués
- 21 bénéficiaires par mois en moyenne
- 35 personnes ont bénéficié de ce service dans l'année

Il n'y a eu aucune incidence du passage du CCAS à la société Ansamble. Nous n'avons pas ressenti de différence.

### Service emploi

Il s'agit d'un conseil personnalisé pour les demandeurs d'emploi. Les actions qui ont favorisé l'insertion professionnelle sont les suivantes :

#### Le Markethon Fonsorbes/Saint-Lys

Cette action s'est déroulée sur une journée afin de permettre aux chercheurs d'emploi d'explorer le marché caché et de récolter les offres d'emploi sur le territoire.

- 15 entreprises ont été visitées sur Fonsorbes
- 8 intentions d'offres d'emploi ont été récoltées
- 1 embauche
- 92 intentions d'embauche récoltées sur le territoire Portet sur Garonne, Saint-Lys et Fonsorbes

Cette action est reconduite le 17 octobre de cette année.

#### Le Forum Défi Emploi Fonsorbes

Cet évènement s'adresse aux entreprises et aux candidats, gratuit pour les visiteurs, avec un objectif double : accompagner le demandeur d'emploi pour s'orienter et s'insérer dans le monde du travail. Ils peuvent rencontrer des coaches. Des conférences sont animées par Pôle Emploi et la Mission Locale.

- 391 visiteurs
- 155 offres d'emploi proposées
- 42 jobs d'été

#### Le Parcours d'Orientation et d'Insertion (POI)

Cette formation de 3 mois, gratuite et rémunérée, a pour but de permettre à des demandeurs d'emploi de construire un projet professionnel et d'entrer dans une formation qualifiante ou diplômante.

- 11 stagiaires
- 260 heures en centre
- 140 heures en entreprise

Le service emploi a un partenariat riche avec :

- la Mission Locale, qui suit les jeunes de 16 à 25 ans
- CAP Emploi, qui suit les personnes avec une reconnaissance MDPH
- UCRM (Union Cépière Robert Monnier), qui suit les personnes bénéficiaires du RSA
- Entraide et Partage, association d'insertion pour les demandeurs d'emploi

### Service Logements

Sur la commune, nous avons 688 logements sociaux, dont 16 pour l'AJH (Association Jeunes Handicapés). Ne sont pas pris en compte les 5 logements temporaires et les 8 logements Mairie non conventionnés.

Les demandes déposées sont les suivantes :

- 86 dossiers :
  - 20 T2
  - 33 T3
  - 25 T4
  - 7 T5
  - 1 T6
- 97 demandes actives au 31 décembre 2018 :
  - 27 T2
  - 31 T3
  - 25 T4
  - 13 T5
  - 1 T6
- 83 demandeurs Fonsorbais
- 9 demandeurs anciens Fonsorbais
- 2 demandeurs avec un lien familial avec la commune
- 2 demandeurs avec un lien professionnel avec la commune
- 1 demandeur sans aucun lien avec la commune
- 64 Fonsorbais ont bénéficié d'un logement social

Les logements disponibles sur le contingent réservataire de la commune et de la CAM ont été de 11 logements sur les 64 attribués. Et grâce aux relations et aux négociations que le service logement a pu entreprendre avec les différents bailleurs, nous avons pu récupérer les 53 logements supplémentaires.

#### Livraison des logements

- ALTÉAL : 7 logements chemin Cachac (5 PLUS et 2 PLAI) attribués à des candidats Fonsorbais
- Les Chalets : 23 logements lieu-dit les Hauts de Hournes :
  - 8 T3, 10 T4 et 5 T5 (1 PLS, 18 PLUS et 4 PLAI)
  - 9 logements ont été pourvus par des candidats Fonsorbais

Prévisionnel des constructions et de livraison des logements sociaux pour 2019/2020 :

- 44 logements pour Hournes-Portérény
- 28 logements pour les Plaines de Hournes
- 11 logements route de Tarbes
- 5 logements place Maryse Bastié
- 4 logements chemin Las Fious
- 12 logements route de Magne
- 4 logements chemin Bénech
- 9 logements impasse des 4 Vents
- 6 logements route de Tarbes

Mme Boudot s'occupe des logements temporaires, nous en avons 5 sur la commune.

- 26 demandes
- 17 personnes logées

Son travail consiste à accueillir les personnes sans domicile, de monter le dossier, de les installer dans le logement (état des lieux entrant et sortant), d'établir une convention d'hébergement temporaire mensuelle, et elle répond à des enquêtes sociales sur le logement. Elle inscrit également ces personnes hébergées sur le SYPLO pour permettre à ces personnes d'être prioritaires sur certains logements. Elle est sous-régisseur de la régie des logements temporaires.

Je vous remercie. Si vous avez des questions ...

Mme le Maire : merci de votre présentation qui était fort complète, Mme Lidos.

Le CCAS a des activités multiples, comme vous pouvez le constater : les services aides et logements, installés dans les nouveaux locaux que nous avons inaugurés la semaine dernière. Ces nouveaux locaux permettent de donner de meilleures conditions de travail au personnel, mais également d'accueillir les administrés dans d'excellentes conditions. C'est très satisfaisant de pouvoir accueillir des personnes qui font une démarche

sociale dans de beaux locaux. C'est montrer l'intérêt que nous leur portons et le respect que nous leur devons, quelles qu'elles soient. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : nous en avons discuté en Conseil d'Administration du CCAS, je ne vais donc pas le redire. Mais je vais par contre resouigner et remercier l'implication des agents de l'ensemble de ce service qui font un travail de qualité auprès des gens. Je les remercie encore comme nous l'avions fait lors du Conseil d'Administration.

Mme Lidos : merci beaucoup.

*M. LOUZON Thierry a donné procuration à Mme DE COUX Valérie à 20 h 00*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

**4 - AVENANT N° 1 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ENTREPRISES (TIERS-LIEU) AU CENTRE COMMERCIAL SAINT-NICOLAS II (délibération n° 2019-149)**

Mme le Maire : il a été approuvé, par délibération du 20 février 2019, d'attribuer le marché de travaux relatif à la création d'un relais d'entreprises (tiers-lieu) au Centre Commercial Saint-Nicolas II à diverses entreprises, pour un montant total de 219 005,27 € HT.

Cependant, une moins-value a été constatée concernant l'installation du chantier et les fondations pour la création de l'escalier. Aussi, il est proposé un avenant pour le lot 1 "démolition-maçonnerie" avec la société COLAS d'un montant de - 5 367,70 € HT soit - 6 441,24 € TTC.

Le nouveau montant concernant ce lot serait donc de 32 906,30 € HT, soit 39 487,56 € TTC., et pour la totalité du marché de travaux de 213 637,57 € HT, soit 256 365,08 € TTC.

Le projet d'avenant était annexé à la convocation.

Juste une petite information sur le chantier : il a pris un petit peu de retard concernant l'escalier extérieur. Les travaux ont commencé aujourd'hui, ils sont en train de le poser. Nous pouvons donc espérer inaugurer la structure en question d'ici la fin du mois. Avez-vous des questions concernant cet avenant ? C'est un avenant négatif, il est donc bon à prendre.

M. Mailhé : côté technique, pour faire un avenant de - 6 000 €, qu'est-ce qui change réellement sur les fondations de l'escalier ?

M. Bialès, Directeur de projets : bonsoir. L'escalier n'était pas clairement défini lors du montage du projet. Maintenant qu'il est complètement dessiné et réalisé, l'architecte a pu le faire, avec les calculs de charge fournis par le serrurier, il est justifié que nous n'avons pas besoin de faire des fondations, celles existantes étaient suffisantes. Nous n'avons rien ajouter. Concernant l'installation du chantier, c'était plus du cantonnement en fait, ce qui coûtait le plus cher, à savoir mettre des bungalows à disposition des entreprises durant les travaux afin que les ouvriers puissent se restaurer, avoir des toilettes. En accord avec l'architecte et les entreprises concernées, nous avons conservé en permanence les toilettes à l'intérieur du bâtiment. Les entreprises se sont accordées sur le fait qu'elles ne déjeuneraient pas sur place. Nous avons donc économisé les sommes correspondantes.

M. Mailhé : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant n° 1 avec la société COLAS pour le lot n° 1 "démolition-maçonnerie", pour un montant HT de - 5 367,70 €.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**5 - AVENANT N° 2 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU POLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-150)**

Mme le Maire : le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé a été attribué, par délibération du 12 juillet 2018, au groupement JF CASADEPAX Architecte/ Anick SABARTHES Architecte/ TECHNISPHERE bureau d'études, pour un taux de rémunération de 8,883 % (soit un montant provisoire de 79 054,25 € HT). Un avenant n° 1 a été approuvé par délibération du 20 février 2019 concernant la répartition des honoraires.

Cependant, il convient de fixer le forfait définitif du maître d'œuvre en fonction du montant des travaux sur lequel ce dernier s'était engagé lors de la phase avant-projet définitif, à savoir 1 143 124,00 € HT. De plus, afin de ne pas bouleverser l'économie du marché de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre a accepté de diminuer le

taux de ses honoraires, soit 7,96 % au lieu de 8,883 %. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre serait donc de 90 992,67 € HT soit 109 191,20 € TTC.

Aussi, il est proposé de signer un avenant n° 2 avec ce groupement.

Le projet d'avenant était annexé à la convocation.

Vous avez compris que nous avons négocié avec l'architecte la baisse de ses honoraires compte-tenu du fait que le marché était au-delà de ce qui était initialement prévu, ce qu'il a accepté.

**M. Pilet** : je vais faire un lien avec le point n° 7 pour lequel nous allons devoir adopter un marché public sur l'installation et la location d'un bâtiment modulaire avec le même maître d'œuvre. Donc, je suppose aussi qu'il y aura des rémunérations dessus avec le même pourcentage, soit 7,96 %.

**Mme le Maire** : non. Concernant le bâtiment modulaire, je pense que nous restons sur le pourcentage initial, soit 8,883 %.

**M. Pilet** : donc, si nous prenons l'ensemble des travaux, puisqu'au départ les enfants devaient manger dans la salle du Trépadé, ce qui n'est pas possible pour des raisons techniques, des bungalows sont donc mis en place, le coût de la prestation du maître d'œuvre sera supérieur au prix de départ.

**Mme le Maire** : oui.

**M. Pilet** : je voulais le pointer en terme de valeur absolue ...

**Mme le Maire** : ... cela dit, l'hypothèse de faire manger les enfants dans la salle du Trépadé n'a pas été retenue bien longtemps, elle a été évoquée. Nous nous sommes rendus-compte que, compte-tenu de la durée des travaux, ce n'était pas utile d'y faire référence.

**M. Pilet** : c'était juste par rapport à la présentation sur l'économie. Si nous mettons en perspective l'ensemble des coûts, la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire la construction, la rénovation, l'installation et la location des bâtiments, nous sommes sur un coût du maître d'œuvre supérieur à ce qui était prévu au départ.

**Mme le Maire** : ce qui dans l'absolu n'est pas étonnant lorsque nous nous lançons sur des chantiers d'une telle envergure, des chantiers aussi compliqués, car il y a démolition et construction. Nous pouvons effectivement nous attendre au fil des semaines à ce qu'il y ait des éléments nouveaux qui fassent que nous ne soyons pas sur l'estimatif initial. Peut-être aussi qu'au cours du chantier nous aurons des surprises ; si ce sont des avenants négatifs, tant mieux, mais j'ose espérer que nous n'aurons pas trop d'avenants positifs non plus. Mais, c'est le risque.

**M. Pilet** : ce que je pointais par rapport à l'autre point, c'est qu'en sommes versées, ce sera supérieur à l'ensemble du projet.

**Mme le Maire** : oui.

**M. Pilet** : de plus, sur le bungalow, le maître d'œuvre sera un peu plus rémunéré puisqu'il y a moins d'entreprises : sur le projet de restauration elles sont quatre, sur l'autre elles ne seront plus que deux. Je voulais juste préciser cela.

**M. Mailhé** : ce point est étroitement lié au suivant ? Puisque nous allons voter le marché de travaux sur le prévisionnel.

**Mme le Maire** : oui.

**M. Mailhé** : je ne comprends pas la somme HT de 1 143 124,00 €. Si je comprends bien, nous devrions retrouver cette somme sur le point suivant ; ou manque-t-il quelque chose ?

**Mme le Maire** : la somme en question, c'était l'avant-projet définitif, l'estimatif réalisé.

**M. Mailhé** : donc, nous allons payer le maître d'œuvre sur l'avant-projet ?

**Mme le Maire** : non, nous le rémunérons sur la réalité des travaux, le pourcentage est appliqué sur la réalité des travaux, ce n'est pas sur l'avant-projet définitif.

**M. Mailhé** : ce n'est pas clair.

**La Directrice Générale des Services** : dans le contrat que nous avons signé avec le maître d'œuvre, il était noté que le forfait définitif serait fixé au moment de l'avant-projet définitif. Nous allons donc payer les honoraires sur ce dernier, pas sur la réalité du marché de travaux.

**M. Mailhé** : donc, sur le point suivant, nous allons voter le montant de 1 163 550,68 € HT ? Il n'en tient pas compte ?

**La Directrice Générale des Services** : non.

**M. Mailhé** : nous restons donc sur ce montant de 1 143 124,00 € ?

**La Directrice Générale des Services** : oui.

**M. Mailhé** : les 20 000 € pour les options, nous en faisons fi ?

**La Directrice Générale des Services** : oui, c'est sur l'avant-projet définitif. C'est bien cela.

**M. Mailhé** : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer l'avenant n° 2 avec le groupement JF CASADEPAX Architecte/ Anick SABARTHES Architecte/TECHNISPHÈRE bureau d'études pour un taux de rémunération de 7,96 %, soit 90 992,67 € HT.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**6 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉHABILITATION DU POLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-151)**

Mme le Maire : le marché public de travaux pour la réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 2 juillet 2019, puis le 2 septembre 2019 pour les lots déclarés infructueux par délibération du 29 août 2019.

Suite au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 27 septembre 2019, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES PROPOSÉES	OFFRES en € HT		
		Base	Options	Total
Lot n° 1 - Gros œuvre-VRD	LCBR	339 935,87 €		339 935,87 €

Pour mémoire, nous avons simplement cité les entreprises qui avaient répondu pour les lots fructueux, mais nous ne les avons pas désignées. Nous allons donc les reciter.

Lot n° 2 - Etanchéité - Zinguerie	SAS Nailloux Etanchéité	37 168,28 €		37 168,28 €
Lot n° 3 - Menuiseries extérieures	SANCHEZ	79 982,00 €		79 982,00 €
Lot n° 4 - Menuiseries intérieures	CGEM	86 787,46 €		86 787,46 €
Lot n° 5 - Plâtrerie	ETP	100 059,40 €		100 059,40 €
Lot n° 6 - Revêtement de sols durs - Faïence	TECHNI CERAM	62 823,63 €		62 823,63 €
Lot n° 7 - Revêtement de sols souples	CERM SOLS	39 387,30 €		39 387,30 €
Lot n° 8 - Peintures	ETR	21 140,25 €		21 140,25 €
Lot n° 9 - Faux plafonds	BELET	46 588,70 €		46 588,70 €
Lot n° 10 - Serrurerie	CGEM	35 930,20 €		35 930,20 €
Lot n° 11 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	AJS ENERGIE	183 172,22 €		183 172,22 €
Lot n° 12 - Electricité	IN CHARGED	115 000,00 €	8 760,00 €	123 760,00 €
Lot n° 13 - Désamiantage	CGEM	15 575,37 €		15 575,37 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT</b>		<b>1 163 550,68 €</b>	<b>8 760,00 €</b>	<b>1 172 310,68 €</b>

Il est proposé de retenir l'option du lot 12 - Electricité qui correspond au remplacement de la centrale alarme incendie.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au 18 novembre, après un mois de préparation de chantier. La fin des travaux est très espérée en juillet, voire août 2020.

M. Mailhé : c'est un point que nous avons longuement débattu au dernier Conseil Municipal, nous l'avons reporté à ce Conseil. Comment avons-nous fait pour trouver les entreprises manquantes, il y en avait sept si je me souviens bien, en un mois, aussi rapidement ...

Mme le Maire : ... le timing n'était pas le bon. Nous avons lancé les appels d'offres début juillet, ce qui n'est pas une bonne période pour les lancer. Ensuite, que ce soit M. Bialès ou l'architecte, ils ont pris leur téléphone pour interpeler un certain nombre d'entreprises qu'ils connaissaient pour savoir si elles étaient susceptibles de pouvoir y répondre. C'est ainsi que cela s'est passé M. Bialès ?

M. Bialès : oui, tout à fait. La première fois, nous avons appelé quelques entreprises, mais cela n'a pas été suffisant. Nous avons donc repris nos téléphones et avons passé tous les deux beaucoup de temps à essayer

de contacter toutes les entreprises qui pourraient potentiellement répondre. Cela a porté ses fruits puisque nous avons eu énormément de visites, et tous les lots sont maintenant fructueux.

**Mme le Maire** : excusez-moi, juste un complément d'informations : il faut savoir que les montants proposés correspondent à peu près aux estimatifs faits par l'architecte. Du coup, cela ne fait pas "exploser les compteurs" comme nous l'avions déjà vu précédemment.

**M. Mailhé** : c'était la remarque que j'allais faire. Je savais que M. Bialès avait mis du sien pour y travailler. Au nom de tout le monde, nous pouvons le féliciter parce que s'il n'avait pas fait ce travail, nous serions encore en train de débattre sur cette rénovation. Donc, personnellement, je tiens à le remercier pour le travail accompli, c'est aussi simple que cela.

**Mme le Maire** : nous avons la chance d'avoir des techniciens impliqués.

**M. Bialès** : merci.

**M. Monrozier**, du groupe Majoritaire : le désamiantage ne coûte que 15 000 € ?

**Mme le Maire** : c'est sur des surfaces extrêmement limitées.

**M. Bialès** : il y a très peu de désamiantage, c'est très localisé, sur de la colle de carrelage dans une pièce de la cuisine.

**M. Monrozier** : le circuit d'élimination est-il sérieux ou pas ?

**M. Bialès** : oui, tout à fait. Nous attendons le 17, donc dans dix jours, pour notifier officiellement l'entreprise. A partir de là, elle lancera son plan de désamiantage qu'elle enverra à un organisme. Il y a à peu près un délai d'un mois pour que ce plan soit accepté. A partir de là, les travaux pourront débuter, mais ils ne sont pas bloquants parce qu'ils seront dans une pièce très restreinte, nous pourrons donc travailler autour sans aucun problème.

**M. Monrozier** : merci.

**M. Lorrain**, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : pour les menuiseries extérieures, d'où est l'entreprise Sanchez ?

**M. Bialès** : de Villeneuve-Tolosane je crois, ou Plaisance, je ne sais plus exactement.

**M. Lorrain** : en début de Conseil, nous nous sommes émus, à juste titre, de l'incendie d'une entreprise fonsorbaise que nous allions aider. Cependant, l'entreprise Arexis, qui est de Fonsorbes et qui a fait tous les travaux jusqu'à maintenant, pour 5 000 € de plus n'a pas été retenue.

**Mme le Maire** : je pense que l'entreprise Arexis travaille beaucoup pour la Mairie, elle ne peut pas nous reprocher de ne pas la faire travailler. D'une manière générale, c'est plus le nom Arexis que nous voyons chaque fois qu'il est question de marché, mais également sur des interventions qui ne relèvent pas d'appels d'offres. C'est très fréquemment l'entreprise Arexis qui travaille pour nous. Donc là, exceptionnellement, ce n'est pas elle. Je ne sais pas si elle a soumissionné.

**M. Bialès** : oui, elle a répondu, mais elle n'était pas la mieux disante, et malheureusement la loi des marchés publics ...

**M. Lorrain** : ... sur l'ensemble du chantier, elle est 6 000 € de plus, que nous allons donner quand même au maître d'œuvre en augmentation.

**M. Mailhé** : concernant ce chantier, après il y a le côté technique. J'ai eu des retours concernant la sécurité des enfants car les deux portails sont ouverts pendant la durée des travaux ; n'importe qui peut rentrer sur le site, avec les enfants dans l'école. Il m'a été rapporté que la Directrice peut voir de sa fenêtre les gens rentrer. Mais ce n'est pas son travail. Est-ce qu'il sera donc réfléchi à une solution pour que les enfants ne puissent pas sortir ou que des individus, à l'heure actuelle nous connaissons les problèmes qu'il y a, ne puissent pas entrer dans l'école pendant les travaux ?

**Mme le Maire** : une visite sur site est organisée pour ce mercredi pour la sécurité. Y seront présents Mme Lacoste, le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) du chantier et le Conseiller de l'Éducation Nationale. L'objectif est effectivement de travailler conjointement de façon à assurer la sécurité des enfants. C'est un sujet sur lequel nous nous sommes déjà penchés, des solutions seront proposées. Certes, ce sera neuf mois de chantier, ce sera compliqué. Un travail a déjà été fait, à la fois avec la Directrice de l'école et les Directrices de l'ALAE, pour essayer de trouver les solutions les plus satisfaisantes. En l'occurrence, nous allons nous faire aider par l'Éducation Nationale ; lorsque des chantiers se déroulent dans d'autres écoles, les établissements continuent à fonctionner, la sécurité des enfants y est assurée.

**M. Mailhé** : le problème que ça se passe ailleurs, certes c'est regrettable pour les autres communes, mais c'est pour les enfants fonsorbaïses que je parle. Je pense que c'est un problème qu'il va falloir régler assez rapidement.

**Mme le Maire** : c'est bien pour cela qu'aura lieu cette visite mercredi matin. Nous, nous ne sommes pas inquiets.

**M. Mailhé** : vous pouvez ne pas être inquiets, mais beaucoup de parents d'élèves sont inquiets.

**M. Bialès** : je suis désolé M. Mailhé, mais votre information n'est pas bonne. Les portails ne seront pas ouverts pendant le chantier, ils seront uniquement opérationnels pour les écoles. L'accès au chantier ne se fera pas par

le portail, il se fera par la rue, nous créerons un portail provisoire en face de la cantine existante. Le portail sera donc totalement disponible pour la Directrice des écoles.

M. Mailhé : dans le cas où l'accès au chantier serait fait différemment, il n'y a aucun problème, nous pouvons refermer le portail, c'est sûr.

M. Pilet : je voudrais revenir sur le point soulevé par M. Monrozier. De quel type d'amiante s'agit-il ?

M. Bialès : je n'ai pas les éléments là, mais c'est de l'amiante qui se trouve uniquement dans la colle du carrelage, c'est sur de la faïence.

M. Pilet : ce qui était le plus probable. Je pense que c'est important de donner l'information : si les procédures sont bien faites, il n'y a pas de danger, mais il faut les respecter. Aujourd'hui, les entreprises ...

Mme le Maire : ... nous travaillons sur un espace où il y aura à proximité immédiate des enfants. Il y a donc des contraintes de sécurité lourdes. Qui peut imaginer que nous ne les ferons pas respecter ? Nous sommes tous des gens responsables autour de cette table, c'est à nous tous de rassurer les familles sur le fait que tout sera mis en œuvre pour que cela se passe dans des conditions de sécurité parfaites. Personne n'a envie de mettre en jeu, ni la santé, ni la vie des enfants, d'une manière ou d'une autre. Ce sera compliqué, ce sera une année scolaire difficile pour les enseignants, pour le personnel ALAE, peut-être pour les enfants, et encore ils ont une capacité d'adaptation plus importante que celle des adultes, mais c'est un mal pour un bien. Nous ne faisons pas ces travaux par plaisir, nous les faisons parce qu'ils sont indispensables. Ils ne pouvaient pas se faire sur trois mois d'été parce qu'ils sont extrêmement lourds, ils se font donc sur le temps scolaire. Tout sera mis en œuvre pour qu'ils se déroulent bien.

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires, enfance et jeunesse" : outre le fait qu'il y ait un maître d'œuvre et des gens compétents pour s'occuper de la sécurité du chantier, une visite sur site aura lieu mercredi pour rassurer le corps enseignant, en présence de l'architecte, du responsable sécurité chantier et les personnels de l'enseignement. De plus, la semaine prochaine je recevrai les parents élus pour répondre à leurs éventuelles inquiétudes. Qu'ils soient inquiets, je peux l'entendre, mais il n'y a pas de raison pour qu'ils le soient.

M. Pilet : je n'ai pas parlé d'inquiétude. Cela faisait plusieurs Conseils que j'alertais sur cette question d'amiante. Je suis très content qu'elle soit prise au sérieux.

Mme le Maire : qui peut imaginer, M. Pilet, que l'amiante ne soit pas une préoccupation pour nous ? L'amiante, depuis 1900, rend des gens malades, nous le savons. Nous savons aussi ...

M. Pilet : ... lorsque je signalais au cours d'un Conseil Municipal qu'il y avait de l'amiante, les réponses faites étaient que l'amiante n'existait pas ...

Mme le Maire : ... nous n'allons pas revenir dessus, passons à autre chose, sinon nous n'avancions pas.

M. Lorrain : lors du dernier Conseil, nous avions recalé des entreprises parce qu'il n'y avait pas de concurrence. Je me rends compte que nous en prenons une sans concurrence.

Mme le Maire : parce que celle-là, et toutes me semble-t-il, entre dans les estimations de l'architecte. Il y a un moment où il faut choisir. Si nous voulons que le chantier soit lancé en novembre, nous y allons.

M. Lorrain : à ce moment-là, on ne dit pas au premier tour qu'on ne les prend pas parce qu'il n'y a pas de concurrence.

Mme le Maire : nous avons relancé le marché, il n'y en a qu'une qui répond sur ce lot-là, nous la prenons. Nous aurions eu plusieurs réponses, nous aurions pu choisir. Mais, nous n'en avons qu'une, nous prenons donc celle-ci. Nous n'allons pas relancer le marché une troisième fois avec ce que cela représente en terme de retard pris sur le marché.

M. Lorrain : non, je veux signaler qu'elle a été prise sans concurrence.

M. Bialès : elle n'a pas été prise la dernière fois parce qu'elle dépassait le montant estimé par l'architecte. Aujourd'hui, l'entreprise retenue est seule, mais elle ne le dépasse pas. Ce n'est pas la même entreprise que la première fois. Elle peut donc être retenue.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux relatif à la réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé aux entreprises ci-dessus désignées.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**7 - MARCHÉ PUBLIC - INSTALLATION ET LOCATION D'UN BATIMENT MODULAIRE PROVISOIRE A USAGE DE CUISINE ET DE SALLE DE RESTAURATION (délibération n° 2019-152)**

**Mme le Maire :** pendant la période de travaux dans le pôle restauration du groupe scolaire du Trépadé, la cuisine satellite sera installée dans un bâtiment modulaire qui comprend également une salle de restauration. Elle servira à la fois pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

Le marché public relatif à l'installation et la location d'un bâtiment modulaire provisoire à usage de cuisine et de salle de restauration a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 21 juin 2019.

Suite au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 27 septembre 2019, il est proposé de retenir l'entreprise LOCACONCEPT pour un montant de 139 544,66 € HT, soit 167 453,59 € TTC. Le vote porte également sur la signature dudit marché. Cette entreprise est connue du Muretain Agglo et de M. Casadepax puisque c'est elle qui a installé le modulaire à Portet sur Garonne l'année dernière pour des travaux à peu près identiques aux nôtres. Cela s'était fort bien passé, d'un point de vue des usagers, notamment des personnels qui s'occupent des enfants et des personnels en charge du réchauffage des repas et autres, tous les personnels ayant travaillé dans ladite structure. Avez-vous des questions ?

**M. Mailhé :** toujours pareil. Les parents d'élèves s'inquiètent aussi sur les capacités d'accueil ...

**Mme le Maire :** ... il n'y a aucun souci, cela a été calculé ...

**M. Mailhé :** ... je finis ... je souhaiterais ...

**Mme le Maire :** ... oui, mais nous le leur avons déjà dit aux parents d'élèves ...

**M. Mailhé :** ... je souhaiterais qu'officiellement en Conseil Municipal vous les rassuriez à ce niveau-là ...

**Mme le Maire :** ... il n'est pas nécessaire de les rassurer en Conseil Municipal. Mme Lacoste vient de vous dire qu'elle les recevra la semaine prochaine. Nous leur avons déjà expliqué tout cela en mai, je comprends qu'ils aient besoin de l'entendre une deuxième fois, donc Mme Lacoste ira les voir, et les rassurera sur le fait que cela s'est bien passé ailleurs. Je les invite à se rapprocher des parents d'élèves de Portet sur Garonne pour entendre leurs retours. L'année scolaire s'était parfaitement bien déroulée, dans un équipement parfaitement adapté à ce type d'activité. Nous le leur redirons donc ...

**M. Mailhé :** ... pas la peine de répondre comme cela, avec agressivité. Je vous rapporte ces inquiétudes-là ...

**Mme le Maire :** ... oui, mais nous les rassurerons ...

**M. Mailhé :** ... je souhaite que vous les entendiez, et que s'il faut y aller trois fois, quatre fois pour les rassurer, c'est notre rôle. Allez-y. On m'a chargé de poser cette question, on m'a chargé de vous en interpellier, et je suis content d'avoir ce rôle-là ; que ce soit sur la sécurité sur les travaux du point précédent, ou que ce soit sur ces capacités d'accueil, il y a ces questions-là. Nous ne disons pas que c'est mal fait, mais la question existe, et ce sont tous les parents d'élèves qui se posent ces questions ...

**Mme le Maire :** ... nous les rassurerons ...

**M. Mailhé :** ... je la pose, au moins c'est entendu, c'est noté ...

**Mme le Maire :** ... ils verront à l'usage que cela fonctionne, et que cela fonctionne bien.

**Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" :** pourquoi ne pas faire participer les parents d'élèves à la première réunion ?

**Mme le Maire :** laquelle ?

**Mme Boyer :** la réunion de mercredi. Pourquoi ne pas les intégrer ?

**Mme le Maire :** parce que c'est une réunion de professionnels.

**Mme Lacoste :** la réunion est demandée par les Directrices. Les parents élus de cette année scolaire ne sont pas encore élus, ils ne le seront que vendredi.

**M. Pilet :** où seront implantés les bungalows ?

**Mme le Maire :** dans la cour, derrière. L'emplacement est d'ores et déjà défini, avec les réseaux et autres.

**M. Pilet :** nous avons tous envie que les travaux se passent au plus vite. Je voulais savoir si les autorisations d'urbanisme et des règles de sécurité ont été demandées, pour que nous respections les délais, que nous ne soyons pas embêtés avec cela, savoir où cela en était.

**Mme le Maire :** avez-vous compris la question M. Bialès ? ... Je ne peux pas imaginer que cela n'ait pas été fait.

**M. Bialès :** ce n'est pas un problème de compréhension, c'est un problème d'entente. Je suis désolé, je n'ai pas entendu.

**M. Pilet :** je demandais, par rapport à l'installation des bungalows, si les autorisations d'urbanisme et des règles de sécurité afférentes à ces installations avaient été prévues et commencées pour ne pas qu'il y ait de retard par la suite dans les travaux.

**M. Bialès :** tout a été prévu, M. Pilet. Nous nous sommes rapprochés du service urbanisme pour savoir si nous avions le droit d'implanter ce genre de local, l'entreprise est très spécialisée en la matière, elle ne fait que cela,

c'est son cœur de métier, elle installe des cuisines, elle a parfaitement l'habitude, comme le disait Mme le Maire elle l'a fait à Portet sur Garonne, mais elle le fait partout ...

Mme le Maire : ... ce n'était pas la question, M. Bialès. La question est de savoir si nous avons les autorisations d'urbanisme pour lancer ce type de travaux et d'installation.

M. Bialès : tout a été vu, revu.

Mme le Maire : M. Pilet, vous qui êtes d'habitude plutôt laudatif à l'égard du personnel municipal, comment pouvez-vous imaginer qu'à ce stade des travaux nos techniciens n'aient pas fait ce travail-là ? Comment pouvez-vous imaginer cela ?

M. Pilet : parce que plusieurs municipalités l'omettent, notamment c'est arrivé récemment à Toulouse, et du coup cela a retardé les travaux. Même avec des services comprenant des agents compétents, qui sont débordés, qui doivent gérer, notamment sur l'urbanisme, beaucoup de problèmes, ils peuvent passer à côté de quelque chose. Notre rôle est de le rappeler, d'y veiller pour que les travaux se fassent le plus rapidement possible parce qu'il y a un réel besoin.

Mme le Maire : bien, nous allons voter si vous voulez bien ... Non, nous allons arrêter de passer autant de temps sur ces points ... Allez-y M. Mailhé.

M. Mailhé : il n'y a rien d'extraordinaire. Si nous faisons un marché, sur combien de temps a-t-il été pris ? Que se passe-t-il si les travaux durent plus longtemps ? Ou si les travaux durent moins longtemps ? C'est juste pour information.

Mme le Maire : pour l'instant, le marché va jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Nous verrons ce qu'il en sera la première semaine de juillet 2020.

M. Mailhé : est-ce que le prix comprend la possibilité d'une extension du marché ?

Mme le Maire : il le comprend dans le sens où effectivement ce qui coûte cher c'est l'installation, la location coûte moins cher. J'ose espérer que nous n'aurons pas besoin de prolonger la location car elle n'est pas donnée non plus. L'objectif fixé à l'architecte est que les travaux se terminent en août 2020 afin d'avoir la certitude qu'à la rentrée scolaire les enfants puissent être accueillis dans leur restaurant respectif.

M. Mailhé : donc, le marché comprend bien ces deux clauses, l'extension ou la diminution du temps.

Mme le Maire : je ne crois pas que ce soit prévu dans le marché. Nous verrons en fonction de l'avancée des travaux. Si le calendrier est respecté, nous n'en aurons pas besoin. Imaginons un problème majeur, une entreprise nous faisant défaut, ou des travaux durant plus longtemps que prévu, qui fasse que nous soyons obligés de prolonger, nous aviserons à ce moment-là.

M. Lorrain : si jamais nous prolongeons, est-ce qu'il y a des barèmes de pénalités ? Est-ce que c'est prévu au départ ?

Mme le Maire : des pénalités sur les entreprises ?

M. Lorrain : oui.

Mme le Maire : nous les mettons en œuvre lorsque c'est nécessaire.

M. Lorrain : si ça dépasse la durée du chantier, cela nous coûtera plus cher en location et autre.

Mme le Maire : oui, il y a des pénalités de retard.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public relatif à l'installation et la location d'un bâtiment modulaire provisoire à usage de cuisine et de salle restauration à l'entreprise LOCACONCEPT pour un montant total de 139 544,66 € HT.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 8 - SUBVENTIONS DE PROJET - MODIFICATION DU "RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTÉRIEURES (délibération n° 2019-153)

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures a été validé par délibération du 30 novembre 2016.

Cependant, les membres de la commission finances ont souhaité compléter ce document concernant les modalités d'attribution des subventions de projet.

Ce règlement indique que les associations peuvent formuler une subvention de fonctionnement ou une subvention pour un projet ou une action spécifique et qu'elles fourniront à la commune, après l'action, des justificatifs (photos, rapport d'activité, compte-rendu financier, ...) dans les six mois suivant la fin de l'exercice. Il est proposé d'inclure le texte suivant dans le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures :

Le montant de la subvention ne sera pas calculé de manière automatique mais sera débattu et proposé par la commission des finances, après avis de la commission concernée (sport ou culture) en fonction des critères retenus. Cette phrase a été modifiée suite à la commission finances du 1<sup>er</sup> octobre. Les critères sont :

- Animation de la commune
- Évènement exceptionnel
- Ouverture au public
- Les moyens de l'association (trésorerie, subventions...)
- L'ampleur, l'envergure du projet
- Notoriété pour la commune
- Inscription dans la logique du développement durable
- Moteur de lien social

La subvention ne peut pas dépasser 80 % du projet.

Une enveloppe annuelle pour les subventions de projets sera limitée et définie au moment du vote du budget primitif.

Il est donc proposé de modifier le "règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures".

Le projet de règlement était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances les 23 mai, 18 juin, 26 août et 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Nous avons assez longuement travaillé sur ce dossier, je pense que nous sommes arrivés à un consensus et que le nouveau règlement est le résultat de ces réflexions. Avez-vous des commentaires ou des questions ?

M. Mailhé : juste un commentaire. Je tiens à vous remercier, Mme De Coux, parce que c'est un bel exemple de travail entre Majorité et Opposition. Nous nous sommes mis autour d'une table, et nous avons travaillé jusqu'à ce que nous trouvions un consensus puisque c'était une proposition de M. Gaubert, M. Pilet et moi-même. Voilà, quand on a envie de faire quelque chose de bien, on y arrive. J'espère et je souhaite que cela se passera dans toutes les autres commissions. Le commentaire, c'est un bel exemple de coopération.

M. Pilet : je remercie tous les membres de la commission parce que chacun a fait des consensus, je trouve que c'était intéressant que nous arrivions à construire ce projet tous ensemble.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le "règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures" selon les conditions ci-dessus définies.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 9 - RÉGIE DE RECETTES "ENTRÉES DES SPECTACLES" - DESTRUCTION DES TICKETS PAPIER (délibération n° 2019-154)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : suite à la mise en place d'une billetterie informatisée pour la régie de recettes "Entrées des spectacles", la Trésorerie de Saint-Lys a sollicité la commune afin que le Conseil Municipal :

- autorise la destruction des tickets restant en stocks et comptabilisés en valeurs inactives  
Les tickets seront remis au comptable public qui se chargera de détruire les tickets non utilisés.
- prévoit la sortie des tickets détruits des valeurs inactives de la régie de recettes "Entrées des spectacles"

Mme le Maire : c'est juste une autorisation de principe. Nous avons des billets que nous ne vendrons plus puisque nous avons un autre système de vente de billets. Nous détruisons donc les anciens billets.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la destruction des tickets restant en stocks et comptabilisés en valeurs inactives.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 10 - SOUTIEN A L'ASSOCIATION "NOUS VOULONS DES COQUELICOTS" (délibération n° 2019-155)

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : l'association "Nous voulons des Coquelicots" œuvre pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Cette association alerte sur les risques sanitaires liés à ces produits. Il est proposé de soutenir l'appel de l'association.

Une pétition est proposée et des actions seront menées à Fonsorbes à partir du mois de décembre.

Le projet de délibération de soutien était annexé à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission Agenda 21 du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Mme le Maire** : peut-être pourrais-tu lire la délibération.

**Mme Vitet** :

*"Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans un contexte international où les enjeux environnementaux deviennent de plus en plus urgents, nombreuses sont les initiatives citoyennes qui appellent les Élus et les citoyens à prendre leurs responsabilités.*

*Parmi ces actions citoyennes dont l'objectif est d'interpeller les décideurs politiques, il faut notamment citer les nombreuses manifestations pour le climat, la pétition lancée par les ONG Oxfam, FNH et Greenpeace "l'Affaire du siècle" qui a recueilli plus de deux millions de signatures, la campagne, partout en France, d'analyse d'urines pour démontrer la contamination par le glyphosate, à des niveaux inadmissibles des urbains et des ruraux.*

*Les pouvoirs publics se mobilisent également. En 2017, le gouvernement a interdit l'usage des produits phytosanitaires de synthèse pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, les voiries et autres lieux accessibles au public. Depuis janvier 2019, les particuliers sont eux aussi soumis à cette interdiction.*

*A Fonsorbes, la Municipalité respecte strictement cette interdiction dont elle avait, dans ses pratiques, anticipé l'application.*

*Consciente des inquiétudes qu'expriment les citoyens quant à l'avenir de l'environnement et aux graves conséquences de l'action humaine, la ville de Fonsorbes entend poursuivre et amplifier les actions déjà engagées. Via le bulletin municipal "le Fonsorbais", les Fonsorbais sont incités à bannir l'usage des produits phytosanitaires de synthèse et à rapporter les produits pesticides en leur possession dans les déchetteries. Ils seront également invités à signer l'appel de l'association "Nous voulons des Coquelicots".*

Ils sont présents dans le public.

**Mme le Maire** : merci d'être venus. J'ai adressé, en mars ou en avril, un courrier à l'ensemble des agriculteurs de la commune pour leur demander d'être vigilants sur la façon dont ils épandent les traitements qu'ils dispensent largement dans leurs champs respectifs, à savoir prendre une distance raisonnable. Je n'ai pas précisé de distance parce qu'il ne m'appartient pas de l'estimer, mais respecter une distance raisonnable des habitations, et surtout être vigilants par rapport aux conditions météorologiques, notamment d'éviter tout épandage lorsqu'il y a du vent. Je n'ai pas eu de réponse de la part des interlocuteurs auxquels j'ai écrit.

**M. Lalanne**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : bien évidemment, je suis tout à fait favorable à la lutte contre ces pesticides, leur non emploi, et je reconnais l'action de la municipalité dans ce domaine. Par contre, je mets un petit bémol en ce qui concerne le soutien à une telle association. Cette association a été créée dans l'urgence, elle comprend quinze membres qui sont des Parisiens et qui ne sont pas très représentatifs au niveau national. De plus, la biographie de son Président ne me satisfait pas beaucoup. En fait, l'intéressé a aussi débattu sur les plateaux de télévision et ses arguments ont été démontés un par un par l'ANSP (Agence Nationale de Santé Publique). De plus, son Président fait des parutions dans un journal satirique controversé, et à mon avis cela ne semble pas le meilleur vecteur pour porter un combat de cette importance. Je suis persuadé que la Mairie ne doit pas se positionner vis-à-vis de cette association parce que c'est un problème tout simplement de crédibilité, étant entendu que le soutien à cette association peut se faire individuellement, directement sur son site Internet.

Voilà ce que je voulais dire. Personnellement, je préférerais un engagement fort dans d'autres domaines. Par exemple le soutien du Maire de Langouët, en Bretagne, dont l'arrêté courageux a mobilisé, et continue de mobiliser l'opinion publique et les médias sur ce sujet gravissime. Bien sûr ce Maire-là a pris un arrêté pour lequel il savait très bien qu'il serait débouté par la Préfecture, mais je pense qu'il l'a fait exprès pour sensibiliser des gens, et je crois qu'il a particulièrement réussi.

Pour moi, le soutien à cette association est un problème de crédibilité de la municipalité qui, à mon avis, doit s'engager sous une autre forme, ou vis-à-vis d'autres associations. S'engager vis-à-vis de cette association, alors que dans deux jours plus personne n'en parlera, c'est un peu dommage.

Concernant les agriculteurs, nous les avons contraints à des interdictions sans aucune proposition en contrepartie, c'est une catastrophe. Comment peuvent-ils faire ?

Je rappelle aussi que demain ils manifesteront à Toulouse ; alors parler de cela ce soir en Conseil Municipal, il ne faudrait pas que demain nous nous retrouvions avec 3 m<sup>3</sup> de lisier devant la Mairie pour avoir soutenu l'association de M. Fabrice Nicolino qui rédige ses articles pour Charlie Hebdo.

**Mme le Maire** : je n'ai pas de doute sur le fait que si nous n'accompagnons pas les agriculteurs, le monde paysan de manière générale, à arriver à une agriculture que nous allons qualifier de "propre", tout seuls ils n'y arriveront pas. Cela veut dire qu'il faut arriver à faire bouger l'État pour assurer cet accompagnement-là. Si l'État, l'Europe ne font pas les efforts nécessaires et suffisants pour permettre aux agriculteurs de façon progressive à arriver sur une agriculture propre, ils n'y arriveront pas. Certains y sont à cette transformation

écologique, ils font du Bio, ils en vivent, alors aidons les autres à arriver à assurer cette transition tranquillement. Cela ne se fera pas du jour au lendemain.

**M. Lalanne** : vous prêchez un convaincu, j'ai des agriculteurs qui sont membres de ma famille et justement sont engagés dans ces actions-là. Ce que je veux simplement dire, c'est que le combat, oui il faut le faire, le faire avec force, mais je crois que cette association-là n'est pas une bonne cible. Je crois qu'il faudrait aussi engager des actions vis-à-vis de nos Députés. Que font nos Députés dans ce domaine-là ? Parce que la décision se prendra au niveau européen ...

**Mme le Maire** : ... nous sommes bien d'accord, M. Lalanne ...

**M. Lalanne** : ... donc ce sont eux qu'il faut secouer ...

**Mme le Maire** : ... nous pouvons avoir à la fois la démarche de soutenir l'association "Nous voulons des Coquelicots" parce que, quoi que vous en pensiez, elle a pignon sur rue ici et ailleurs, Plaisance a notamment pris une même délibération dans le courant du printemps, Toulouse également. C'est aussi une façon de montrer, nous communes, que nous sommes dans cette démarche-là. Si cette association-là porte haut ses couleurs, les couleurs vertes en l'occurrence, nous la soutenons, nous aussi dans la même démarche. Quant au fait d'écrire à nos Parlementaires, nous pouvons très bien utiliser la délibération et l'envoyer à la fois à Mme Iborra et à nos Sénateurs, et je pense tout particulièrement au Sénateur Médevielle qui a tenu un discours très pro-pesticides il n'y a pas si longtemps que cela.

**Mme Vitet** : le Département a un budget de deux millions d'euros pour aider les agriculteurs qui sont en transition. Nous avons donc aussi une démarche départementale enclenchée par rapport à la nourriture, par rapport aux pesticides, etc. Je voudrais juste vous lire le premier paragraphe que j'ai reçu tout à l'heure aussi de l'association concernant les paysans. En fait, il y a "Nous voulons des Coquelicots", mais aussi "Nous voulons des Paysans" : *"le mouvement des Coquelicots n'a jamais attaqué, ni verbalement, ni bien sûr physiquement les paysans de notre pays, pour une raison simple : nous voulons passionnément des paysans, des millions de paysans heureux de vivre et de produire enfin réconciliés avec une société qui a un besoin vital de leur présence."* Je ne vous lis pas la totalité, mais au moins pour que vous puissiez avoir une réponse par rapport à ce que vous disiez.

**M. Pilet** : plusieurs choses : je crois que c'est bien que les citoyens prennent des initiatives pour défendre l'environnement. Après, nous pouvons juger les personnes qui animent ces mouvements et ces associations au niveau national, force est de constater que localement cette association travaille je crois concrètement sur plusieurs communes du Muretain Agglo. On voit fleurir des coquelicots qui, entre parenthèses sont rouges, on parlait de la couleur verte, mais les coquelicots sont rouges, un peu partout sur le territoire. Elle organise des rassemblements tous les premiers vendredis du mois devant les Mairies ou sur les lieux passants de chaque commune. Je sais que des choses sont un peu en gestation, j'espère que cela va pouvoir se concrétiser aussi sur la commune ...

**Mme le Maire** : ... normalement, le premier vendredi de décembre à Fonsorbes.

**Mme le Vitet** : le 6 décembre.

**M. Pilet** : parfait.

**Mme Vitet** : de 18h30 à 19h30.

**M. Pilet** : très bien. Je pense que c'est une bonne chose que l'énergie citoyenne se mette en mouvement par rapport à toutes ces questions. Que nous prenions une motion, que nous soutenions, me paraît logique. C'est après, comment nous, puisque nous sommes sur un Conseil Municipal, la commune s'investit pleinement. Je suis content d'entendre le courrier qui a été adressé aux exploitants agricoles de la commune, puisque tous n'y résident pas, mais qu'il faut soulever cette question de l'utilisation des pesticides. Des communes sont allées plus loin, qui ont pris une délibération d'interdiction du glyphosate sur l'ensemble de la commune, je souhaiterais que nous puissions l'étudier. Je pense qu'il faut faire attention à toutes nos zones naturelles de la commune, et je vais faire le lien avec l'introduction de ce Conseil Municipal, Natura 2000 est une zone sur laquelle nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, et que lorsque nous faisons quelque chose, nous prenons d'abord les mesures de précautions, nous nous assurons que nous n'allons pas faire des bêtises ...

**Mme Vitet** : ... "Natura 2000 Oiseaux". Elle n'a pas la même réglementation qu'une autre zone, nous ne sommes pas sur ...

**M. Pilet** : ... très bien, mais je pense que les précautions, ce n'est pas après que nous contrôlons, c'est avant, c'est ce que je voulais dire.

Nous avons travaillé sur le PLU, il y a une étude environnementale qui a mis en avant le fort taux de nitrates sur une partie de notre territoire, avec des risques pour la végétation et la nature. Je voudrais donc que nous étudions les mesures qu'il faut prendre puisque nous avons là une réalité sur notre territoire, avec la nappe qui est impactée. Au-delà de dire que bien sûr nous soutenons des deux mains cette initiative, mais que la commune prenne en charge les problèmes que nous avons ...

**Mme le Maire** : ... s'il y a des nitrates, M. Pilet, c'est bien parce que des agriculteurs traitent de façon abusive, à Fonsorbes mais en amont aussi. Nous retombons encore une fois sur un sujet qui est largement au-delà de la problématique de la commune de Fonsorbes, c'est ...

**M. Pilet** : ... mais sauf que là, nous sommes au Conseil Municipal de Fonsorbes, que l'étude environnementale a été faite à Fonsorbes ...

**Mme le Maire** : ... personne n'a une solution pour diminuer les nitrates ici à Fonsorbes ...

**M. Pilet** : ... peut-être d'inviter le travail avec les agriculteurs à d'autres approches, je crois que ...

**Mme le Maire** : ... ici, en l'occurrence, il n'y en a qu'un qui ait une activité purement agricole, tous les autres terrains sont donnés à des entreprises, je ne sais même pas lesquelles interviennent sur la commune. J'ai interpellé les propriétaires fonciers, mais je doute que les entreprises, qui sont probablement de très grosses entreprises céréalières, soient sensibles à un discours que nous pourrions tenir ici. Je pense que les contraintes devront venir d'en haut, c'est en cela que ce que proposait M. Lalanne, à savoir interpellier nos Élus nationaux, me paraît tout à fait judicieux.

**M. Pilet** : je crois que ce sont des choses complémentaires, et qu'il faut aussi que nous ne laissions pas faire que les associations et les parlementaires, mais que localement nous interpellions et que nous prenions les arrêtés nécessaires.

**M. Lorrain** : nous parlions de nitrates, mais les nitrates sont majoritairement dans les engrais, pas dans ...

**Mme le Maire** : ... dans les engrais, oui, je sais bien ...

**M. Lorrain** : ... parce que le glyphosate, c'est pour les désherbants ...

**Mme le Maire** : ... oui, je fais bien la part des choses. Mais cela veut dire, de manière générale, qu'il y a une telle demande de production, que la terre est usée, nous ne lui laissons pas le temps de se reconstituer. Et donc, la seule façon que nous ayons, c'est d'ajouter des nitrates pour qu'elle produise, produise. Nous sommes dans un cercle vicieux infernal, et nous ne nous en sortirons que si nous accompagnons les agriculteurs. Et les accompagner, cela veut dire les accompagner financièrement. Nous n'avons pas le choix.

**M. Lorrain** : par contre, savons-nous s'il y a du nitrate, des produits, dans les boues blanches des stations d'épuration ? Parce qu'actuellement, derrière chez moi, il y a .... Jean-Stéphane (M. Chouard), combien les bennes de jardin contiennent-elles en poids ?

**M. Chouard** : en poids, je ne sais pas. Mais elles font 6 m<sup>3</sup> je crois.

**M. Lorrain** : les grosses bennes.

**Mme le Maire** : un propriétaire foncier reçoit des bennes ...

**M. Lorrain** : ... nous devons en être à entre 10 ou 15.

**Mme le Maire** : il faut déjà se renseigner sur la provenance des boues en question, savoir de quelle station d'épuration, et nous saurons ce qu'elles contiennent. Jean-Stéphane, pourras-tu te renseigner ? Comme cela, nous saurons ce qu'il en est.

**Mme Vitet** : je voulais quand même rajouter, pour aussi nous donner un petit peu d'espoir : je me suis rendue à un forum le 4 octobre organisé par le Département, concernant "la liberté des semences paysannes pour demain". L'espoir, c'est les nouvelles lois concernant l'agriculture biologique qui sont prévues pour 2021, avec une grosse transformation, notamment par rapport à l'inscription au catalogue des semences. Vous savez certainement que les semenciers inscrivent leurs graines au catalogue, mais les graines anciennes ne peuvent pas y être inscrites parce que cela coûte fort cher, à savoir 10 000 € par graine. Ce catalogue des semences sera donc supprimé, nous allons vraiment sur un projet de biodiversité pour renouveler l'agriculture, parce que de nombreuses études aussi sont réalisées concernant les mélanges de variétés qui permettent d'avoir une production aussi bonne et de limiter bon nombre de maladies ; des études ont donc été réalisées par rapport au riz en Chine, et autres.

**Mme le Maire** : donc, il y a des progrès.

**Mme Vitet** : il y a des progrès, il faut vraiment surveiller par rapport à l'Europe pour que tout puisse se faire, et justement appuyer auprès de nos politiques locaux pour que tout un consensus puisse se faire afin que nous arrivions vraiment à ce que cette réglementation soit mise en application en 2021.

**M. Pilet** : sur la délibération qui nous est proposée : "A Fonsorbes, la Municipalité respecte strictement cette interdiction", je souhaiterais que nous enlevions la suite "dont elle avait, dans ses pratiques, anticipé l'application." Il me semble que ce n'est pas exact, la loi était déjà passée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Mme Vitet** : 2014. En début de mandat, les espaces verts n'utilisaient plus de produits phytosanitaires.

**M. Pilet** : d'accord. Parce que cela avait été évoqué en Conseil en 2017.

**Mme Vitet** : oui, mais c'est depuis 2014, depuis le début du mandat.

**M. Pilet** : d'accord. Merci.

**M. Lalanne** : pour être bien clair, je vais voter "contre", mais je vote contre le soutien à cette association, étant entendu que j'estime qu'il y a des moyens de lutte qui sont plus importants pour cette problématique que j'estime grave.

**M. PETER René donne procuration à Mme DUBOIS Ghislaine  
et quitte la séance à 20 h 48**

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter tout son soutien à l'appel de l'association "Nous voulons des Coquelicots" qui a pour objectif l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	2 (MM. Lalanne et Perrot -par procuration-)
	Abstention :	0

**11 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DU MURETAIN AGGLO POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION DU TIERS-LIEU L'ETAPE SITUÉ AU CENTRE COMMERCIAL SAINT-NICOLAS II A FONSORBES (délibération n° 2019-156)**

Mme le Maire : vous vous souvenez que nous avons déjà demandé un fonds de concours auprès du Muretain Agglo en 2017 et 2018, que nous n'avons pas obtenu. M. Pilet, vous avez souhaité que nous resollicitions le Muretain Agglo. C'est donc ce que nous faisons par le biais de cette délibération.

Aussi, nous demandons au Muretain Agglo un fonds de concours d'un montant de 10 000 €. Je ne crois pas que son positionnement ait évolué là-dessus, nous ne désespérons pas d'y arriver.

M. Pilet, *hors micro* : il faut persévérer.

Mme le Maire : oui, mais nous sommes persévérants, il n'y a pas de doute là-dessus.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Maîtrise d'œuvre	23 960,33 €
Travaux	219 005,27 €
Contrôle technique	5 450,00 €
Coordination SPS	3 000,00 €
Diagnostic amiante	1 300,00 €
Mobilier et agencement de bureaux	9 700,00 €
Mobilier et agencement de la salle de réunion	7 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>269 415,60 €</b>
RECETTES	
Subvention espérée du Conseil Départemental	30 000,00 €
Fonds de concours espéré	10 000,00 €
Subvention DETR attribuée	100 662,00 €
<b>TOTAL RECETTES ESPÉRÉES</b>	<b>140 662,00 €</b>
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	128 753,00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de fonds de concours auprès du Muretain Agglo pour les travaux de création du tiers-lieu l'"ETAPE".

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**12 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2020 (délibération n° 2019-157)**

Mme le Maire : comme l'an passé, nous proposons de délibérer concernant la dérogation au repos dominical pour les commerces pour 2020.

L'article L.3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques - dite loi "Macron" a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette liste peut être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Le Maire doit arrêter la liste par arrêté municipal, après

avis du Conseil Municipal et, si le nombre dépasse cinq dimanches, après avis conforme de la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

Les établissements présents dans les secteurs suivants peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable : hôtels, bars, restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, .... Les commerces de détail alimentaire peuvent, de façon permanente et sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures.

Le Conseil Départemental du Commerce établit chaque année un accord sur la limitation des ouvertures des commerces du département les dimanches et jours fériés, en présence des représentants des employeurs et des salariés. Cet accord précise les jours qui seront travaillés et les conditions pour les salariés. Ce document, signé le 26 juin 2019, était annexé à la convocation. Pour l'année 2020, cette concertation a abouti à la liste des dimanches suivants pour l'ouverture des commerces :

- Pour le secteur du bricolage, 2 dimanches : le 5 avril et 25 octobre 2020. Il est précisé que ces commerces sont dispensés de faire leur demande au Maire, dans le cadre de la dérogation permanente de droit dont ils bénéficient (décret du 7 mars 2014, article R 3132-5 du Code du Travail).
- Pour les autres secteurs du commerce de détail, 7 dimanches : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, 29 novembre (Black Friday), 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Cet accord précise également l'engagement de limitation de l'ouverture des commerces les jours fériés légaux. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche dans la limite des 7 dimanches fixés dans l'accord du Conseil Départemental du Commerce, par délibération du 25 juin 2019. Un courrier a été adressé le 7 août 2019 aux organisations d'employeurs et de salariés intéressés. Deux organisations ont répondu :

- Le MEDEF : avis favorable
- L'Union Départementale CFE-CGC : avis favorable sous réserve : "Nous ne sommes pas opposés à ces demandes de dérogation. Néanmoins, nous estimons que les arrêtés autorisant ces ouvertures devront être limités et correspondre à des situations particulières. Par ailleurs, et ce afin de garantir les droits de l'ensemble des salariés, nous souhaitons que votre arrêté rappelle :
  - les dispositions des articles L 3132-27-1 et L 3132-25-4 du Code du Travail qui prévoit que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche sur le fondement d'une telle autorisation
  - les dispositions de l'article L 3132-27 du Code du Travail qui prévoit qu'en contrepartie de ce travail dominical exceptionnel, le salarié bénéficie d'une rémunération doublée et d'un repos compensateur au moins équivalent en temps."

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable concernant cette liste de dérogations au repos dominical pour l'année 2020 issue de l'accord départemental.

En fait, nous reproduisons ce qu'il s'est passé l'année dernière sur le même nombre de jours d'ouverture. Avez-vous des remarques ?

Mme Bobo : je pense qu'il serait quand même bon de rappeler aux responsables des entreprises ou des magasins par rapport aux rémunérations de leurs salariés. Parce que je pense que payer double, ça ne se fait pas. Peut-être leur repasser le texte pour bien leur rafraîchir la mémoire.

Mme le Maire : "nous souhaitons que votre arrêté rappelle les dispositions ..."

Mme Bobo : ... oui, ils prennent des étudiants ...

Mme le Maire : ... nous ne parlons pas de la même chose. Tu parles probablement d'Intermarché ...

Mme Bobo : ... oui, mais même, les étudiants travaillent aussi ces dimanches-là, ils sont donc quand même touchés par la convention. Ce n'est pas parce que l'on dit que les étudiants ont besoin de travailler, d'accord, mais il faut que la loi soit respectée, aussi bien pour les étudiants que pour les salariés en CDI.

Mme le Maire : l'article en question mérite d'être relu tranquillement parce qu'il est question de travail dominical exceptionnel pour les salariés qui sont déjà dans l'entreprise. Est-ce que le fait de doubler le salaire concerne les étudiants qui ne viennent que travailler le dimanche ? Mes compétences sont limitées en la matière, je ne sais pas si eux doivent, de par la loi, bénéficier d'un doublement de leur salaire.

Mme Bobo : normalement, oui, s'ils travaillent les dimanches.

Une Élu(e), hors micro : cela dépend des contrats.

Mme Bobo : mais rappeler la convention, ce serait bien pour tout le personnel. Merci.

M. Mailhé : si je me souviens bien, de par la loi, ils ne sont pas payés plus s'ils travaillent le dimanche matin si le dimanche est un jour d'ouverture traditionnel.

Mme le Maire : oui, c'est cela.

M. Mailhé : par contre, si ces grandes surfaces ouvrent le dimanche après-midi, il y aura une majoration de leur traitement. Par contre, ce qu'il faudra aussi rappeler aux responsables de ces centres, c'est la notion de volontariat parce qu'il y a des étudiants, mais il y a aussi les CDI. Malheureusement, il n'y a pas que Fonsorbes, dans les entreprises telles que celles-ci, la considération d'un caissier ou d'une mise en rayons est quand même très faible. Il faudra peut-être leur rappeler que : 1, le dimanche après-midi doit être majoré, et 2, pour ceux qui travaillent en CDI, c'est une notion de volontariat et pas d'obligation. On a tendance à souvent l'oublier.

Mme le Maire : nous reprendrons dans notre délibération l'avis favorable sous réserve de l'Union Départementale CFE-CGC qui réprecise effectivement ces données-là.

M. Pilet : nous allons voter "contre" comme nous le faisons chaque année parce que nous sommes contre l'ouverture des magasins le dimanche, pour la concurrence et l'impact que cela entraîne pour les petits commerçants, et en même temps l'impact que cela a sur la vie familiale, et ce que cela entraîne sur les modes de société et ses conséquences.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder des dérogations municipales au repos dominical pour les commerces pour l'année 2020 selon les jours sus-indiqués.

<b>VOTE</b>	Pour :	26
	Contre :	3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)
	Abstention :	2 (Mme Vitet et M. Monrozier)
	Non exprimé :	1 (M. Franchina)

*M. FRANCHINA Philippe a donné procuration à M. CHOUARD Jean-Stéphane  
et a quitté la séance à 21 h 00*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

### 13 - TARIFICATION DE LA SALLE DE CÉRÉMONIE DU CIMETIÈRE DE CAMPARDOU (délibération n° 2019-158)

Mme De Coux : il est proposé d'instaurer une tarification pour la salle de cérémonie du cimetière de Campardou. L'occupation sera gratuite, mais il conviendra que les utilisateurs versent le dépôt de garantie "dégradations" d'un montant de 400,00 €. Lors de la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre, il a été proposé de ne pas les soumettre au dépôt de garantie "ménage" de 100,00 € ; donc, le vote porte uniquement sur le dépôt de garantie "dégradations".

Cette salle sera mise à disposition pour les cérémonies funéraires ou les regroupements de famille lors d'un décès. Un règlement intérieur a été rédigé, modifié suite à la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre pour préciser la nécessaire laïcité des cérémonies funéraires qui se dérouleront dans cette salle. Avez-vous des questions sur ce point ?

M. Mailhé : une petite remarque. Notre visite du cimetière tout à l'heure a été très bénéfique parce que nous avons discuté pendant une bonne demi-heure sur cette salle à la dernière commission des finances. Nous nous posions la question si c'était une salle de recueillement ou une salle de cérémonie. Je pense que ce peut être une petite salle de cérémonie lorsqu'il n'y a pas de cérémonie religieuse ...

Mme le Maire : ... de cérémonie "laïque".

M. Mailhé : oui, lorsqu'il n'y a pas de cérémonie "religieuse" en amont. Nous nous posions aussi la question de savoir si le cercueil allait rentrer dans la salle ; même dans les funérariums les salles ne sont pas beaucoup plus grandes. Par contre, nous en avons discuté avec Mme De Coux, il sera peut-être utile, à terme, de faire établir des devis pour pouvoir sonoriser cette salle, c'est-à-dire mettre un petit pupitre et une ...

Mme le Maire : ... c'est une petite salle ...

M. Mailhé : ... cela ne coûtera pas beaucoup plus cher, cela permettra d'avoir un peu de musique pour les recueils si jamais ils veulent mettre le cercueil. Cela coûtera peut-être entre 500 et 1 000 €. C'est le petit "truc" qui fera que c'est malheureusement un mieux pour les gens qui seront là.

Mme De Coux : juste, parce que ...

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : ... non, je vais répondre directement s'il te plaît. La salle a été prévue pour cela. Les gaines sont donc dans les murs, tout est prévu, nous le ferons en temps utile, nous avons un peu étalé la dépense. Nous avons demandé à un Élu, qui est parmi nous et qui maîtrise parfaitement les services de sonorisation, de se pencher sur la question pour nous proposer un système performant.

Mme De Coux : je voulais juste préciser que par rapport à la musique, dans la salle du Conseil Municipal où se déroulent de nombreux mariages, il faut savoir que maintenant les gens viennent avec des petites enceintes. C'est extrêmement facile maintenant de sonoriser un lieu. Avec un téléphone portable et deux petites

enceintes, c'est fait. Je ne suis pas sûre même que les gens utiliseraient ces équipements vu la facilité avec laquelle maintenant nous pouvons sonoriser une salle.

M. Mailhé : cela n'empêche pas, puisque comme le disait M. Marin tout a été prévu, que nous puissions le faire, cela ne coûtera pas énormément plus cher. C'est un service que nous rendrons dans ces moments-là aux familles.

Mme De Coux : peut-être mettre un écran de projection, je verrais plutôt une dépense ultérieure dans ce sens-là.

Mme le Maire : laissons déjà utiliser cette salle, voyons les demandes qui nous seront faites, et en fonction de ces dernières, nous aviserons sur tel ou tel type d'installation. Elle a le mérite d'exister, elle permettra effectivement aux familles de pouvoir se recueillir, se retrouver à l'abri dans une salle adaptée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la tarification ci-dessus mentionnée pour la salle de cérémonie du Cimetière de Campardou.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 14 - MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-LYS (délibération n° 2019-159)

Mme le Maire : je vous lis la délibération :

"Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de restructuration du réseau de l'administration fiscale porté par M. DARMANIN Gérard, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, prévoit :

- le regroupement du recouvrement des taxes au sein de la Direction Générale des Finances Publiques
- la création d'espaces France Services ou "points de contacts"
- la fermeture de certaines trésoreries dont celle de Saint-Lys dans la période 2020-2022
- le regroupement de la comptabilité publique dans des centres de gestion comptables renforcés
- la mise en place de conseil aux décideurs locaux, appui et conseil en matière financière, fiscale et comptable
- la suppression d'emplois

Ce projet nous fait craindre pour l'avenir des missions de service public et pour l'emploi au sein de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les citoyens seront les premières victimes de cette fracture territoriale et de cet éloignement du service public fiscal. Les inquiétudes portent sur la localisation des points de proximité et leurs pérennités. En effet, si un espace France Services est mis en place, nous ne connaissons pas sa localisation. Ces accueils de proximité consisteraient en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions dont celle de guichet de proximité ouvert à la population. La prise de rendez-vous serait généralisée sans précision sur les délais de réponse.

De plus, les syndicats indiquent qu'un responsable de la Haute-Garonne a précisé que ces "points de contact" seraient créés pour trois ou quatre années. Là, nous sommes sur du conditionnel, ce ne sont pas des informations que nous avons directement, mais dans le doute, nous avons préféré l'écrire. La baisse des effectifs et le développement d'un service de proximité ne sont pas compatibles. Le développement des démarches par internet instauré par l'Etat et dont nous craignons le développement n'est pas adapté à toute la population. La fracture numérique n'est pas un vain mot. Concernant les relations financières de la Mairie avec l'Etat, la crainte porte sur la perte de la proximité avec le service des finances publiques puisqu'il est prévu un regroupement des agents dans des centres de gestion comptables renforcés. La localisation n'est pas encore décidée, elle pourrait être à Muret, mais ce centre traitera les demandes d'un nombre important de communes. Même s'il est annoncé la création d'un nouveau service au travers du Conseil aux décideurs locaux, les moyens mis à disposition ne sont pas connus.

Aussi, le Conseil Municipal :

Article 1 : rappelle son attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité.

Article 2 : demande au Ministre de l'Action et des Comptes publics le retrait du projet de restructuration du réseau de l'administration fiscale et le maintien de la Trésorerie de Saint-Lys.

Article 3 : apporte son soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel."

Avez-vous des commentaires sur ce point ?

M. Pilet : une question : à qui sera adressée cette motion ?

Mme le Maire : à la Préfecture, comme toutes nos délibérations.

M. Pilet : oui, mais comme c'est une motion, nous pouvons aussi l'adresser à d'autres personnes.

Mme le Maire : nous pouvons éventuellement l'adresser au Ministre M. Darmanin, à la Présidence de la République ...

M. Pilet : ... je pense aussi à ...

Mme le Maire : ... à nos Députés, à nos Élus

**M. Pilet** : ... je reprends ce que disait M. Lalanne, aux Eurodéputés, mais aussi peut-être au Conseil Départemental parce qu'il y a des discussions entre lui et les services de l'État du Trésor pour regrouper les sites. Donc, je pense que ce serait bien de les interpeller aussi sur ce qu'ils risquent d'induire, ce que nous dénonçons.

**Mme le Maire** : ce qui est évoqué, mais là aussi je vais parler au conditionnel, ce serait peut-être une maison France Services à Saint-Lys. Mais pour l'instant, nous sommes uniquement sur des hypothèses. Elle regrouperait un certain nombre de services de l'État, avec des interlocuteurs. Mais pour l'instant, il n'y a aucune certitude sur la localisation. C'est ce qui est évoqué pour remplacer la Trésorerie sur la commune.

**M. Pilet** : oui. Je sais qu'il y a d'autres discussions avec le Conseil Départemental, je pense donc que ce serait bien que nous lui envoyions aussi cette motion.

**Mme le Maire** : nous le ferons

**Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien en faveur du maintien de la Trésorerie de Saint-Lys.**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**15 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AH N° 10 SISE RUE DE L'ÉGLISE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 MARS 2019 (délibération n° 2019-160)**

**M. Marin** : il s'agit du secteur devant l'ancien cimetière, où malheureusement s'était produit un terrible accident au cours duquel un motard avait perdu la vie. Nous avons dans un premier temps mis des dispositifs pour empêcher les dépassements, pour éviter qu'un accident ne se reproduise à cet endroit-là. Nous avons alors envisagé, lors du réaménagement du carrefour quand la troisième phase de la réurbanisation de la Route Départementale 632 arrivera, de faire un nouveau carrefour. Nous avons donc décidé de prendre l'emprise. Dans un premier temps, nous devions signer chez le Notaire, une délibération du 28 mars 2019 l'avait prévu, mais il y a eu un petit problème de panneau publicitaire qui n'avait pas été enlevé à temps pour la signature chez le Notaire, et nous en avons profité pour demander si nous pouvions reculer la limite de cinq mètres de façon à agrandir et faire un meilleur tracé de carrefour.

Donc, le propriétaire nous a proposé de céder à la commune 62 m<sup>2</sup> supplémentaires, portant ainsi la superficie de ladite parcelle à 207 m<sup>2</sup> (et non plus 145 m<sup>2</sup>). Pour rappel, le prix de vente du m<sup>2</sup> avait été fixé à 60,00 €. Les frais notariés et de géomètre, ainsi que le déplacement de la clôture et du portail, seront à la charge de la commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 28 mars.

Le plan était annexé à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission d'urbanisme du 3 octobre 2019.

**M. Gaubert** : vous parlez de l'acquisition pour un futur aménagement sécuritaire.

**Mme le Maire** : oui.

**M. Gaubert** : vous parlez aussi de la troisième phase, qui sera quand ? La ...

**Mme le Maire** : ... il n'y a pas de date pour la phase 3 ...

**M. Gaubert** : ... la problématique lorsque nous achetons un terrain pour faire un équipement sécuritaire, eu égard effectivement au passif de cet endroit, je pense qu'il aurait été peut-être plus judicieux de prévoir la création avant. Effectivement, si c'est dans dix ans, nous n'aurons pas réglé le problème de la sécurité sur cet endroit-là.

**Mme le Maire** : aujourd'hui, la sécurité y est meilleure que ce qu'elle était, cela ne fait pas de doute, grâce à l'aménagement fait en début de mandat. Maintenant, je ne peux pas m'engager sur la date à laquelle se fera l'aménagement de ce carrefour. La nouvelle municipalité qui sera là en 2020 prendra une décision sur un aménagement peut-être plus rapide, sans attendre forcément le déroulé qui pourra se faire tel qu'il a été programmé. Mais aujourd'hui, la programmation n'a pas de valeur en soi. Nous avons tous acté le fait qu'il y avait une phase 1 qui commençait à l'autre bout de la route de Tarbes. Financièrement, qui que ce soit qui soit là, il faudra réfléchir comment arriver à porter tout cela. Si nous pouvons effectivement réaliser, ou qui que ce soit, l'aménagement de cet espace-là plus rapidement, je suppose que ce sera intéressant, en terme à la fois d'embellissement de la commune parce que cela soignera l'entrée de ville, mais également en terme de circulation, ce sera quelque chose de positif.

**M. Marin** : ma grand-mère m'a appris que "un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras". Pour avoir ce terrain, il a fallu que nous négocions. Les personnes qui nous le vendent ont un certain âge. Donc, si nous avons attendu, allez savoir ce que la vie pouvait devenir, s'il y avait eu des héritiers ou s'il avait été cédé, allez savoir

si les propriétaires auraient toujours été d'accord pour nous le céder. Donc là, ils étaient d'accord, nous prenons le terrain. Je pense que nous pourrions en faire un très bon usage par la suite.

Mme le Maire : sachant qu'effectivement les propriétaires sont âgés. Pour autant, nous avons échangé avec leurs neveux et nièces sur le montant de la transaction, nous n'avons pas discuté uniquement avec les propriétaires. Ils ont été accompagnés de leur famille.

M. Gaubert : je voudrais juste rappeler l'antériorité du problème, elle date quand même du précédent mandat. Il y a donc plus de cinq ans, nous parlions déjà de ce problème.

M. Mailhé : nous sommes tout à fait d'accord avec cet aménagement et cet achat, il n'y a même pas à discuter à ce niveau-là pour la sécurité. J'ai une question, peut-être l'avez-vous déjà dit mais je n'ai pas retenu : quel est le coût total de cet achat ? C'est-à-dire l'acquisition de la parcelle, le déplacement de la clôture, le déplacement du portail, les frais notariés. Je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé.

Mme le Maire : le coût du déplacement de la clôture et du portail avait été estimé par les services puisqu'il se fera en régie. En toute franchise, je l'ai oublié. Nous vous communiquerons l'estimation établie par les services.

M. Mailhé : ce serait intéressant. Deuxième point, nous en avons tous discuté en commission urbanisme, ou en commission finances, deux commissions qui fonctionnent, à savoir la plaque commémorative située à cet endroit. En avez-vous discuté avec la famille ou pas ?

Mme le Maire : oui, j'ai écrit aux parents du jeune accidenté décédé sur le site, en leur expliquant que nous allions acheter la partie de terrain concernée, et que bien entendu, lorsque nous démolirons, nous les rencontrerons pour déterminer l'endroit où repositionner la plaque. Il est hors de question de supprimer la plaque. Ils décideront de la remettre ou pas, mais bien entendu ce sera leur décision qui primera. Ils sont informés.

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transports" : nous avons discuté récemment avec notre Directeur des services techniques. Il avait été effectivement envisagé de le faire en régie, mais compte-tenu des travaux à réaliser, il a quand même souhaité faire établir un devis. Actuellement, nous ne l'avons pas.

Mme le Maire : dès que nous aurons le devis, nous vous en ferons part.

Mme Bobo : je reviens un peu sur ce point. Il est dit que c'est par rapport à la sécurité, c'est sûr que c'est pour la sécurité, mais je pense qu'il faut quand même signaler que c'est pour l'aménagement du cœur de ville. Parce que pour la sécurité, cela aurait dû être fait dès, malheureusement, que ce jeune est décédé.

Mme le Maire : ce jeune est décédé il y a maintenant sept ou huit ans ...

Mme Bobo : ... nous aurions dû nous pencher davantage sur le problème, faire quelque chose plus tôt, ne pas attendre l'aménagement du cœur de ville, c'est bien dommage. Heureusement pour nous, il n'y en a pas eu d'autres, tant mieux.

Mme le Maire : vous avez sans doute la mémoire courte. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, la circulation sur ce carrefour ne se faisait pas de la même façon. Depuis que nous sommes arrivés, nous avons mis en place les plots qui empêchent les gens de tourner sur la gauche, du côté de l'impasse des Poussins. Sur cette zone-là, la circulation était en double sens, nous l'avons mise en sens unique. Donc, en terme de sécurité, je pense quand même que quelque chose de significatif a été fait. On ne peut pas nous reprocher de n'avoir rien fait. D'ailleurs, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'accident. Nous faisons également attention à la taille des végétaux dans le secteur de façon à ne pas gêner la visibilité. Nous avons fait ce qu'il y avait lieu de faire pour sécuriser, le reste suivra. Ce sera à la fois de la sécurité et de l'embellissement.

Mme Bobo : parce que ce laurier, c'est vraiment un poison ...

Mme le Maire : ... nous le taillons régulièrement ...

Mme Bobo : ... si nous pouvions le déplacer ...

Mme le Maire : ... nous parlons bien de celui ...

Mme Bobo : ... au milieu ...

Mme le Maire : ... au milieu, route de Tarbes ...

Mme Bobo : ... oui.

Mme le Maire : nous pouvons décider de l'arracher.

Mme Bobo : franchement, ce serait un point de vue ... non, le déplacer, j'ai bien dit "le déplacer" ...

Mme le Maire : ... le déplacer où ? Un petit peu plus loin ?

Mme Bobo : sur un autre endroit, où nous pourrions le replanter.

Mme le Maire : la solution est, soit une taille sévère extrêmement régulière, sinon la visibilité est vite limitée, soit, si nous voulons éviter aux agents des services techniques d'y revenir régulièrement, l'arracher ...

Mme Bobo : ... le déplacer.

Mme le Maire : je ne sais pas si nous pouvons le déplacer. Peut-être que ce sera plus simple de l'arracher et d'en acheter un autre pour le planter ailleurs, parce que je ne suis pas sûre qu'il survive vu les conditions dans lesquelles il vit actuellement.

Mme Bobo : un laurier, c'est solide.

Mme le Maire : M. Baë, il faut s'occuper du laurier de la route de Tarbes. Nous allons lui trouver un autre emplacement.

Mme Vitet, s'adressant à M. Baë : tu demandes aux agents des espaces verts avant ; donc, nous le gardons, nous pouvons même en faire des boutures pour le démultiplier. C'est robuste un laurier.

Mme le Maire : nous allons confier la mission, non pas à M. Baë, mais à Mme Vitet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 28 mars 2019 portant acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AH n° 10 sise rue de l'Église afin de porter l'acquisition à 207 m<sup>2</sup> selon les conditions ci-dessus définies.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Non exprimé :	1 (Mme Le Priol)

Mme LE PRIOL Laëtitia a donné procuration à Mme GOSSELIN Corinne et a quitté la séance à 21 h 20

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : nous n'allons pas finir très nombreux compte-tenu de la durée du Conseil.

#### 16 - PRÊT DE SALLES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020 (délibération n° 2019-161)

Mme le Maire : l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. Les locaux communaux peuvent également être mis à la disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L. 1311-18."

Aussi, il est proposé de fixer les modalités de prêt des salles pour la campagne électorale des élections municipales de 2020, soit le prêt à titre gracieux. Par contre, les demandeurs devront s'acquitter du dépôt des garanties "ménage" et "dégradations". Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de prêt des salles municipales pour la campagne électorale des élections municipales de 2020.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 17 - CRÉATION DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2019-162)

Mme le Maire : peut-être pouvons-nous squeezer toute la liste du nombre de contrats avec les dates et autres.

Mme Calvo, Conseillère déléguée au secteur "ressources humaines et dialogue social" : merci bien.

Ces dossiers ont été examinés par la commission du personnel du 23 septembre 2019 et le Comité Technique du 3 octobre 2019.

La création de Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité impacte deux services :

##### Le service entretien

Des contrats arrivent à échéance, il est donc proposé de les renouveler. De plus, en remplacement de contrats de prestations de services, il est proposé de prévoir des contractuels. C'est dans le cadre du gymnase de Cantelauze.

Les postes suivants sont donc proposés :

- 5 Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité au grade d'Adjoint Technique, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

Le service jeunesse

En raison de l'organisation mise en place, ainsi que de la fin de contrat des agents en place, il est proposé de créer des contrats, et donc d'ouvrir à compter du 14 octobre 2019 :

- 2 Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité au grade d'Adjoint d'Animation à temps complet, l'un pour une durée de 3 mois et l'autre pour une durée d'1 an

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Ces dossiers ont été traités en commission du personnel et en Comité Technique.

M. Pilet : concernant le contrat dont le taux horaire est de 11,5/35<sup>ème</sup> : cela fait très peu, je ne connais pas la situation, je voulais savoir si c'était le seul emploi pour cette personne.

Mme le Maire : non. C'est une personne qui travaille aussi pour le Muretain Agglo. Ce contrat, c'est pour la partie Mairie.

M. Pilet : d'accord. Merci.

Mme le Maire : nous sommes bien d'accord, 11 heures par semaine, c'est extrêmement choquant.

Mme Bobo : c'est un complément pour quelqu'un qui travaille pour le Muretain Agglo. Cette personne ne fait que ces 11 heures sur Fonsorbes ?

Mme le Maire : non. Elle travaille pour le Muretain Agglo, à Fonsorbes.

Mme Bobo : non, ce n'est pas ce que l'on nous a dit en commission.

La Directrice des Ressources Humaines : en fait, il s'agit d'un remplacement d'un agent qui a la majeure partie de son temps transféré en mise à disposition au Muretain Agglo, et 11,5/35<sup>ème</sup> sont dévolus à l'entretien des écoles. Nous avons donné au Muretain Agglo les coordonnées de la personne que nous prendrons en contrat afin qu'il complète son temps de travail avec ce même remplacement.

Mme Bobo : d'accord, je comprends mieux. Ce sera un temps complet si le Muretain Agglo la prend, ou à 28/35<sup>ème</sup>.

Mme le Maire : à priori, nous pouvons penser que le Muretain Agglo aura besoin de cette personne.

Mme Bobo : d'accord, nous n'avions pas eu cette information-là en commission du personnel. C'est bien pour la personne. Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les contrats décrits ci-dessus.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 18 - CRÉATION DE POSTES POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (délibération n° 2019-163)

Mme Calvo : dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), il est nécessaire de créer, sous forme de vacataires sur une durée de 9 mois (de mi-octobre 2019 à fin juin 2020), les postes suivants :

- 3 postes d'agents contractuels à hauteur de 210 heures chacun pour les écoles élémentaires
- 1 contrat de 300 heures dont 210 heures pour une école et 90 heures pour le collège

La note de synthèse adressée avec la convocation indiquait 4 contrats de 210 heures. Mais en fait, un contrat de 300 heures est nécessaire car nous n'avons plus le prestataire vidéo qui intervenait au collège.

L'année dernière, 195 heures avaient été affectées par agent. L'augmentation pour cette année scolaire est due aux directives départementales qui imposent 26 semaines d'ouverture au lieu de 24 semaines précédemment.

Mme le Maire : rien de nouveau pour le CLAS, si ce n'est l'augmentation de 2 semaines sur l'année scolaire. Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus définis.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 19 - FERMETURE DE POSTES (délibération n° 2019-164)

Mme Calvo : dans le cadre du recrutement du Responsable Adjoint de la médiathèque, il a été nécessaire d'ouvrir des postes afin de permettre une sélection plus large. Le recrutement ayant été fructueux, il convient de fermer les postes superflus, à savoir :

- 1 poste au grade d'assistant de conservation à temps complet

- 1 poste au grade d'assistant de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

La Responsable Adjointe de la médiathèque a été recrutée sur un poste d'assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Mme le Maire : rien de particulier. Nous fermons les postes qui n'ont pas été pourvus.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la fermeture des deux postes ci-dessus définis.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 20 - CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE ET D'UN CHANGEMENT DE POSTE (délibération n° 2019-165)

Mme Calvo : des agents ont été proposés lors de la session de promotion interne du 1<sup>er</sup> semestre. Deux ont été inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise, et un sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Principal 2<sup>nde</sup> classe. Afin de nommer ces agents, il est proposé de créer :

- 2 postes d'agent de maîtrise à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>nde</sup> classe à 28.5/35<sup>ème</sup>

De plus, suite à la demande de changement de poste du chef d'équipe patrimoine (suite au départ à la retraite d'un agent du service entretien), il est prévu un recrutement pour son remplacement. Aussi, il est proposé de créer :

- 1 poste au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 7 octobre 2019

Mme le Maire : et donc de lancer le recrutement qui ira avec. Avez-vous des questions ?

M. Mailhé : le changement de poste du responsable patrimoine vers le ménage ...

Mme le Maire : ... c'est à sa demande. Il a fait un courrier demandant à changer de poste, il perd donc les prérogatives qui étaient les siennes du fait du poste qu'il occupait précédemment ...

M. Mailhé : ... parce qu'il avait un poste de responsable ...

Mme le Maire : ... oui, il était chef d'équipe. Il perd donc le régime indemnitaire qui va avec et autres. Mais, c'est son choix, il a fait un courrier dans ce sens-là. C'est une demande de sa part.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus définis.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 21 - ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE - RÉFÉRENT ALERTE ÉTHIQUE (délibération n° 2019-166)

Mme Calvo : le décret 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, chaque organisme détermine l'instrument juridique le mieux à même de répondre à l'obligation d'établir une procédure de recueil des signalements et l'adopte conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui le régissent.

Le Réfèrent Alerte Ethique permet à la personne de révéler ou signaler, de manière désintéressée et de bonne foi, certains faits dont elle a eu personnellement connaissance, constitutifs d'un crime, d'un délit, d'une violation grave et manifeste d'un engagement international, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale, de la loi ou du règlement, d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général ou d'un conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, par délibérations des 26 mars et 25 juin 2019, a établi une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte et a souhaité mettre en place cette mission de manière mutualisée afin de permettre aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'adhérer à cette prestation.

Aussi, il est proposé de conventionner avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne afin de recourir à ce service pour la Mairie. L'adhésion annuelle est fixée à un montant correspondant au produit du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels) par 5 €, par année civile et due forfaitairement au titre de l'année civile en cours, quelle que soit la date d'adhésion. Soit, actuellement pour Fonsorbes, 750 €. Les dossiers traités seront facturés 125 ou 250 € en fonction de la complexité de ceux-ci.

Avez-vous des questions ?

**M. Lalanne** : apparemment, ce n'est pas une obligation. Qu'est-ce que cela ajoute de plus par rapport au fait que les actions qui peuvent être dénoncées, et qui sont citées, sont quand même des actes prévus et réprimés par la loi, en particulier la loi pénale. Parce qu'il y a un coût.

**Mme le Maire** : cela permet aux agents d'avoir un interlocuteur neutre et extérieur à la commune. Faire la démarche auprès du Réfèrent éthique signifie : est-ce que ce que je veux dénoncer entre bien dans le cadre de la loi ? Qu'est-ce que je risque si je le fais ? Qu'est-ce que je risque si je ne le fais pas ? Ils ne s'adressent pas à quelqu'un d'ici, ils sont avec une personne neutre qui les renseignera sur ce qu'est la légalité, les obligations, leurs droits, etc. Je pense que c'est rassurant pour un agent d'interpeler quelqu'un de totalement extérieur. Imaginons que ce soit par rapport à un dérapage d'Élus. Ce sera plus facile de s'adresser à l'extérieur que de s'adresser ici en Mairie. Avoir un référent est obligatoire. Nous pourrions très bien choisir d'en avoir un ici, en interne. Mais, nous avons pensé qu'il était plus judicieux de faire appel à une personne du Centre de Gestion parce qu'elle a les compétences, et surtout qui est extérieure à la Mairie. Il me semble que si l'on doit dénoncer un collègue ou un Élu, c'est plus facile d'échanger là-dessus avec quelqu'un d'extérieur qu'avec quelqu'un appartenant à la Mairie.

**M. Gaubert** : si je comprends bien, ce Réfèrent éthique ne peut être saisi que par le personnel ...

**Mme le Maire** : ... oui, les Élus ne le peuvent pas ...

**M. Gaubert** : ... est-ce que dans la convention sont définies les modalités de saisine ? Je ne vous demande pas comment, juste savoir si c'est prévu.

**La Directrice des Ressources Humaines** : oui. Toute la procédure de saisine sera mise en ligne sur l'extranet du site. En fait, il y aura un imprimé de saisine par le biais duquel l'agent expliquera son problème de façon très succincte, qui sera ensuite envoyé au Centre de Gestion. Il ne passera pas par nous, il sera directement envoyé par l'agent ...

**M. Gaubert** : ... c'est une saisine directe sans interlocuteur Mairie ?

**La Directrice des Ressources Humaines** : oui. Un imprimé type sera mis en ligne pour que les agents puissent s'en servir. Nous avons un journal interne, l'Atout'Com, publié tous les mois, au travers duquel nous expliquerons aux agents ce qu'est un Réfèrent Alerte Éthique, les modalités de saisine et où trouver l'imprimé. Mais, cela ne passera pas par nous.

**M. Gaubert** : ce référent doit évaluer l'opportunité parce que s'il y a une dénonciation calomnieuse ou autres, il peut prendre ou pas la demande.

**La Directrice des Ressources Humaines** : c'est pour ne pas qu'il y ait d'ingérence de la part de la collectivité, cela doit passer en direct.

**M. Mailhé** : je pense qu'il a un rôle de conseil aussi ? Pour éviter toutes dénonciations qui pourraient y avoir ...

**Mme le Maire** : ... oui ...

**M. Mailhé** : ... parce que lorsqu'on commence à parler de dénonciations, finalement, cela peut mettre le doute sur beaucoup de choses, sur une mésentente entre deux collègues, mais cela peut aller loin dans le mensonge aussi ...

**Mme le Maire** : ... cela peut être vite réglé par le Procureur de la République aussi.

**M. Mailhé** : je pense aussi qu'il doit y avoir un numéro de téléphone.

**Mme le Maire** : cela permettra d'avoir un interlocuteur compétent et neutre si les agents l'estiment nécessaire. Pour autant, ils peuvent directement interpeler le Procureur de la République sans passer par le Réfèrent éthique s'ils estiment la faute grave. S'ils estiment qu'il y a faute, ils ne sont pas obligés de passer par lui.

**Mme Bobo** : par rapport au Centre de Gestion, qui sera le Réfèrent éthique ? Parce qu'il y a des Élus au Centre de Gestion.

**Mme le Maire** : je suppose que ce sera probablement un juriste ou un agent administratif.

**M. Pilet** : les faits pour saisir ce Réfèrent éthique sont bien précis, je crois que dans ce qui a été dit, des choses n'y entrent pas. C'est pour signaler des choses très précises ...

**Mme le Maire** : ... c'est une violation de la loi, quelle qu'elle soit, c'est clair.

**M. Pilet** : je crois qu'il y a d'autres précisions.

**Mme le Maire** : "... constitutifs d'un crime, d'un délit, d'une violation grave et manifeste d'un engagement international, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale, de la loi ou du règlement, d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général ou d'un conflit d'intérêts." Cela couvre effectivement un champ extrêmement large.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la mission Référent alerte éthique proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Monrozier)

## 22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET POUR L'ASSOCIATION OUEST TOULOUSAIN BASKET CONCERNANT LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE DE CANTELAUZE

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : l'association Ouest Toulousain Basket (OTB) sollicite une subvention de projet pour la classe sport étude du collège de Cantelauze. Le montant demandé est de 5 560,00 €, sur un montant total de dépenses de 14 920,00 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000,00 € et de prendre en charge directement les travaux évalués à 1 560,00 € TTC.

Pour ceux qui ne connaissent le gymnase de Cantelauze : étant donné que la section accueille 40 enfants, et que le gymnase est grand, 2 400 m<sup>2</sup>, il est séparé en deux terrains sur la largeur. Nous avons d'un côté des vitres et de l'autre un mur. Une première installation avait été faite il y a trois ans, mais plutôt "légèrement", elle n'a donc pas tenu. Aussi, il est proposé de faire des travaux un peu plus conséquents de façon à avoir des protections des parties vitrées et du mur qui restent en permanence, qui soient beaucoup plus solides.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation. Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2019, et je crois qu'il y avait des questions.

M. Mailhé : il y avait beaucoup de remarques. La première est que nous avons demandé que ce point soit reporté au Conseil suivant, ou après le PLU, pour que nous puissions avoir toutes les informations relatives à ce dossier. Est-ce que c'est une subvention à l'association, puisque nous allons payer des subventions à l'association qui seront reversées à la section sportive ? Les modalités, nous ne les connaissons pas. Est-ce que ce sera pérenne ? Est-ce que ce sera tous les ans ? Si le football demande une section sportive, est-ce que notre commune est capable de supporter ces surcoûts systématiquement ? Beaucoup de questions se sont posées, nous étions tous les groupes d'Opposition. C'est dommage parce que nous ne sommes pas au mois près pour cette subvention. Nous aurions pu le remettre, Mme De Coux était présente, ...

M. Chouard : ... à priori j'ai les réponses à toutes vos questions ...

M. Mailhé : ... oui, mais nous n'avons pas le temps de l'étudier. Vous pouvez nous les donner maintenant, mais nous n'avons pas le temps de nous renseigner, nous n'avons pas le temps de l'étudier. Combien d'heures de cours ? Est-ce que cet argent est fait pour payer les professeurs ? "le professeur", j'ai d'ailleurs appris qu'il avait changé dernièrement.

M. Chouard : "les professeurs", en effet. Il y a un Brevet d'État et un deuxième ...

M. Mailhé : ... vous appellerez le proviseur du collège ...

M. Chouard : ... il y a un Brevet d'État et un Service Civique.

M. Mailhé : les réponses à toutes ces questions, nous ne les avons pas eues, nous en avons discuté longuement, nous étions tous d'accord là-dessus, de remettre ce point et de pouvoir avoir des informations. Si vous ne souhaitez pas le remettre, nous allons complètement refuser de voter parce que nous ne pouvons pas voter sur des choses que vous nous dites maintenant, nous n'avons pas le temps de voir le fonctionnement. Ce que nous disons, c'est que c'est une subvention de projet donnée à une association, certes pour une section sportive, mais il ne faut pas oublier que dix points en amont nous avons voté des modalités de subventions de projets, et là nous recommençons à part, nous faisons le Basket et nous le faisons à part, et nous allons donner 4 000 €. Mme De Coux : j'ai effectivement noté toutes les questions qui avaient été posées dans le compte-rendu de la commission des finances, et j'ai transmis la demande que vous aviez faite pour le report. Mais comme à priori M. Chouard est en mesure de donner toutes des réponses à toutes les questions posées, nous avons finalement décidé de ne pas reporter le point. J'avais noté les questions, c'était : pourquoi le versement se fait à l'association Ouest Toulousain Basket et non au collège ? Peut-il y avoir d'autres financeurs ? Est-ce à la commune de financer une section sportive ? Et nous nous étions posé la question de savoir comment ça se passait à Salies du Salat. Pourquoi la demande de subvention arrive-t-elle aussi tard ? Là aussi, nous avons une réponse à vous donner. Je laisse la parole à M. Chouard qui va peut-être vous éclairer.

M. Gaubert : le fait générateur est le montant de la demande de subvention de projet qui nous a interpellés, eu égard aux précédents votes que nous avons faits par rapport aux demandes d'autres associations. Par exemple, sur des demandes de 500 €, nous donnions 100 €. La section sport étude demande 5 560 € ...

M. Chouard : ... 14 920 € ...

M. Gaubert : ... 4 000 € plus les travaux ...

M. Chouard : ... les travaux sont profitables à l'ensemble des utilisateurs du gymnase ...

**M. Gaubert** : ... après je vous laisserai répondre. Ce qui nous interpelle aussi, c'est la nature du plan de financement. Personnellement, j'ai été étonné qu'il n'y ait pas eu de demande de subvention, par exemple auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ou du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative). Il y a eu effectivement une campagne au niveau du FDVA, je parle en connaissance de cause, des subventions étaient attribuées dans le cadre de projets particuliers.

**M. Chouard** : les sections sportives n'entrent pas dans le cadre des demandes de subventions auprès du CNDS. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de demande auprès de cet organisme. Quant aux travaux, nous avons effectivement déjà attribué une subvention de 4 120 €, de mémoire. En l'occurrence, la demande porte sur 4 000 € sur un montant global de budget de 14 920 €, puisque les travaux sont profitables à l'ensemble des utilisateurs, pas uniquement à la section sportive ; c'est-à-dire aux enfants du collège et à l'ensemble des pratiquants des différents sports, puisqu'il y a du basket et du volley sur le site de Cantelauze.

Concernant la question "comment font les autres communes ?" : elles font beaucoup plus simple, c'est-à-dire qu'elles emploient des Brevets d'État dans leur personnel et elles les dédient en totalité à leurs sections sportives. Notamment à Salies du Salat : les deux professeurs de sport, que ce soit pour la section basket (20 basketteuses) ou la section football (60 footballeurs), sont des salariés de l'Éducation Nationale. De plus, la commune de Salies du Salat a embauché deux autres Brevets d'État, qui sont employés municipaux, dédiés à 100 % sur le basket ou le football, pour toute la partie associations sportives et pour la partie du club de basket. La municipalité finance donc totalement les deux salariés, ce qui n'est pas le cas ici.

Ai-je répondu à vos questions par rapport aux différents financements ?

**Mme le Maire** : je pense qu'il manque juste une réponse ...

**M. Chouard** : ... oui, il y a d'autres choses, mais je demandais sur le financement.

**M. Mailhé** : sur le financement, si le fonctionnement de Salies du Salat ...

**M. Chouard** : ... je cite Salies, mais globalement, Montpellier a une section sportive qui fonctionne ...

**M. Mailhé** : ... ce modèle-là lève l'ambiguïté du financement de la section. Nous ne donnons pas à l'OTB, nous donnons directement au collège. C'est là qu'il y a un problème éthique vis-à-vis des autres associations. C'est le fait de donner à une association qui va financer ...

**M. Chouard** : ... oui parce qu'aujourd'hui les charges sont sur l'OTB.

**M. Mailhé** : oui, mais il y a ce problème-là, et la commune de Salies du Salat a entièrement raison de fonctionner ainsi, cela lève toute cette ambiguïté. Vous pensez bien que lorsque nous allons voir les autres associations, je l'ai entendu pour l'année dernière, le basket a 5 000 € de plus. Donc voilà, ...

**M. Chouard** : ça coûte plus de 4 000 € à Salies du Salat. Si vous payez avec 4 000 € deux salariés ...

**M. Mailhé** : ... c'est le problème de fonctionnement ...

**M. Chouard** : ... nous, nous n'y arrivons pas ...

**M. Mailhé** : ... cela lève des doutes ; c'est aussi simple que cela ...

**M. Chouard** : ... cela représente 60 000 €, pas 4 000 €, de vous à moi, M. Mailhé ...

**M. Mailhé** : ... ce fonctionnement lève des doutes. Nous avons tous été, en commission finances ...

**Mme le Maire** : sauf, M. Mailhé ...

**M. Mailhé** : ... nous avons tous eu cette même réaction.

**Mme le Maire** : je ne peux pas vous laisser dire cela, dans la mesure où nous avons mis en place les critères d'attribution de subventions, qui sont très clairs. Je vous rappelle qu'à l'époque, la municipalité antérieure avait des critères qui pour le coup ne l'étaient pas puisqu'une association était tout particulièrement favorisée au détriment de toutes les autres. Nous, nous avons instauré des critères d'attribution qui sont très clairs, tout le monde est jugé de la même façon. La seule chose pour le basket, c'est qu'il y a effectivement une section sport étude basket au collège de Cantelauze ...

**M. Chouard** : ... nous aurions appliqué le même principe si cela avait été du rugby, ou du football, ...

**Mme le Maire** : ... ou du tennis, ou du badminton. Cela permet simplement de donner une image extrêmement positive du collège de Cantelauze au travers de cette section. Il serait tout à fait dommageable que nous ne l'accompagnions pas, parce que si nous ne faisons pas l'effort de donner à l'association pour qu'elle puisse effectivement payer le Brevet d'État qui intervient sur ce temps-là, si nous ne faisons pas l'effort de lui donner cet argent-là, il n'y a pas de section sport étude basket à Cantelauze ; ce qui serait vraiment dommage pour le collège.

**M. Mailhé** : déjà, je vois que votre grief envers l'ancienne Majorité est toujours présent.

**M. Chouard/Mme le Maire** s'exprimant en même temps, les propos sont incompréhensibles.

**M. Mailhé** : ... je préfère vous rapporter le sentiment que j'ai, et je pense que nous sommes nombreux à l'avoir. Nous donnons, nous nous affranchissons des modalités de subventions de projet pour une association, certes. Après, c'est le sentiment que nous avons ...

**M. Chouard** : ... vous pouvez également citer le collège parce que le porteur initial du projet, c'est le Principal, M. Routou ...

M. Mailhé : ... je l'ai entendu ...

M. Chouard : ... à chaque fois vous citez le ...

M. Mailhé : ... parce que nous donnons l'argent à l'association, c'est aussi simple que cela. Et est-ce que nous avons un suivi derrière du financement des professeurs ? Combien de temps les professeurs vont-ils passer au collège, les heures de ... ?

M. Chouard : ... je n'ai pas le détail exact, je sais que c'est trois fois par semaine, je n'ai pas les horaires exacts, c'est trois fois 1h30, de mémoire ...

M. Mailhé : ... non ...

M. Chouard : ... je pourrais vous le donner ...

M. Mailhé : ... le détail c'est : le lundi et le jeudi, 2 heures l'après-midi, pour 35 élèves ...

M. Chouard : ... non. C'est 40 élèves, déjà, M. Mailhé ...

M. Mailhé : ... 35 élèves, 33 + 2 qui vont arriver. J'ai eu le principal du collège il y a 4 heures ...

M. Chouard : ... moi, j'ai eu le Président ...

M. Mailhé : ... vous n'allez pas ...

M. Chouard : ... mais bon si vous savez mieux que moi, il n'y a pas de problème ...

M. Mailhé : ... j'entends ce qu'il me dit ...

M. Chouard : ... oui, il n'y a pas de souci ...

M. Mailhé : ... ou alors vous mettez en doute sa parole ...

M. Chouard : ... non, pas du tout ...

M. Mailhé : ... j'ai fait mon travail. Vous nous proposez un point, vu que nous n'avons pas eu les points à discuter en commission, je me renseigne, voilà, c'est tout ...

M. Chouard : ... oui, vous avez bien fait, M. Mailhé, vous avez bien fait.

M. Mailhé : est-ce que nous aurons un suivi sur le paiement de ces professeurs qui sont traités au collège ?

M. Chouard : bien sûr.

M. Mailhé : est-ce que nous savons combien coûtera le temps de travail de ces deux professeurs via le collège puisque c'est pour le collège ? Est-ce que ça vaut 4 000 € ...

Mme le Maire : ... M. Mailhé, nous allons régler le problème : est-ce que oui ou non vous voulez d'une section sport étude basket au collège de Cantelauze ? Parce que la question, elle est là ; soit nous votons les 4 000 € pour permettre de financer le fonctionnement de la section et payer les intervenants qui vont encadrer ces enfants-là, auquel cas la section va pouvoir fonctionner, soit nous ne le faisons pas et il n'y a pas de section sport étude. Nous vous avons donné le maximum d'éléments que nous pouvions vous donner. Nous n'allons pas vous donner au centime près le salaire horaire des personnels parce qu'aujourd'hui nous ne l'avons pas. Nous pourrions vous le donner, mais cela ne fera pas avancer les choses pour autant. Je ne comprends pas pourquoi vous vous arc-boutez sur cette position. Elle me paraît largement excessive par rapport aux enjeux. Nous sommes en train de parler de 4 000 € pour une section sport étude basket au collège de Cantelauze.

M. Mailhé : il ne faut pas nous dire "est-ce que vous voulez oui ou non une section sportive au collège de Cantelauze". La question n'est pas là, la question est du financement. Est-ce que ça va être pérenne ? Est-ce que ça va être tous les ans ? Comment pouvons-nous changer le système pour qu'il y ait ...

Mme le Maire : ... changer le système comment ? Cela veut dire ...

M. Chouard/M. Mailhé : les échanges sont incompréhensibles.

M. Chouard : est-ce que c'est pérenne ou pas ? Est-ce que vous savez qui décide par rapport à ça, ce n'est ni l'OTB, ni la Mairie de Fonsorbes, c'est l'Éducation Nationale qui délivre les agréments ...

M. Mailhé : ... oui, je sais. Oui, tous les agréments académiques cette année, oui je le sais ...

M. Chouard : donc c'est tout.

M. Mailhé : la vision d'avenir, est-ce que nous allons continuer à financer une association pour qu'elle finance les professeurs ? Ou est-ce que nous avons le projet de faire comme Salies du Salat ? Je ne sais pas, si vous qui proposez, c'est vous qui ...

Mme le Maire : ... si nous avions les moyens, M. Mailhé, si la commune était riche, nous embaucherions des éducateurs sportifs qui interviendraient sur toutes les écoles de la ville ...

M. Mailhé : ... "est-ce que vous voulez oui ou non une section sportive ?" Oui, j'en veux une de rugby, j'aime le rugby, il n'y a pas de problème ...

Mme le Maire : ... aujourd'hui, nous sommes en train de parler de la seule qui existe, il y en a deux sur le département, nous avons la chance d'en avoir une à Fonsorbes.

M. Mailhé : le problème est qu'en commission, il y avait M. Gaubert, M. Pilet et moi-même, malgré que vous soyez majoritaires, mais je pense qu'à nous trois nous sommes majoritaires, nous avons demandé le report de ce point afin de pouvoir avoir toutes les informations que nous souhaitons, nous, récolter. Nous n'avons pas été entendus. C'est pour cela que je pose toutes ces questions, vous nous dites tout dans la foulée, mais nous n'avons pas pu le préparer. C'est pour cela que pour notre groupe ce sera le refus de vote.

**Mme le Maire** : c'est incroyable la capacité que nous avons à perdre du temps sur un point aussi peu important.

**M. Mailhé** : si la section basket est si peu importante ...

**Mme le Maire** : ... non ; ce qui est important, je pense que nous l'apportons depuis l'année dernière, nous n'avons pas d'état d'âme là-dessus, c'est très positif pour le collège de Cantelauze.

**M. Mailhé** : si nous avons préparé comme nous avons préparé tous les autres points en commission finances avec la commission sport aussi, puisqu'il faut le faire, nous n'en serions pas là à nous disputer maintenant et à parler de 4 000 €. Mais, nous ne l'avons pas préparé.

**M. Pilet** : excusez-moi, je veux me permettre quand même de rajouter deux petites choses. C'est très important les sections sportives, quelles qu'elles soient, ça mérite de le faire avec sérieux et d'assurer la pérennité des projets. Nous n'allons pas chaque année rediscuter une subvention puisque, si nous avons bien compris, la section sportive a vocation de perdurer, je crois que c'est sur trois ans, ce sont des contrats de trois ans, il faut donc s'assurer qu'il y a une viabilité financière pour les trois ans. Nous n'allons pas avoir ces discussions en octobre alors que la rentrée est faite, que nous nous sommes engagés, que les enfants se sont engagés dans ce projet, de le discuter en octobre. Ce que nous demandions, c'était d'étudier pour pérenniser sur plusieurs années, y compris, puisqu'il va y avoir les élections municipales et qu'il y avait tous les groupes, de pérenniser et que nous rassurions les collégiens qui participent ...

**Mme le Maire** : ... il n'y a pas de doute sur le fait que nous sommes prêts à les rassurer ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi ; nous posions la question aussi "est-ce que nous serions en capacité de financer une autre section sportive ?". La réponse qui nous a été donnée était "non". Ça pose donc aussi la question ...

**Mme le Maire** : aujourd'hui, c'est une question d'installation ...

**M. Chouard** : ... je ne sais pas, qui vous a répondu cela ?

**M. Pilet** : en commission finances, où sur un sujet ...

**M. Chouard** : ... nous n'en avons pas parlé, donc je ne sais pas. Aujourd'hui, il est difficile de dire que nous ne pouvons pas financer une autre section sportive ...

**M. Pilet** : ... c'est la réponse qui nous a été faite. Cela montre aussi qu'en commission finances, les personnes qui étaient en charge de porter ce dossier, n'avaient pas tous les éléments. Il y avait des informations qui nous avaient été données qui aujourd'hui ne sont pas les mêmes. Quid du financement des autres communes puisque cela concerne d'autres communes, le club de basket est à cheval sur trois communes, comment ...

**M. Chouard** : ... cela ne concerne pas le club de basket, cela concerne le collège de Cantelauze. Les attributions de sections sont données à un collège parce que c'est l'OTB qui porte le projet. Mais aujourd'hui, si vous dites à la Salvetat ou à Plaisance, qui sont les deux autres communes qui financent ce club, de financer la section sportive qui est sur le collège de Cantelauze, si demain nous passons en Conseil une demande de financer une section sportive qui se trouve sur le collège de Plaisance du Touch, M. Pilet, quelle sera la décision ?

**M. Pilet** : si des enfants de la commune y participent et que cela permet leur épanouissement, bien sûr que j'espère que nous l'étudierons avec bienveillance. Il me semble ...

**Mme le Maire** : ... excusez-moi, nous allons arrêter tous les débats, ce sera chaque chose en son temps.

**M. Pilet** : il y avait autre chose sur les comptes qui nous ont été présentés sur l'association : les comptes arrêtés de 2017-2018 faisaient aussi apparaître des difficultés financières. C'est ...

**M. Chouard** : ... je vous arrête tout de suite. Je pense que les documents que vous avez reçus n'étaient pas complets parce qu'en fait ... non, ce n'est pas la faute de Valérie, ce n'est pas de la vôtre non plus ... J'ai revérifié dans le mail que j'ai reçu, envoyé à M. Couailles (Directeur financier), il y a bien deux comptes-rendus d'assemblée générale. Je ne sais pas pourquoi, les services ne vous ont communiqué que l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu au mois de mars suite au changement de Présidence. Donc, les comptes que vous avez eus, qui font état d'un déficit de 2 280 €, sont arrêtés au ...

**Mme Gosselin**, du groupe Majoritaire : excusez-moi Jean-Stéphane, excusez-moi. Je vois l'heure tourner, cela fait un grand moment que nous sommes sur ce point. Je voudrais proposer, pour que cela apaise tout le monde, parce que là nous sommes en train de nous disputer, cela ne sert à rien, que tu passes les informations, que les groupes d'Opposition les étudient, et que nous reportions le point. J'ai entendu le caractère non urgent de voter ce point-là, histoire que tout le monde ait les esprits apaisés. Ils demandent juste des informations, nous allons les leur donner, ils les étudient, ce qui est légitime. Je propose cela parce que ce n'est pas possible, nous nous disputons depuis vingt minutes pour rien. C'est stérile. Je suis désolée.

**M. Pilet** : je remercie ...

**M. Chouard** : ... je termine juste, puisque vous posez des questions sur les finances. Il y a eu une assemblée générale ordinaire au mois de juin dernier où les comptes ont été présentés. Je les ai sous les yeux, je pourrai vous les donner, mais je ne comprends pas parce que c'est un document qui a été envoyé par le Président avec tous les documents. Aujourd'hui, la trésorerie de l'OTB, arrêtée fin juin, est de 6 033 € de trésorerie non rémunérée et de 4 557 € de trésorerie rémunérée. C'est-à-dire qu'il y a 11 000 € de trésorerie arrêtée au 28 juin.

M. Pilet : ce qui compte après, ce sont les comptes, les comptes arrêtés au 31 décembre ...

Mme le Maire : ... nous arrêtons. Nous passons au point suivant ...

M. Pilet : ... non ...

Mme le Maire : ... c'est reporté, nous en reparlerons plus tard. Il est 22 heures quasiment, c'est bon. Je suis stupéfaite que nous puissions passer autant de temps sur un sujet comme celui-ci.

**23 - 4<sup>ÈME</sup> MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE FROUZINS - AVIS A FORMULER (délibération n° 2019-167)**

M. Marin : ce dossier a été vu par la commission urbanisme, avec les plans que nous avons pu avoir. C'est très simple, nous l'avons étudié avec Mme Pichaud, la nouvelle responsable du service urbanisme à Fonsorbes, nous n'avons rien vu qui pouvait toucher la commune de Fonsorbes.

La 4<sup>ème</sup> modification du PLU de la commune de Frouzins porte sur les éléments suivants, que je vous ai montrés sur les cartes :

- Suppression du secteur UCa
- Modifications mineures des pièces graphiques du règlement
- Modifications mineures du règlement écrit
- Intégration d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique "patrimoine"
- Création d'un changement de destination de la zone A
- Ouverture à l'urbanisation de la zone AUO "Parade-Mairie"
- Mise à jour des zones AUa

De ce fait, conformément aux dispositions de l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, la ville de Fonsorbes est amenée à émettre son avis, tout comme la Communauté d'Agglomération du Muretain, en tant que Personne Publique Associée.

Aussi, cette modification n'ayant aucun impact sur la ville de Fonsorbes, il est proposé d'émettre un avis favorable.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Peut-être pouvons-nous avancer vite sur ce point-là. *Aucune question n'est posée.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour la 4<sup>ème</sup> modification du PLU de la Commune de Frouzins.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**24 - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA VALLÉE DE LA GARONNE (délibération n° 2019-168)**

Mme Vitet : l'enquête publique préalable à l'approbation du SAGE de la vallée de la Garonne est prévue :

- du lundi 16 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019
- le siège de l'enquête publique se situe à la Mairie de Portet sur Garonne  
Sont également impliqués dans cette enquête les départements du Gers, de l'Ariège, donc la Haute-Garonne, le Lot et Garonne et le Tarn et Garonne.
- le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site <https://www.democratie-active.fr/sage-garonne/> et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <http://haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autroite-environnementale/Eau/Schema-d-amenagement-et-de-gestion-des-eaux>
- les observations peuvent être adressées par mail : [sage-garonne@democratie-active.fr](mailto:sage-garonne@democratie-active.fr)

Les cinq objectifs du PAGD (Plan d'Aménagement de la Gestion Durable) sont :

- restaurer les milieux aquatiques et humides, lutter contre la pression anthropique
- contribuer à la résorption des déficits quantitatifs (suivi, économies, optimisation de l'eau)
- intégrer la politique de l'eau dans l'aménagement
- communiquer et sensibiliser sur ces sujets
- créer des conditions structurelles de mise en œuvre

Il est proposé d'émettre un avis : toute décision dans le domaine de l'eau devra être en accord avec les orientations du SAGE (notamment dans le PLU), à travers le PADG ; le schéma de planification prend en compte les zones humides, les limitations de l'imperméabilisation, de l'érosion, l'économie d'eau potable, les modes d'agriculture qui devront contribuer à l'amélioration de l'état de l'eau (surveillance des polluants). En

conclusion, toutes les communes sont concernées, le SAGE analyse le dossier de manière globale, ce qui est constructif dans la mesure où toutes les eaux par infiltration ou autre se déversent dans la Garonne.

Ce schéma est planifié sur dix ans, par rapport à la gestion de l'eau.

Mme le Maire : s'il n'y a pas de commentaire ... De toute façon, cela ne peut aller que dans le bon sens, c'est bien évident.

C'est une information, c'est juste le fait que l'enquête publique est lancée, mais je vois qu'il y a vote. Faut-il voter que nous informons sur le lancement de l'enquête publique ?

La Directrice Générale des Services : l'idée était de voter un avis.

Mme le Maire : nous, nous sommes "pour" que l'eau qui va dans la Garonne soit la plus propre possible. En dehors de toute plaisanterie : les cinq objectifs me paraissent effectivement aller tout à fait dans le sens souhaité. Donc, si vous êtes d'accord, nous pouvons valider les cinq objectifs proposés dans le Plan d'Aménagement de la Gestion Durable.

M. Pilet : il y a les objectifs, mais il faut aller voir les plans, les documents, les étudier. Personnellement, je ne vote pas sur quelque chose comme ça.

Mme le Maire : nous sommes sur de grandes valeurs en fait. S'adressant à Mme Vitet : nous le votons ou pas ?

Mme Vitet : oui. Après, chacun peut aller émettre un avis aussi dans le cadre de l'enquête publique sur le site.

Mme le Maire : nous reprenons donc dans notre délibération les cinq objectifs, que nous validons dans la démarche.

Mme Vitet : cela vous convient ?

Mme le Maire : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour les cinq objectifs ci-dessus définis pour le projet de SAGE de la vallée de la Garonne.

VOTE		
Pour :		29
Contre :		0
Abstention :		0
Ne participent pas au vote :		3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

## 25 - CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC LES PRESTATAIRES DES DIVERS RÉSEAUX - DÉPLACEMENT ET RACCORDEMENT DE TOUTES CANALISATIONS SOUTERRAINES, TOUTES LIGNES AÉRIENNES OU TOUS POSTES DE TRANSFORMATION SUR LES DIVERS RÉSEAUX DE LA COMMUNE (délibération n° 2019-169)

Mme le Maire : l'idée est de prendre une délibération générale qui nous évitera de revenir de façon systématique sur des délibérations particulières comme nous avons pu le voir lors de ces derniers Conseils Municipaux.

Les prestataires des divers réseaux, et particulièrement la société ÉNÉDIS pour le réseau électrique, sont parfois amenés à déplacer et à raccorder toutes canalisations souterraines, ou toutes lignes aériennes, ou tous postes de transformation sur des parcelles communales. De ce fait, ces prestataires doivent, pour chaque opération, demander à la commune une autorisation de mise à disposition des parcelles concernées pour l'accès du personnel et du matériel. Cette autorisation doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de servitude.

Afin de procéder à la publication de cette convention de servitude, les études notariales mandatées par les divers prestataires demandent qu'une délibération spéciale soit adoptée, cette délibération étant indispensable pour la signature des actes authentiques.

Donc, si vous êtes d'accord, nous allons prendre une délibération générale.

M. Pilet : deux précisions : sur le principe, bien-sûr pas de problème. Mais, que nous soyons informés lorsqu'il y aura des travaux et que la servitude est demandée. Ensuite, que nous puissions faire apparaître un article disant qu'il faut qu'il y ait une remise en état à l'identique au mieux de l'utilisation de la servitude parce que nous avons quelques fois vu sur la commune que ce n'était pas le cas. Je pense à l'avenue du Château d'Eau par exemple, je ne vais citer que cela, mais je pourrais en citer d'autres où ce n'était pas remis en état.

J'en profite pour savoir si nous pouvons avoir une information sur les travaux de la route de Fontenilles, l'enterrement du réseau.

M. Marin : ce n'est pas dans le cadre de travaux. C'est dans le cadre de déplacement pour réévaluer les câblages électriques pour des lotissements. Par exemple nous avons récemment pris une délibération pour la modification du réseau d'alimentation ... ce n'est pas pour les travaux pour la Mairie ...

M. Pilet : ... oui je sais, je suis allé trop vite ...

M. Marin : ... ce sont des travaux d'électrification de zones ou de modification de ces zones.

**M. Pilet** : je suis allé trop vite dans la question. Je voulais dire que je profitais de ce point pour savoir si nous pouvions avoir, maintenant ou à la fin, des éclaircissements ou des informations sur les travaux qui sont faits

...

**Mme le Maire** : ... je crois, M. Pilet, que compte-tenu de l'heure, nous n'avons pas fini, donc nous allons rester sur l'ordre du jour si vous voulez bien. Nous en reparlerons, vous poserez cette question lors du prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adoption d'une délibération générale l'autorisant à signer les conventions de servitude avec les prestataires des divers réseaux de la commune.

<b>VOITE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 26 - LE MURETAIN AGGLO

### Compte-rendu du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre

- Le Conseil Communautaire a autorisé le Président du Muretain Agglo à déposer plainte pour propos diffamatoires à l'encontre du Muretain Agglo suite à la distribution par des membres du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" et des "Ami-e-s du Front de Gauche de l'Ouest Toulousain" d'un tract.
- Une motion concernant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été prise. Ce schéma départemental nous interpelle bien entendu puisque nous sommes concernés sur un certain nombre d'aires. Je vous lis donc cette motion écrite par le Muretain Agglo :

*"Les Élus du Muretain Agglo prennent acte du diagnostic et des prescriptions qui leur ont été transmis dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.*

*S'ils en partagent les ambitions, il leur apparaît indispensable de sensibiliser les services de l'État, notamment sur l'impossibilité qui est celle du Muretain Agglo d'en mettre en œuvre les préconisations. En effet, la plupart des aires d'accueil du territoire nécessitent de lourds travaux de réhabilitation suite aux nombreuses incivilités et dégradations déplorées au cours de ces dernières années estimées à près de 900 000 €, sans subvention possible."*

Je fais une parenthèse : en l'occurrence, cela concerne Fonsorbes, et surtout Portet sur Garonne où là tout a été détruit, tout a été démoli.

*"Par ailleurs, le coût de réalisation des nouvelles aires d'accueil à Eaunes et à Labarthe, ..."*

Nouvelle parenthèse : les deux communes qui ont atteint plus de 5 000 habitants et qui ont donc l'obligation de construire des aires d'accueil.

*"ainsi que d'une aire de grand passage est évalué à 5,4 millions d'euros, et cela sans aucune garantie que ces investissements permettent l'expulsion rapide de toutes les occupations illicites, règle le problème des grands passages estivaux qui ne cessent de croître année après année, assure la sécurité à l'intérieur et aux abords des aires, et ce faisant, les conditions de maintien en bon état de ces dernières.*

*Engager une telle enveloppe budgétaire équivalente à la moitié de la capacité d'investissement annuelle de notre EPCL, sans garantie de viabilité et de pérennité, viendra de fait amputer la possibilité pour notre territoire d'engager une politique d'équipement structurant.*

*Les Élus communautaires souhaitent donc connaître les engagements financiers nouveaux et les mesures de sécurité envisagés par l'État pour assurer la viabilité des aires et leur pérennité."*

**M. Marin** : je souhaiterais aussi que Mme le Maire transmette aux Présidents de groupes le résultat du travail que nous avons mené avec le Muretain Agglo et dont j'ai été obligé de signer le papier. J'ai été mis en cause sur certaines feuilles distribuées dans les boîtes aux lettres où l'on disait que je ne faisais rien au sujet des gens du voyage. Je souhaite donc que Mme le Maire transmette à tous les Présidents de groupe le courrier que j'ai envoyé au Préfet et au Président du Conseil Départemental pour donner notre avis, l'avis du Muretain Agglo sur la réflexion du schéma directeur de la gestion des aires d'accueil.

**Mme le Maire** : ce sera fait. En fait, ...

**M. Pilet** : ... je suis très content qu'une information officielle soit enfin donnée. Sur la feuille de chou dont vous faites référence, il était marqué "avec les informations que nous avons", c'est-à-dire aucune. Donc, je suis très content qu'il y ait enfin une communication et que nous parlions de ce sujet, non pas comme c'était tout à l'heure en faisant le parallèle avec la zone verte à protéger, mais que nous parlions vraiment de cette problématique d'accueil des gens du voyage, qui est effectivement excessivement complexe à traiter. J'en suis très content.

**M. Marin** : vous verrez la date à laquelle j'ai envoyé le document, je ne pouvais vous le transmettre avant de l'avoir écrit.

**M. Pilet** : je pense que nous sommes revenus plusieurs fois sur un Conseil Municipal puisque la commune avait des implantations sauvages d'installations, j'étais revenu à plusieurs reprises. Je suis content que cela se concrétise.

Je voudrais poser une autre question, sur la dotation de solidarité : ou cela en est-il ?

**Mme le Maire** : ce n'est pas le sujet. Nous avons dit que nous en parlerions lorsque nous aurions avancé le sur le projet de territoire. Cela n'a pas été évoqué lors de ce Conseil Communautaire là.

**M. Pilet** : il n'y avait pas de date annoncée ?

**Mme le Maire** : non, ce sera novembre ou décembre, fin 2019. Donc aujourd'hui, je n'ai pas d'information particulière à donner sur ce sujet-là.

**M. Lorrain** : actuellement, l'aire est fermée ?

**Mme le Maire** : l'aire est fermée.

**M. Lorrain** : est-ce que les travaux se font ?

**Mme le Maire** : pour l'instant non. Qui va financer les travaux ?

**M. Lorrain** : nous sommes d'accord là-dessus.

**Mme le Maire** : le problème est là. Si elle est fermée, c'est parce qu'elle a été dégradée par ses précédents occupants. C'est toujours ainsi.

**M. Lorrain** : nous sommes d'accord. Donc, pour le moment elle est fermée. Avons-nous des nouvelles des deux familles qui étaient là ?

**Mme le Maire, s'adressant à M. Marin** : avons-nous des nouvelles des familles qui étaient sur le site de Fonsorbes ?

**M. Marin** : elles viennent de revenir, oui.

**Mme le Maire** : mais pas sur Fonsorbes.

**M. Marin** : si.

**Mme le Maire** : nous l'avons réouverte ?

**M. Marin** : nous avons réouvert l'aire de Fonsorbes depuis lundi, à l'issue des travaux. Les familles qui y résidaient nous ont fait savoir qu'elles prolongeaient leurs vacances, qu'elles ne revenaient pas. Nous avons donc remis des blocs de béton en travers et nous avons attendu qu'elles décident de finir leurs vacances. Elles ont donc fini leurs vacances depuis lundi.

**M. Lorrain** : donc, les travaux sont finis ?

**M. Marin** : oui.

**Mme le Maire** : nous espérons que ce ne sera pas dégradé comme cela l'a été l'année dernière.

Je vous rassure, je ne suis pas au courant de tout, c'est bien pour cela qu'il y a des Adjointes qui travaillent, parce que sinon, déjà que j'y passe mes journées, j'y passerais mes nuits.

**M. Pilet** : la demande d'avoir des informations est légitime. C'est une bonne chose car cela permet que tout le monde ait le même niveau d'informations, et c'est très bien.

**Mme le Maire** : cela dit, les sommes dont il est question sont de 6,3 millions d'euros ; ce sont nos impôts, la moitié du budget d'investissement du Muretain Agglo. C'est colossal. Il faut donc absolument que l'État et le Département nous accompagnent parce que l'intercommunalité sera dans l'impossibilité de porter de tels investissements, c'est clair.

**M. Lorrain** : nous pouvons taper à une grosse porte là quand même. Parce que les caravanes, qui les payent ? Ce que je veux dire c'est que la CAF et autres peuvent nous aider, il faut taper là-dessus.

**Mme le Maire** : c'est un autre sujet. Je ne pense pas que la CAF soit susceptible d'accompagner. C'est vraiment l'affaire des services de l'État. Ce sont eux qu'il faut interpeller. C'est ce que nous faisons au travers de cette motion.

**Mme Bobo** : puisque nous venons d'apprendre que l'aire de Fonsorbes a été remise en état, à combien cette remise en état nous est-elle revenue ?

**Mme le Maire** : c'est une compétence du Muretain Agglo.

**M. Marin** : c'est le Muretain Agglo qui s'est occupé de la réfection, il ne nous a pas avertis, ne nous a pas informés du coût des travaux. C'est lui qui en a la compétence, qui en a délégué la gestion au syndicat MANÉO.

**Mme le Maire** : nous nous renseignerons sur le montant des travaux.

**Mme Bobo** : voilà, c'est pour savoir combien nous investissons chaque fois.

**Mme le Maire** : beaucoup, beaucoup trop par rapport aux détériorations constatées. Parce que les équiper correctement pour que ces familles-là puissent être accueillies dignement est une chose, mais que ce soit dégradé systématiquement tous les ans, c'est inacceptable.

M. Marin : la seule chose que je peux vous dire, c'est que la réhabilitation totale de l'aire de Fonsorbes se chiffre à 400 000 €. A l'heure actuelle, nous ne savons pas où les trouver.

Mme Bobo : qui est prévue ? Pour pouvoir la faire ?

M. Marin : c'est prévu, mais il y en a pour 400 000 €, que nous ne savons pas où prendre.

Mme Bobo : d'accord.

### Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le Relais Assistantes Maternelles, qui se trouve aujourd'hui aux Capelliers, va déménager. Nous prendrons ultérieurement une délibération pour la mise à disposition d'un terrain au Banayre, d'à peu près 500 m<sup>2</sup>. Le bâtiment sera d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> et les espaces extérieurs représenteront 270 m<sup>2</sup>. L'objectif est de pouvoir accueillir les assistantes maternelles, la Responsable du RAM et de déplacer le secrétariat qui se trouvent aujourd'hui aux Capelliers dans des bâtiments qui mériteraient d'être réhabilités. L'accessibilité est très difficile, il n'y a pas de place de parking. Nous regrouperons donc l'ensemble des services au Banayre, à proximité immédiate de la crèche et de la salle aujourd'hui dédiée à l'association "les Petits les Arts".

### **27 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) - BUDGET PRIMITIF 2019**

M. Lerat, membre délégué du SIECT : je vais vous présenter les chiffres du Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch. Le rapport annuel 2018 n'ayant pas été totalement édité, ce sont des chiffres que j'ai actualisés en fonction du Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu en avril-mai.

*Le Budget Primitif est présenté par vidéo projection.*

Les principaux chiffres :

- 2 usines traitent 5 millions de m<sup>3</sup>, le Lherm et le Fousseret ; pour comparaison, RÉSEAU 31 traite le double de quantité
- à peu près 1 500 kms de réseaux avec 36 réservoirs ; pour comparaison, RÉSEAU 31 n'a que 1 000 kms de réseaux, avec par contre plus de 250 réservoirs

### Rendement du réseau

- 76 %, c'est-à-dire le rendement de l'eau traitée par rapport à l'eau facturée. Si nous comparons les chiffres au niveau national, c'est 77 % sur l'ensemble ; ce sont principalement les fuites du réseau structurant.
- 5,7 kms de conduites posées, conduites renouvelées chaque année. L'objectif normalement devrait être de 7 kms ; la moyenne nationale est de 0,57 % des 1 500 kms. Évidemment, les conduites n'ont pas toutes le même âge, certaines peuvent avoir 40 ans, d'autres 3 mois. Le syndicat commence notamment par les conduites en fonte.

### Consommation

- 32 600 abonnés ; le RÉSEAU 31, c'est 240 000.
- 52 communes, avec 92 délégués. Auparavant, il y en avait 51. Les communes de Cazères et Couladère sont venues s'ajouter au syndicat des eaux.
- 120 m<sup>2</sup> en moyenne par foyer, ce qui permet de faire le calcul du prix au m<sup>2</sup>
- 750 poses de nouveaux compteurs. Ce sont des compteurs intelligents, c'est-à-dire que c'est de la radio télémétrie, ce n'est pas de la télémétrie avec une antenne. Les agents passent dans les lotissements, enclenchent la lecture du compteur et partent. Il n'y a donc pratiquement pas d'émission.
- 183 analyses en 2018, 0 non-conformité

### Prix de l'eau potable

La partie du syndicat commence par la redevance fixe (une sorte d'abonnement).

- 60,20 €, inchangée depuis 2016. Je participe à la commission ad'hoc, nous avons réussi à obtenir que cette redevance soit fixe depuis 2015
- location du compteur : 7,50 €
- l'eau : 148 € pour 120 m<sup>2</sup>
  - soit un total annuel de 216 €, soit 1,80 € le m<sup>2</sup> en 2019 ; 1,77 € en 2018, soit une variation de + 1,4 %

Dans les factures d'eau, il faut ajouter les taxes suivantes :

- 50 € pour l'agence de l'eau
- 5,00 % de TVA
  - Soit un total de 280 €, pour 120 m<sup>3</sup>, soit 2,34 € par m<sup>3</sup>

Pour faire une comparaison au niveau national : en 2015, pour la même strate, c'était 2,17 €. Nous sommes donc presque dans la moyenne, à mon avis un petit peu plus haut.

### Budgets 2018

#### Compte Administratif

##### En exploitation (traitement de l'eau)

- Dépenses : 8 millions d'euros
- Recettes : 10,7 millions d'euros (c'est notre facture, c'est nous qui payons)
  - Soit un excédent de 2,3 millions d'euros, ce qui est normal puisque ce sont les seules recettes qu'ils ont pour pouvoir faire les investissements

##### En investissement

- Dépenses : 4,6 millions d'euros
- Recettes : 6,1 millions d'euros
  - Soit un excédent de 1,5 million d'euros l'an dernier parce qu'il y avait des retards de dépenses non engagées sur un château d'eau et sur l'usine du Fousseret (j'y reviendrai dans les travaux)

##### Affectation des résultats pour 2019

- Investissement : 1,6 million d'euros, puisque l'exploitation donne des excédents
- Fonctionnement : 0,7 million d'euros

##### Dépenses de fonctionnement

- Frais de personnel
- Frais d'exploitation des usines
- Frais d'exploitation du réseau
- Remboursements d'emprunts

##### Recettes de fonctionnement

- Part de la facture de l'eau, soit 82 %

### Budgets 2019

##### En exploitation (fabrication de l'eau)

- Dépenses : 8,3 millions d'euros
- Recettes : 10 millions d'euros (c'est notre facture)

##### En investissement

- Dépenses : 6,4 millions d'euros
- Recettes : 6,4 millions d'euros (ce sont les emprunts, les subventions, les excédents, les affectations de fonctionnement qui représentent 50 %, c'est-à-dire que le syndicat s'autofinance pour 50 %).

### Les travaux en 2019

- le réservoir de Bérat La Matasse : à peu près 1 million d'euros, le montant total étant de 2,5 millions d'euros
- la réhabilitation de l'usine du Fousseret : 0,8 million d'euros
- extension de l'usine du Fousseret : 6 millions d'euros (ce sera étalé sur 2019, 2020 et 2021)
- renforcement des conduites et extension du château d'eau de La Matasse-Longage
- travaux en régie sur une quinzaine de communes
- réfection des colonnes du château d'eau (le château d'eau de Fonsorbes y est compris)
- travaux hors tranches

- divers (je ne vous en donne pas la liste, ils sont très nombreux). Ils rentrent dans un schéma directeur produit en 2016, qui est disponible. Ce schéma directeur montre tous les projets listés.

## 2020

Les EPCI prendront la compétence "eau et assainissement". Je ne vous en dis pas plus, car je ne sais pas trop ce qu'il se passera.

**Mme le Maire** : merci. Nous vous ferons passer bien entendu le power-point préparé par M. Lerat.

**M. Pilet** : est-il possible d'avoir accès aux documents budgétaires ? Je voudrais avoir le budget.

**Mme le Maire** : le budget est public, oui, il n'y a pas de souci.

**M. Lerat** : vous pouvez l'obtenir sur le site du SIECT. Vous y avez tous les rapports, tous les Conseils Syndicaux et tous les budgets détaillés.

**Mme le Maire** : juste un petit mot sur les fuites. Je vous rappelle que nous avons subi des fuites sur notre réseau Mairie. Nous n'avons pas été les seuls, de nombreux Fonsorbais ont été impactés. Nous avons donc lancé un appel les invitant à se manifester auprès de la Mairie, pour les fuites après compteurs ; certains Fonsorbais y ont répondu. Avant d'avoir la liste de ces Fonsorbais, nous avons déjà fait un premier courrier au Président du SIECT, qui ne nous avait pas répondu, lui demandant des explications sur les raisons qui faisaient que nous-mêmes étions victimes de nombreuses fuites, s'il pouvait y avoir des explications autres que celle du vieillissement du réseau. Je vous rappelle que cela a principalement touché l'école du Trépadé, un réseau vieillissant et mal fait du point de vue des professionnels, à savoir que les tuyaux n'ont pas été posés sur du sable, et autres. Ce qui explique aussi le fait qu'ils se cassent, se recassent un peu plus loin. Nous avons donc fait des travaux conséquents, nous espérons qu'ils tiendront jusqu'aux travaux liés à la réhabilitation de la cuisine. Nous pourrions nous repiquer sur l'installation que nous avons faite, ce ne sont donc pas des travaux perdus, pour autant, nous avons perdu beaucoup d'eau puisqu'il y avait des fuites non émergentes. Nous avons demandé un relevé d'un mois sur l'autre, ce qui a aussi, je pense, fâché le Président du SIECT, mais fatalement nous ne perdons pas de l'eau par plaisir. Nous avons donc fait ce que nous avions à faire pour réparer. Nous y sommes revenus plusieurs fois, malheureusement, le réseau a cassé plusieurs fois.

**M. Lerat** : je vais donner quelques informations au sujet des fuites parce que j'ai eu un entretien avec les responsables du syndicat pour avoir quelques explications complémentaires.

Il apparaît dans les analyses que nous suivons, soit 49 analyses faites par différents usagers : signalement de la fuite, ce qu'ils ont fait comme réparations. Le premier point qui apparaît : les gens se plaignent de la pression. Il faut savoir que la pression est donnée par la colonne d'eau, c'est physique : vous avez une hauteur d'eau avec un château d'eau et il ne peut pas délivrer plus que la colonne d'eau en hauteur. Donc, lorsque nous faisons l'évaluation en colonne d'eau, si nous faisons le calcul, si nous prenons par exemple le château d'eau de Fonsorbes qui alimente pratiquement une grosse partie, cela ne peut pas dépasser aux environs de 6 bars. La commune de Saint-Lys nous alimente, mais plutôt la partie Banayre ; les gens qui sont à Cantelauze sont alimentés par Fonsorbes. Je suis en train de me faire envoyer le plan afin que vous voyiez ce que Saint-Lys alimente. J'ai donc demandé au syndicat de faire des prélèvements. Il nous a dit les avoir faits en vérifiant les colonnes d'incendie. Lorsque nous regardons le rapport des colonnes d'incendie, je n'ai pas vu de pression dépassant les 6 bars. Bien-sûr, la pression est importante, si vous avez 6 bars, c'est vrai que c'est plus que si vous aviez 2 bars. La pression n'est peut-être pas le problème essentiel. Par contre, pour avoir discuté avec les agents du syndicat des eaux, il faut savoir que le traitement de l'eau est très simple : vous prenez de l'eau, elle est polluée, vous la filtrez plusieurs fois ; ensuite, pour éliminer les bactéries vous faites une désinfection par ozonation, une injection de charbon actif pour récupérer tout ce qui a été capté par l'ozone, et un affinage par ultrafiltration qui peut être une microfiltration ou une nanofiltration. Ensuite, vous avez de l'eau. Mais lorsque cette eau sort, il faut qu'elle soit stabilisée. Parce que si vous la lancez dans les réseaux, elle va se repolluer. En fait, tous les agents ont des systèmes de stabilisation : soit du chlore gazeux, soit de l'hypochlorite de sodium (eau de javel), soit du dioxyde de chlore. Il faut savoir que le chlore gazeux est difficile à manipuler parce que c'est un gaz dangereux, il faut avoir des confinements. De plus, il ne tient pas sur les canalisations en longueur ; c'est-à-dire que sur de longues canalisations, il faut positionner des postes à une certaine distance afin de régénérer à nouveau du chlore gazeux.

**Mme le Maire** : qu'ont-ils donc choisi ?

**M. Lerat** : ils ont choisi le dioxyde. J'ai demandé quels étaient les taux qu'ils mettaient en dioxyde car il ne faut pas dépasser un certain taux.

**Mme le Maire** : la question que nous avons posée était de savoir si les produits chimiques utilisés pouvaient éventuellement, ou pas, dégrader ...

**M. Lerat** : ... quel que soit le principe, le chlore dégrade, excepté les canalisations en plomb que nous avons. Cependant, nous sommes passés au polyéthylène. Ce dernier, tel qu'il était fabriqué il y a plusieurs années, vieillit mal, soit par la présence de chlore, soit à cause d'une température élevée. De plus, il faut que la gaine soit déposée dans un nid de sable, sinon il y a des interférences avec des chaînes électrolytiques avec le sol. Par contre, depuis dix-quinze ans, le nouveau polyéthylène est plus résistant que l'ancien. Mais peut-être que ce ne sera plus le cas dans cinquante ans.

**Mme le Maire** : je ne désespère pas de recevoir une réponse écrite. C'est extrêmement choquant que le Président d'un syndicat ne réponde pas au Maire de la plus grosse commune adhérente au syndicat qui écrit deux fois en réitérant les mêmes questions. Cela ne veut pas dire que nous portons des accusations, nous posons juste des questions pour avoir des explications. Étant la plus grosse commune, quand bien même nous serions la plus petite, n'excuse pas le fait de ne pas répondre.

La question que nous avons également posée au syndicat est de savoir si proportionnellement les autres communes sont impactées de la même façon que nous ou pas. Parce que cela aussi serait un critère. Si nous n'avons pas plus proportionnellement de gens qui se plaignent c'est que nous serions dans une moyenne que nous allons qualifier de "normale". Je ne désespère pas d'avoir ces réponses.

**M. Lerat** : j'ai adressé un message dans ce sens-là, pour que nous ayons une réponse très rapidement.

**Mme le Maire** : j'espère que M. Ayçaguer prendra son stylo.

**M. Lorrain** : par contre, il ne faut pas s'attendre à des miracles dans la mesure où s'il répond favorablement à la ville de Fonsorbes, cela fera jurisprudence, il se retrouvera avec tous les habitants qui ont subi des fuites. Je pense donc qu'il ne faudra rien en attendre.

**Mme le Maire** : nous n'en attendons pas grand-chose, si ce n'est qu'il puisse nous dire que c'est exceptionnel à Fonsorbes ou que c'est partout pareil. Des explications techniques nous sont apportées par M. Lerat, nous attendions que M. Ayçaguer nous les apporte par écrit, M. Lerat est allé les chercher au Lherm pour les obtenir. Nous prenons ces réponses, nous sommes capables d'entendre qu'effectivement des réseaux ont été mal posés, que le sol n'était pas correct, que les réseaux sont vieillissants, et que le temps a fait son œuvre. Nous pouvons l'entendre, mais si on nous l'écrit, c'est bien. Il me semble que c'est le minimum de choses que le syndicat nous doive, ainsi qu'à nos administrés, aux usagers, nous payons des factures. Donc, qu'il nous réponde.

**M. Mailhé** : je ne pense pas que ce soit exceptionnel à Fonsorbes puisqu'il existe une association à Saint-Lys qui ...

**Mme le Maire** : ... elle est en sommeil ...

**M. Mailhé** : ... elle est en sommeil, mais elle s'est occupée du cas de Saint-Lys, elle s'appelle "touche pas à mon eau", qui a tous les chiffres de l'eau perdue sur Saint-Lys, mais maintenant aussi sur Fonsorbes ...

**Mme le Maire** : ... c'est antérieur, j'ai posé la question au Maire de Saint-Lys pour savoir s'il avait des échos semblables à ceux qui nous avions ici, sa réponse a été "non". Il n'a pas entendu parler de fuites récurrentes sur plusieurs installations.

Sachez que la démarche a été faite, à nous d'être extrêmement vigilants sur notre réseau et de voir où il est nécessaire de le reprendre. Sur le Trépadé, j'espère que ce sera réglé de façon définitive lorsque les travaux auront été faits. Merci pour ces explications.

**M. Lerat** : je suis l'affaire.

**Mme le Maire** : merci.

## 28 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 (délibération n° 2019-170)

**Mme le Maire** : le rapport d'activité 2018 du SDEHG avait été présenté lors de la séance du 29 août dernier. Cependant, cette présentation n'avait pas fait l'objet d'un vote.

Aussi, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport d'activité 2018 du SDEHG.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**29 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

- **Arrêté** : dossier MARCIANO Sarah - désignation d'un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la ville - autorisation d'ester en justice (Mme MARCIANO Sarah a introduit auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, requête enregistrée le 18 août 2019, un recours en excès de pouvoir contre l'arrêté de non-opposition du 28 février 2019 lié à la Déclaration Préalable n° 03118719F0014 du 4 février 2019. Cette requête a été notifiée à la ville le 5 septembre 2019).  
Ce sera le deuxième dossier traité concernant les demandes de recours gracieux de Mme MARCIANO qui ont été refusés.  
M. Pilet, hors micro : .....  
Mme le Maire : non, je ne ferai aucun commentaire là-dessus, M. Pilet ...  
M. Pilet : ... ester en justice veut dire prendre l'initiative d'un procès, ce qui n'est pas le cas ...  
Mme le Maire : non, nous nous défendons.  
M. Pilet : l'intitulé pouvait porter à confusion.  
Mme le Maire : non, nous nous défendons.  
M. Pilet : merci.
- **Décision Municipale** : prestations de services pour la gestion du tiers-lieu de Fonsorbes, la SAS RELAIS D'ENTREPRISES pour un montant mensuel de 370,00 € HT, soit 8 880,00 € HT pour deux ans.

**30 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Concernant la mise en place des plots empêchant les véhicules venant de Saint-Lys de tourner à gauche devant le Centre Commercial "la Martinette", y-a-t-il eu une concertation avec les commerçants de ce centre pour la mise en place ? Les avez-vous consultés depuis ? Ces commerçants ont fait le triste constat d'une baisse de fréquentation d'environ 20 %.

Mme le Maire : si ces plots ont été mis en place, c'est principalement à la demande des riverains de la rue des Ormeaux et de la rue des Magnolias. La décision initiale a été prise suite à un accident : un automobiliste, arrêté au milieu de la départementale pour tourner à gauche, a été percuté par l'automobiliste arrivant derrière, obligeant celui arrivant en face à faire un écart suivi de tonneaux. La dame s'en est bien sortie.

Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : nous n'avons jamais demandé l'implantation de plots.

Mme le Maire : vous avez demandé, Mme Boyer, à ce que ...

Mme Boyer : ... réduire la vitesse ...

Mme le Maire : ... il y a d'une part la vitesse, mais il y a déjà des ralentisseurs, mais il y a d'autre part la densité de la circulation. Le fait que le centre commercial "la Martinette" soit ouvert à l'arrière sur la rue des Ormeaux et la rue des Magnolias génère une densité de circulation importante qui, manifestement, perturbe, je peux l'entendre, la tranquillité des riverains de ces rues-là.

Mme Boyer : le problème de la circulation dans la rue des Ormeaux n'a jamais été pris en compte avec l'implantation des plots. J'avais demandé, en tant que référente du Conseil de Quartier, un radar pédagogique. Je n'ai jamais demandé de plots.

Mme le Maire : il me semble même, Mme Boyer, qu'il avait été évoqué de fermer complètement l'accès derrière, non pas par nous ...

Mme Boyer : ... c'est un centre commercial privé, M. Miatto n'a jamais été pour la fermeture ...

Mme le Maire : ... M. Miatto peut-être, mais il me semble que c'est quelque chose qui avait été évoqué, si ce n'est pas par vous, c'est par des riverains ...

Mme Boyer : ... pas du tout ... je trouve que le dossier est complètement changé.

Mme le Maire : pour répondre à la question : non, nous n'avons pas concerté les commerçants, nous les avons informés du fait de la dangerosité estimée du secteur, de la possibilité d'aller faire le tour sur le rond-point à proximité, cela n'empêche pas les gens de fréquenter le centre commercial. L'idée était qu'ils ne coupent pas la départementale avec la dangerosité que cela représente.

**Mme Boyer** : il y a quand même un gros problème avec les gros camions qui ne peuvent pas tourner quand ils sortent de la Martinette pour aller en direction de Saint-Lys. Ils sont obligés d'aller complètement à gauche, ce qui est vraiment une source d'accidents.

**Mme le Maire** : il y en a beaucoup ?

**Mme Boyer** : oui, il y a tous les camions de livraison.

**Mme le Maire** : ce ne doit pas être des semi-remorques quand même.

**M. Mailhé** : la question était : est-ce que vous étiez au courant que la fréquentation avait autant diminué depuis la ...

**Mme le Maire** : ... j'en avais entendu parler, mais pas sur ce taux-là.

**M. Mailhé** : alors peut-être faudra-t-il aller les rencontrer et trouver une autre solution. Nous voulons développer une économie sur Fonsorbes, si nous leur mettons des freins, cela va être compliqué.

**Mme le Maire** : aujourd'hui, l'autre solution est simple : nous enlevons les plots en disant que nous nous sommes trompés, nous mettons une ligne discontinue qui permettra aux gens de couper dans les deux sens, en sortant et en entrant, nous laissons les gens circuler, c'est-à-dire tous ceux qui veulent aller au lycée, qui sortent du lycée, qui veulent aller au centre commercial "les Portes du Gers" sans forcément s'arrêter à la Martinette ; tous ces gens-là traverseront allègrement comme cela se passait précédemment, et nous verrons ce que cela génèrera en terme d'insatisfaction des riverains des rues que je citais tout à l'heure, et, je ne l'espère pas, en terme d'accidentologie à ce niveau-là. Aujourd'hui, il n'est pas prévu de faire d'autres aménagements. Un aménagement ne pourra s'envisager que lorsque seront ouverts à la construction les terrains situés en face. Nous serons sur un aménagement de la RD 632 qui sera cohérent du fait de l'existence de part et d'autre d'activités, quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités commerciales. Aujourd'hui, nous n'avons pas trente-six solutions : soit nous le laissons ainsi, et j'entends ce que vous dites, soit nous ouvrons avec toutes les conséquences qu'il pourrait y avoir.

**M. Mailhé** : si nous laissons comme cela et que les commerçants plient boutique au fur et à mesure, ce sera réglé, il n'y aura plus personne qui tournera à gauche. Nous avons parlé de surélever la route. Lorsque j'en avais parlé, vous aviez rigolé, style de plateau traversant. En surélevant la route, cela oblige les voitures à ralentir.

**Mme Boyer** : le problème, n'importe comment, c'est la vitesse. La ligne continue a toujours été mal tracée.

**Mme le Maire** : oui, mais il y a un radar pédagogique. Il y en a deux, un de chaque côté de la route.

**Mme Boyer** : oui, mais la ligne blanche n'est toujours pas tracée.

**Mme le Maire** : des panneaux indiquent l'interdiction de tourner à gauche.

**Mme Dubois**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : il y a une époque où nous pouvions tourner à gauche. Malgré le fait que vous ayez mis ce panneau, beaucoup de voitures tournent à gauche. De plus, il y a eu de graves accidents du temps des autres ...

**Mme le Maire** : ... mais même en début de mandat, il y a eu un grave accident ...

**Mme Dubois** : ... il y a eu des morts à la descente de cars. Pour l'instant, ce n'est peut-être pas parfait, mais je trouve que c'est assez sécurisant.

**Mme le Maire** : c'est un moindre mal.

**Mme Dubois** : après, si cela gêne beaucoup de personnes, c'est vrai que ...

**Mme Boyer** : cela gêne surtout les commerçants qui ont une baisse de fréquentation.

**Mme Dubois** : si je me souviens bien, c'est privé.

**Mme le Maire** : oui, c'est privé.

**Mme Dubois** : alors ?

**Mme le Maire** : les aménagements sur la RD 632 sont ...

**Mme Dubois** : ... c'est public.

**Mme le Maire** : oui, c'est public. Nous ne pourrions les envisager que par rapport au fait que les terrains situés en face soient ouverts à la construction, il faut que ce soit un aménagement cohérent par rapport aux deux côtés de la RD 632. Aujourd'hui, nous n'allons pas faire quelqu'aménagement que ce soit. Ou nous ouvrons avec les conséquences qu'il peut y avoir ... si vous vous voulez, nous le mettons au vote au prochain Conseil Municipal, mais il faudra tout mettre dans la balance : les nuisances générées pour certains riverains, le risque d'accidents. Je vous propose ...

**Mme Bobo** : ... peut-être rencontrer les commerçants pour voir ce qu'ils peuvent nous proposer ...

**M. Mailhé** : ... l'origine de la question était là : êtes-vous aller voir les commerçants pour trouver des solutions et comprendre leur problème ?

**Mme le Maire** : eux, ce qu'ils souhaitent, c'est que nous continuions à entrer et sortir librement du centre commercial.

**M. LaLanne** : nous pouvons en débattre toute la nuit, mais je vous ferais remarquer que lorsque vous allez en direction de Plaisance, sur la gauche il y a un certain nombre d'activités commerciales et artisanales, les gens tournent à gauche, il n'y a pas d'accident ...

**M. Chouard** : ... non, je vous arrête.

**M. Lalanne** : pardon ?

**M. Chouard** : ne dites pas qu'il n'y a pas d'accident. Je passe par là huit fois par jour, je peux vous dire que des accidents, il y en a. Ne dites pas cela, M. Lalanne.

**M. Lalanne** : écoutez, il n'y en a pas tant que cela, ce sont peut-être des accidents matériels, mais ils ne sont pas légion. Pour la simple raison que la gendarmerie fait des contrôles radars réguliers. A Fonsorbes, il n'y a pas moyen d'avoir des contrôles radars, que ce soit par la Police Municipale ou par la gendarmerie dans les zones dangereuses. Je ne sais pas pourquoi, j'ai posé la question à certains qui m'ont dit "oui, mais nous n'avons pas suffisamment de distance pour utiliser les appareils", etc. Je sais qu'il existe des voitures banalisées, il suffit de demander à l'escadron départemental d'autoroute à la gendarmerie, ils viendront, ils feront ce qu'il faut. A partir du moment où nous mettons la pression sur les gens pour qu'ils roulent plus doucement, les gens roulent plus doucement. Dans Saint-Lys aussi les gens roulent doucement. Pourquoi ? Parce qu'ils se font allumer s'ils dépassent la vitesse. Voilà, c'est tout.

**Mme Boyer** : j'en reviens toujours au tracé de la ligne continue qui n'est pas nette.

**Mme le Maire** : mais les panneaux sont nets. Je vous propose de le voter au prochain Conseil Municipal. Comme cela, ce sera une décision collective.

**M. Pilet** : non, nous ne votons pas des choses comme cela. D'abord ...

**M. Mailhé** : ... je vous propose d'aller voir tous ensemble les commerçants ...

**Mme le Maire** : ... nous n'avons pas besoin d'y aller tous ensemble. J'irai les voir, vous irez les voir, je leur poserai la question. Ensuite, lorsqu'ils nous diront qu'ils préfèrent que ce soit ouvert parce que cela donne un accès plus facile à leurs commerces, nous prendrons en connaissance de cause la décision qui nous paraît s'imposer. Chacun fera valoir son point de vue, nous prendrons la décision à ce moment-là.

**Mme Boyer** : l'avis de M. Miatto aussi serait important parce qu'il a un projet quand même de l'autre côté de la Martinette, et il souhaiterait aussi avoir un aménagement qui lui permettrait de mettre ...

**Mme le Maire** : ... aujourd'hui ...

**Mme Boyer** : ... il est aussi partie prenante dans la consultation ...

**Mme le Maire** : ... dans la révision du PLU, nous n'avons pas ouvert à la construction les terrains situés en face. Donc aujourd'hui, cela est en stand-by. Cela se fera probablement au cours du prochain mandat, je ne sais pas qui le portera, mais ce sera probablement dans les années à venir. Aujourd'hui, ces terrains-là sont situés en zone 2Au, ce n'est donc pas d'actualité.

**M. Pilet** : du coup, nous le reverrons.

**Mme le Maire** : oui.

2. Sur le chantier se situant route de Tarbes, il a été mis en place des barrières de sécurité sur le trottoir. De ce fait, les piétons doivent marcher sur la route pour accéder au passage piéton qui se trouve au milieu de cette zone. Pourriez-vous prévoir un passage piéton temporaire et sécurisé de chaque côté de la zone de travaux ? Ceci pour éviter aux piétons de marcher sur la route.

**Mme le Maire** : cela a été demandé par mail à l'entreprise qui a organisé le chantier. Ce mail, adressé par Mme Grenier (Directrice de la voirie et des réseaux) à ladite entreprise, date du 27 septembre 2019 ayant pour objet le balisage de la route de Tarbes. Je vous lis le dernier paragraphe :

*"Depuis, M. Soulié a mis en place le balisage, mais les passages piétons (un juste avant le feu tricolore et l'autre juste avant le balisage côté Saint-Lys) et la signalisation n'y sont toujours pas. Je vous demande de bien vouloir intervenir pour y remédier le plus rapidement possible, votre responsabilité en matière de sécurité est engagée (j'ai spécifié tout ça sur la permission de voirie à M. Soulié)."*

Ce sont donc des choses qui ont été demandées aux entreprises, qui n'ont pas suivi et que nous avons relancées. Mais votre question est tout à fait justifiée, mais sachez que nous avons fait ce qu'il y avait à faire. Pour autant, je ne désespère pas que ce soit fait très rapidement.

**M. Lorrain** : là, ce n'est pas une relance, c'est une mise en demeure qu'il faudrait leur mettre parce que lorsque nous sommes à gauche, en allant vers Saint-Lys, nous sommes à gauche, le passage piéton est bien, et nous tombons dans les barrières. Il n'y a plus de place. C'est donc une mise en demeure qu'il faut leur adresser.

**Mme le Maire** : nous nous en occuperons demain.

Mme Bobo : excusez-moi. Normalement, lorsque nous sommes en travaux, que ce soit n'importe quelle entreprise, la Mairie l'oblige à faire un aménagement pour les travaux. C'est-à-dire mettre un panneau "traversez de l'autre ...

Mme le Maire : ... c'est ce qui était prévu, cela n'a pas été fait.

Mme Bobo : au départ, ce sont les chantiers ...

Mme le Maire : ... oui, cela est défini dans les autorisations de voirie, mais cela n'a pas été fait. Nous les avons donc relancées en leur disant qu'elles doivent le faire. Et elles ne l'ont toujours pas fait. Nous y reviendrons donc demain, et les mettrons en demeure.

#### Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions connaître les conditions "d'hivernage" de la guinguette de Bidot et les modalités de la convention signée à ce sujet avec les utilisateurs.

Mme le Maire : effectivement, comme vous le dites, il y a les conditions d'hivernage et les conditions d'été. Celles d'hivernage portent uniquement sur le stockage. La convention a été signée le 30 avril 2019.

Mme Bobo : ce jour-là justement nous avons parlé de la condition d'hivernage. Nous avons dit que nous y reviendrons ultérieurement. Mais comme nous n'en avons jamais reparlé, c'était pour savoir un petit peu. Parce que si elle va stocker du matériel, s'il y a des dégâts, si nous devons payer les denrées qu'elle avait stockées, au moins ...

Mme le Maire : il y a deux tarifs : 300 € pour les mois d'été et 60 € pour les mois d'hiver (car ce n'est que du stockage). J'ai reçu les gérants de la guinguette il y a une semaine. Nous savons qu'il y a lieu de faire des travaux de mise aux normes, en cours de chiffrage par les services techniques. Il est notamment question d'électricité, de problématique d'assainissement. Il est bien évident que nous ne pouvons pas imaginer laisser le montant des locations au tarif tel que précédemment énoncé si nous faisons des travaux en investissement. Nous allons donc chiffrer les travaux, nous devons, avec les gérants, nous revoir début novembre. Nous leur ferons part de la nouvelle proposition de tarifs qui sera significativement augmentée par rapport à ceux qu'ils sont aujourd'hui. Il est certain que nous souhaitons la pérennité de la guinguette dans le sens où c'est une activité qui marche extrêmement bien, qui apporte du plus à Bidot, les gens sont ravis, elle rend un service indéniable. Mais pour autant, nous ne pouvons pas imaginer mettre de l'argent en tant que propriétaires sans qu'ils n'y participent un petit peu plus en tant que locataires, sachant qu'ils bénéficiaient de tarifs particulièrement bas.

Mme Bobo : oui, nous avons appliqué un tarif pour le démarrage, pour les aider à s'installer.

Mme le Maire : ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'ils ne travaillent que quatre mois dans l'année.

Mme Bobo : oui d'accord. Mais d'un point de vue assurances par rapport aux denrées qu'ils vont laisser, il faut quand même que nous puissions ... il n'y a pas de denrées ?

Mme le Maire : non.

Mme Bobo : on dit "stockage".

Mme le Maire : oui, mais c'est plus des lave-vaisselles et autres.

Mme Bobo : oui, mais c'est pareil. S'il venait à y avoir un incendie ou autre ...

Mme le Maire : ... ils sont assurés par rapport à cela ...

Mme Bobo : ... oui, je suis d'accord. Mais ce serait quand même la nôtre qui serait impactée s'il y a un souci.

Mme le Maire : c'est pourquoi aussi nous voulons entreprendre des travaux de mise aux normes.

*M. LERAT Jacques quitte la séance à 22 h 54*

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

2. Dans le cadre de l'organisation du forum des associations, la municipalité a adressé un support écrit, invitant à utiliser pour tous travaux d'impression Tourne-feuille copie service. Nous sommes étonnés de cette démarche, est-ce à dire qu'un compte a été ouvert par la municipalité dans cette société ?

Mme le Maire : nous n'avons aucune connaissance de cela. Donc, si vous avez un document, nous le prenons ... Vous ne l'avez pas avec vous ?

M. Pilet : non, je ne l'ai pas, je l'ai en photo.

Mme le Maire : nous ne travaillons pas avec cette société, nous ne voyons pas à quel titre la commune pourrait ...

M. Pilet : ... avec le logo de la commune, qui a été envoyé aux associations dans le cadre de la préparation du forum des associations, en disant "pour vos travaux ...

Mme le Maire : ... personne n'a connaissance de cela en Mairie ...

M. Pilet : ... je vous porterai l'original ...

Mme le Maire : ... oui, ce serait bien que nous récupérions l'original. La question a été posée au service communication. Déjà, la question m'a interpellée, en me demandant ce qu'était cette histoire. J'ai posé la question au responsable du service sport qui m'a répondu ne pas être au courant, son service n'a rien fait de tout cela. Ce serait donc intéressant de voir l'original.

M. Pilet : vous comprenez que nous ayons été surpris lorsque les associations nous ont dit cela.

Mme le Maire : oui. Est-ce une usurpation de notre logo ? C'est possible, je ne sais pas. C'est inimaginable que nous fassions de la publicité pour quiconque. Nous ne sommes pas là pour cela.

### Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Les moustiques ont empoisonné la vie des Fonsorbais tout au long de l'été. Outre les désagréments apportés par ces insectes, ces derniers sont des vecteurs du Chikungunya, de la Dengue, du virus Zika, de la fièvre du Nil, du Paludisme ...

Mme le Maire : non, le paludisme est transmis par les anophèles, ce ne sont pas les mêmes.

et fièvre jaune. Un des principaux responsables, le moustique "tigre" est implanté dans 51 départements français et est actif dans le département de la Haute-Garonne comme l'indique la cartographie du Ministère de la Santé.

Dans le cadre de la lutte anti vectorielle, la commune de Plaisance du Touch a procédé à une vaporisation d'insecticide bio, par l'intermédiaire d'une société agréée, sur les fossés, zones humides et bassins de rétention. Ceci en deux passages mensuels de fin avril à début octobre. L'efficacité de la lutte contre cet insecte nécessite, pour être efficace, l'engagement de tous. Cet insecte méconnaît les frontières communales ...

Pourquoi la commune de Fonsorbes n'a pas agi de la sorte à titre de prévention d'une éventuelle pandémie ?

Mme le Maire : d'abord parce que nous voulions essayer les nichoirs à pipistrelles. Ensuite, nous nous sommes interrogés par rapport à tout ce que nous a dit l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le moustique en question. L'idée est d'éviter que le moustique ne développe une résistance aux insecticides. Car le jour où nous en aurons vraiment besoin parce que nous aurons un cas avéré de Dengue sur la commune (il est vecteur simplement de la Dengue, du Zika et du Chikungunya), comme cela a été le cas l'été dernier, il est indispensable d'avoir un insecticide pour lequel nous avons la certitude qu'il soit efficace sur les moustiques qui étaient dans la zone susceptible d'être contaminée, à savoir 150 mètres, 200 mètres autour de la résidence du patient qui avait attrapé la Dengue dans les îles, en Polynésie je crois. Si nous faisons n'importe quoi, à terme nous serons mauvais. Pour cette année, j'ai demandé à Mme Vitet et M. Taulet, qui s'occupent de ce dossier, de se rapprocher des communes qui ont utilisé des insecticides qu'elles qualifient de "Bio", à savoir Plaisance du Touch, Colomiers. Nous attendons de savoir quel est le retour d'expérience de ces insecticides. Avant de décider de passer quel qu'insecticide que ce soit dans la commune, je vais me rapprocher de l'ARS pour avoir la certitude que nous pouvons l'utiliser, et que derrière nous n'allons pas générer des résistances aux insecticides utilisés par les services de l'État pour traiter lorsqu'il y a une pathologie avérée. Nous ne sommes pas fermés à l'idée, puisque nous avons déjà pris des contacts, mais ne faisons pas n'importe quoi, ne soyons pas contre-productifs sous prétexte que nous ne mangeons pas dehors. Il est vrai que nous en avons tous souffert cet été.

M. Lalanne : il n'y a pas que manger dehors, il y a aussi à l'intérieur. Mais, ce ne sont pas les mêmes produits.

Mme le Maire : je sais bien. Mais il faut être sûrs qu'il n'y a pas de résistance ...

M. Lalanne : ... oui, nous sommes d'accord, mais je trouve qu'il ne faut pas non plus, au nom de grands principes ou de réflexions longues à venir, que nous baissions les bras par rapport à d'éventuels problèmes sanitaires. Nous voyons ce que cela donne avec la rougeole, la gale, dans ces domaines-là, la tuberculose. Je dis "attention", c'est une mise en danger. C'est une mise de précaution, il ne faut pas baisser la garde.

**Mme le Maire** : non, nous n'avons pas l'intention de la baisser, mais il ne faut pas se tromper. Il ne faut pas être responsables du fait que les insectes en question pourraient devenir résistants. Nous le voyons pour les antibiotiques : c'est bien parce que nous les avons utilisés de façon irréflectie que nous nous retrouvons maintenant avec des cas de résistance. Donc, d'accord pour traiter, mais avec l'aval des services de l'ARS.

**Mme Vitet** : je voudrais ajouter que le problème pour les moustiques tigres sont surtout les larves. En fait, l'éclosion des larves, restées en sommeil pendant six mois ou un an, arrive lors de grosses pluies. C'est vraiment la problématique. Nous avons mis des nichoirs à pipistrelles, mais malheureusement, elles se croisent très peu avec les moustiques tigres, car ces derniers sont là à partir de 16 heures ...

**M. Lalanne** : ... c'est ce que j'allais vous dire. Il fallait engager des actions pédagogiques très fortes vis-à-vis des chauves-souris et des moustiques pour qu'ils arrivent à se rencontrer à un moment de la journée ...

**Mme Vitet** : ... il y a toujours les autres ...

**M. Lalanne** : ... mais par contre, les nichoirs c'est très bien, je ne suis pas contre. Mais le moustique, lorsqu'il fait chaud, il se réfugie où ?

**Mme le Maire** : dans les herbes ...

**M. Lalanne** : ... dans les herbes, les broussailles et les fossés. Ils sont entretenus nos fossés ? Pas du tout. Il y a des herbes partout. Les buses sont bouchées, ce sont des nichoirs à moustiques. C'est bien beau les chauves-souris, mais peut-être un peu les fossés aussi.

**Mme le Maire** : nous allons essayer d'être plus efficaces pour l'année prochaine et de regarder comment nous pouvons faire.

**Mme Bobo** : excusez-moi. Pour les nichoirs à chauves-souris, j'aurais voulu essayer de voir si nous ne pouvions pas faire participer les lotissements ou les comités de quartiers, pour acheter en collectif, parce que c'est quand même 40 €/pièce. Je l'ai proposé dans les lotissements, mais 40 €/pièce, cela fait un peu cher. Si nous pouvions avoir un prix collectif. Nous pourrions peut-être essayer de mettre déjà cela en place dans les lotissements.

**Mme le Maire** : sauf que l'ARS revient un peu là-dessus dans le sens où les pipistrelles et les moustiques tigres ne sortiraient pas en même temps. Les moustiques tigres commenceraient à sortir à 17 heures, les pipistrelles sortent lorsqu'il fait nuit.

**M. Lalanne** : j'ai une idée : il faut protéger les hirondelles et les martinets.

**Mme le Maire** : nous sommes bien d'accord. De toute façon, c'est un vrai sujet parce qu'il y a les risques de maladies, parce qu'il y a au quotidien la gêne générée.

**M. Pilet** vient de nous envoyer par SMS la photo du document relatif aux travaux d'impression. Il est clair qu'il ne vient pas de chez nous, ce n'est pas nous qui l'avons fait. Donc, demain, nous regarderons ce qu'il en est. Si vous pouviez nous procurer un original. Nous envisagerons de déposer plainte contre Tournefeuille copie service qui a utilisé notre logo, c'est clair, sans autorisation.

**M. Pilet** : il faut savoir d'où ça vient.

**Mme le Maire** : c'est pour cela que ce serait bien que vous nous récupériez un original, que nous sachions quelles associations l'ont eu, dans quelles circonstances : est-ce à l'intérieur ? Est-ce à l'extérieur ? Comment cela s'est passé en fait.

**M. Pilet** : je n'en sais pas plus. On m'a questionné ...

**Mme le Maire** : ... je pense que nous allons envoyer un mail à l'ensemble des associations pour leur demander si elles ont été approchées par l'entreprise en question.

**M. Pilet** : montrer ce support et voir si c'est un cas isolé, deux cas isolés, ou si ce sont toutes les associations qui l'ont reçu.

**Mme le Maire** : nous nous en occuperons dès demain, nous mettrons le service communication là-dessus, parce que ce n'est pas nous, nous ne pouvons pas les laisser faire cela.

2. Une enquête publique est ouverte depuis le 16 septembre de cette année concernant la modification des trajectoires de décollage des avions de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Objectif : réduire les nuisances sonores sur les communes au nord de la plateforme aéroportuaire.

Les nouvelles trajectoires sont en direction du Sud/Ouest. La commune de Fonsorbes est impactée par ces nouveaux couloirs aériens et des riverains de communes proches se constituent déjà en association pour dénoncer des nuisances de pollution auditive et atmosphérique.

Les Fonsorbais subissent une circulation routière de transit insupportable, les essais militaires sur le terrain de la DGA, faut-il qu'ils subissent en outre le passage d'avions de ligne au-dessus de leur domicile ?

Quelles sont vos position et réaction face à cette problématique ?

Mme le Maire : j'ai regardé l'enquête publique, Fonsorbes n'est pas concernée, aucune commune du secteur n'est concernée par cette enquête. Elle concerne uniquement les communes situées dans l'axe de la piste. La modification de trajectoire intéresse tout particulièrement les communes du nord (Mondonville et autres). Ils infléchissent de quelques degrés la trajectoire de façon à passer un petit peu plus sur des zones non urbanisées de façon à limiter les nuisances sonores. Mais en aucun cas, cela ne modifie la trajectoire globale, il s'agit de quelques degrés, et uniquement sur le nord. L'axe de la piste restera celui qu'il est, et pour cause, les avions ont continué à décoller et à atterrir en fonction du vent, ou dans un sens, ou dans l'autre, selon si c'est le vent du nord, du nord-ouest ou le vent d'autan. Mais, je ne vois pas du tout à quel titre notre commune sera impactée.

Mme le Maire présente à l'assemblée les tracés : c'est vraiment du pouillème ; lorsque nous comparons les procédures anciennes et les procédures qu'ils prévoient, les communes principalement concernées par le projet de modification sont représentées en violet : Cornebarrieu, Mondonville, Aussonne, Daux, Larra, Merville et Grenade. Je ne sais pas si vous le voyez d'où vous êtes : le tracé jaune représente l'ancien, le tracé blanc est celui qui se ferait. Ils vont dévier, mais c'est vraiment sur le nord. Je vous le laisse sur la table, vous pourrez le regarder, vous verrez que nous ne sommes pas du tout concernés. A moins que vous ayez d'autres informations que celle-là, mais lorsque nous lisons l'enquête publique, je ne suis pas inquiète, ce n'est pas ici que cela se passera.

Vous l'aviez regardé, M. Lalanne ?

M. Lalanne : oui, je l'ai regardé. Mais ce qui avait attiré mon attention, c'était la fréquence de passages d'avions certains jours, et ce n'était pas une histoire de vent parce que lorsqu'il change, des avions passent, mais dans l'autre sens. Et justement, cela correspondait à des essais de changement de trajectoires. Ces avions passaient au-dessus de Plaisance et de Fonsorbes, en nombre beaucoup plus important que d'habitude. D'où ma question posée, de savoir si vous étiez au fait ...

Mme le Maire : ... j'ai appris l'enquête publique grâce à votre question. Elle est à votre disposition, avec les cartes, elle vous permettra de mieux visualiser.

### 31 - INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information diverse n'est communiquée.

Mme le Maire : fort long Conseil Municipal, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne nuit, faute de bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 07.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance  
CHOUARD Jean-Stéphane

